LUNDI 4 MAI 2009

PRÉSIDENCE DE M. HANS-GERT POETTERING

Président

(La séance est ouverte à 17 h 05)

1. Reprise de la session

Le Président. – Je déclare reprise la session du Parlement européen, qui avait été interrompue le vendredi 24 avril 2009.

2. Déclarations de la présidence

Le Président. – Mesdames et Messieurs, il y a quelques jours, nous avons fêté le cinquième anniversaire du plus vaste élargissement de l'histoire de l'Union européenne. Le 1^{er} mai 2004, soixante-quinze millions de citoyens de dix pays de l'Europe centrale et orientale ainsi que de la Méditerranée – à savoir l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, Malte et Chypre – ont exprimé leur plaisir d'être désormais citoyens de l'Union européenne. Cet élargissement s'est poursuivi en 2007 par l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie.

Que cet événement fût rendu possible constitue l'un des développements les plus sensationnels de notre temps. Au terme de soixante années d'oppression subie par les peuples d'Europe centrale et orientale, l'élargissement de l'UE représente l'aboutissement de la réunification de notre continent, fondée sur des valeurs partagées de liberté, de démocratie, de l'État de droit, et de respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. Au terme du processus, l'UE a gagné en force, en diversité et en richesse culturelle. Le processus d'élargissement a été, et demeure, une expérience enrichissante pour chaque État membre, tout comme pour l'Union européenne dans son ensemble.

Cinq ans après ce moment historique, l'élargissement a montré qu'il était une belle réussite pour l'UE. Son importance pour la vie quotidienne de nos citoyens n'a cessé de croître. Après le joug du communisme, le processus d'élargissement a contribué à faire de la démocratie une réalité et à renforcer la stabilité de notre continent. L'élargissement a rehaussé le niveau de vie dans les nouveaux États membres et a fonctionné en tant que stimulation puissante pour l'économie européenne dans son ensemble, dans la mesure où les anciens États membres ont également tiré parti des nouvelles possibilités d'exportation et d'investissement, de même que de l'élargissement du marché. En tout état de cause, l'adhésion de douze nouveaux pays a renforcé la position mondiale de l'UE, et lui a conféré davantage de poids en tant qu'acteur politique et économique sur la scène internationale.

Au cours de ces cinq années passées depuis l'élargissement, nous, députés du Parlement européen et membres des autres institutions de l'Union européenne, avons réussi à intégrer nos nouveaux collègues. Nous avons appris à faire un peu de chemin l'un vers l'autre afin de nous rencontrer et de collaborer plus étroitement. Néanmoins, une UE élargie et plus diverse exige de renforcer encore notre collaboration et notre capacité à entreprendre des actions.

Le traité de Lisbonne contient les réformes essentielles nécessaires si l'on entend adapter les institutions de l'UE aux conséquences de l'élargissement et les mettre en position de relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Quand bien même la discussion à propos de la ratification du traité de Lisbonne n'est pas clôturée, nous devrions être convaincus de la qualité du résultat auquel nous aboutirons au début de l'année prochaine, et nous espérons pouvoir enregistrer un résultat positif au Sénat tchèque mercredi prochain.

(Applaudissements)

Mesdames et Messieurs, nous devrions êtres ravis de faire partie de cette communauté aujourd'hui et, comme le formule si joliment la déclaration de Berlin du 25 mars 2007, «Notre chance, c'est d'être unis». Nous avons toutes les raisons d'éprouver satisfaction et gratitude.

Pour l'heure, il nous faut nous tourner vers un fait assez inquiétant: je désire exprimer notre préoccupation profonde en ce qui concerne la tragédie que vit la journaliste américano-iranienne Roxana Saberi, condamnée

à huit années de prison sous prétexte d'espionnage pour le compte des États-Unis, et actuellement incarcérée à la prison d'Evin à Téhéran. Au nom du Parlement européen, je me joins au président du Conseil européen et au président des États-Unis pour exiger la libération immédiate et sans conditions de Roxana Saberi.

(Applaudissements)

La situation de Roxana Saberi reflète le contexte dramatique général dans lequel est plongé l'Iran sous l'angle des droits de l'homme, lesquels, depuis 2005 – notamment en relation avec les droits civils et politiques – n'ont cessé de se détériorer en dépit du fait que, dans le cadre des instruments internationaux actuels, l'Iran a fait vœu de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. La condamnation de M^{me} Saberi arrive à un moment critique: deux mois avant les élections présidentielles en Iran et seulement peu de temps après que les États-Unis et l'UE aient engagé des efforts afin d'améliorer les relations avec l'Iran.

À la lumière des développements politiques en cours, je suis particulièrement préoccupé du fait que M^{me} Saberi pourrait être utilisée à titre de monnaie d'échange et je condamne le plus sévèrement qui soit une manœuvre dont les motivations politiques sont aussi évidentes. Je voudrais assurer la famille de M^{me} Saberi de notre solidarité et de l'engagement fort du Parlement européen de faire respecter de manière inconditionnelle les droits humains et la démocratie en Iran et dans le monde.

(Applaudissements)

Je voudrais ajouter ceci: nous avons été informés du fait qu'une jeune femme accusée d'avoir commis un crime alors qu'elle était mineure vient d'être exécutée. Cela est contraire à toutes les dispositions du droit international et nous condamnons ce crime.

(Applaudissements)

Enfin, je voudrais vous informer qu'après les événements tragiques qui ont eu lieu la semaine dernière à Appeldoorn aux Pays-Bas, j'ai adressé en notre nom à tous nos plus sincères condoléances à la Reine des Pays-Bas, aux familles des victimes et au peuple néerlandais. Toute l'Europe est de tout cœur avec nos amis néerlandais.

Il s'agissait là de quelques éléments d'actualités. Nous reprenons maintenant le cours de nos travaux.

3. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

* *

Johannes Blokland (IND/DEM). – (NL) Monsieur le Président, aux Pays-Bas, le Jour de la Reine est celui de la célébration par tout le peuple néerlandais de la Maison d'Orange-Nassau. Les festivités ont été brutalement interrompues et c'est à peine si nous nous sommes remis de ce traumatisme. Nous rendons hommage aux victimes et exprimons nos condoléances à leurs familles. Au nom de la délégation néerlandaise, permettez-moi de vous remercier pour le courrier que vous avez adressé à la Reine Beatrix des Pays-Bas.

- 4. Vérification des pouvoirs: voir procès-verbal
- 5. Signature d'actes adoptés en codécision: voir procès-verbal
- 6. Rectificatifs (article 204 bis du règlement): voir procès-verbal
- 7. Communication de la présidence: voir procès-verbal
- 8. Dépôt de documents: voir procès-verbal
- 9. Questions orales et déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal
- 10. Suites données aux résolutions du Parlement: voir procès-verbal

11. Pétitions: voir procès-verbal

12. Virements de crédits: voir procès-verbal

13. Ordre des travaux

Le Président. – Le projet définitif d'ordre du jour de la présente période de session, tel qu'il a été établi par la Conférence des présidents en réunion du 30 avril 2009 conformément à l'article 132 du règlement, a été distribué. Les modifications suivantes ont été proposées:

En ce qui concerne le mercredi:

Le groupe GUE/NGL a demandé que la déclaration commune sur les rapports Leinen, Dehaene, Brok, Guy-Quint et Kaufmann sur le traité de Lisbonne soit retirée de l'ordre du jour.

Mary Lou McDonald, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*EN*) Monsieur le Président, au nom de mon groupe, je demande que cet ensemble de rapports soit retiré de l'ordre du jour de la présente période de session. J'estime que cette Assemblée devrait faire montre d'humilité et de respect pour le processus démocratique. Nous savons tous que l'Irlande a rejeté le traité de Lisbonne et je m'étonne que l'on persiste ici à vouloir débattre de la question.

Il n'est pas juste, démocratiquement parlant, que cette Assemblée mette sur le côté le verdict de l'Irlande, ni qu'elle soit utilisée pour accentuer la pression sur l'Irlande dans les mois à venir en vue d'adopter un traité qui, clairement, ne va pas dans le sens de nos intérêts ni des intérêts du peuple européen. Je me permets de rappeler que l'Irlande, et l'Irlande seule, a organisé un vote démocratique sur ce traité et, dans ce seul pays où il a été soumis au suffrage démocratique, les citoyens l'ont rejeté.

Je demande en ce moment précis, à quelques semaines seulement des élections européennes, en ce moment qui doit impérativement incarner la qualité de notre démocratie, que ces rapports soient retirés de l'ordre du jour et que nous orientions davantage notre attention sur des problématiques économiques, notamment celle du chômage – des problématiques qui touchent réellement nos citoyens.

Daniel Cohn-Bendit, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*DE*) Monsieur le Président, je trouve cette attitude incroyable. Il ne s'agit nullement ici aujourd'hui de ratifier le traité de Lisbonne. Nous voulons seulement être prêts pour le jour où il le sera. S'il ne l'est pas, certes, tout ce que nous aurons décidé l'aura été en vain. Néanmoins, si le traité de Lisbonne devait être ratifié – ce qui ne se pourrait avant octobre – ce Parlement va devoir travailler d'une autre manière à partir de novembre. Il serait totalement irresponsable de notre part de ne pas nous y être préparés. C'est la raison pour laquelle ce débat est nécessaire et c'est pourquoi il y a lieu de prendre des décisions.

En outre, Madame McDonald, je trouve qu'il est particulièrement injuste vis-à-vis de votre collègue M^{me} Kaufmann, qui malheureusement quitte ce Parlement, de ne pas lui avoir donné ne fût-ce que la chance, à la fin de son mandat, de voir adopter dans cet hémicycle un rapport aussi important. Au nom de votre collègue M^{me} Kaufmann, je suis donc en désaccord avec vous.

(Applaudissements)

(Le Parlement rejette la demande)

Le groupe GUE/NGL a demandé d'ajouter à l'ordre du jour que la Commission apporte quelques précisions sur le livre vert pour la réforme de la politique commune de la pêche.

Pedro Guerreiro, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*PT*) Monsieur le Président, nous proposons d'inclure dans l'ordre du jour un débat sur la réforme de la politique commune de la pêche, ayant à l'esprit la présentation qu'a faite la Commission, le 22 avril, de son livre vert pour la réforme de cette politique commune importante. Nous avons également à l'esprit les implications essentielles pour ce secteur stratégique et pour les pêcheurs de quelques-unes des dispositions que contient ledit livre vert. En tout état de cause, la commission de la pêche du Parlement européen a également demandé d'inclure ce point à l'ordre du jour, compte tenu de l'importance politique et du caractère très actuel de ce débat. Cette période de session est la dernière occasion pour le Parlement actuel d'exprimer son opinion sur la question.

Philippe Morillon, président de la commission PECH. – Monsieur le Président, le problème c'est, tout simplement, que nous n'aurons pas le temps. Ce n'est pas sérieux d'engager aujourd'hui une réflexion, dans les quelques heures à peine qui nous restent, sur un sujet qui n'aboutira qu'en 2012 ou 2013.

Nous en avions discuté en commission, lors de la réunion du 30 avril. De l'avis de l'ensemble de mes collègues, il faut attendre la prochaine législature pour commencer à examiner les choses.

(Le Parlement rejette la demande)

(Le Parlement adopte l'ordre du jour ainsi modifié)⁽¹⁾

14. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes

Le Président. – L'ordre du jour appelle les interventions d'une minute sur des questions politiques importantes.

Tunne Kelam (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, merci d'avoir ainsi rendu hommage à l'anniversaire de l'élargissement de l'Union européenne.

Au terme de la présente législature, je voudrais, à mon tour, rendre hommage aux activités de l'intergroupe de la Baltique au Parlement européen. Ce dernier a formulé des conclusions pratiques du dernier élargissement, la mer Baltique devenant, en réalité, la mer interne de l'Union. Il a engagé une nouvelle politique européenne — la stratégie de la mer Baltique. Nous pouvons être extrêmement satisfaits du fait que, sous la direction compétente et créative de Christopher Beazley, la stratégie de la mer Baltique ait remporté le soutien de la Commission et soit bientôt introduite lors de la présidence suédoise. C'est pourquoi, je suis particulièrement favorable à la poursuite des activités de cet intergroupe au cours de la prochaine législature.

La mise en œuvre de la stratégie de la mer Baltique promet d'être un processus long nécessitant le contrôle parlementaire et des rapports occasionnels. J'espère également que les activités des intergroupes, en tant que forme basique de la démocratie parlementaire, ne se verront pas restreintes lors de la prochaine législature du Parlement. Je réitère donc le message formulé par mon collègue M. Bushill-Matthews.

Glyn Ford (PSE). - (EN) Monsieur le Président, permettez-moi de vous demander instamment d'intervenir avec la Commission au nom d'un groupe d'électeurs de ma circonscription. Les citoyens de Gibraltar, que j'ai l'honneur de représenter officiellement pour un mandat de cinq ans, et informellement depuis deux décennies auparavant, sont sérieusement préoccupés par des concentrations de cancers récemment découverts à la fois à Gibraltar et du côté espagnol de la frontière.

Lorsque vous séjournez à Gibraltar, il est difficile de ne pas voir ni, parfois, de ne pas sentir la fumée et la pollution qui émanent de raffineries proches de la frontière. Nous craignons que ces concentrations de cancers aient pour origine cette pollution.

Nous demandons que soit mise sur pied une enquête conjointe dont les termes de référence seraient communément admis des deux côtés, afin de tenter de soulager les inquiétudes et les préoccupations des citoyens des deux côtés de la frontière à propos des problèmes de pollution et de leurs conséquences.

Bill Newton Dunn (ALDE). -(EN) Monsieur le Président, au nom de l'un des électeurs de ma circonscription, je voudrais soulever le cas d'un jeune homme possédant la double nationalité britannique et grecque, nommé John Zafiropoulos. L'an dernier, un tribunal grec de première instance l'a condamné à purger une peine excessivement sévère dans une prison grecque. D'après les informations dont je dispose, Monsieur le Président, j'estime que les règles fondamentales régissant le droit grec, ainsi que les dispositions qui président au caractère équitable des procès, ont été violées. Ces dispositions qui gouvernent le caractère équitable des procès sont partagées dans toute l'Europe et relèvent des droits de tout citoyen européen.

Au début de l'année, j'ai écrit au ministre grec de la justice à Athènes afin de lui faire part de mes préoccupations. La réponse reçue trois mois plus tard émanait d'assistants du ministre et ne se référait en rien à la question que j'avais soulevée dans mon courrier au ministre – à savoir la violation des dispositions régissant le caractère équitable des procès. Monsieur le Président, cette situation me préoccupe au plus haut point. C'est pourquoi je la soulève dans cette enceinte, dans l'espoir qu'Athènes, d'une part m'adressera enfin

⁽¹⁾ Pour les modifications supplémentaires à l'ordre des travaux: cf. procès-verbal.

une réponse digne de ce nom et, d'autre part, procédera à un réexamen complet et équitable du dossier de M. Zafiropoulos.

Ewa Tomaszewska (UEN). – (*PL*) Monsieur le Président, je voudrais commenter la manière de travailler du Parlement européen. Je pense que procéder au vote sur des dossiers importants quelques minutes seulement après la clôture du débat manque de sagesse. Tous les arguments ne sont pas mis en exergue avant les réunions des groupes politiques et, lorsqu'il y a beaucoup d'amendements, il faudrait considérer la possibilité de reporter le vote au lendemain. C'est un point qui mérite d'être examiné lors de la prochaine législature.

Malheureusement, dans l'intervalle, il s'est produit deux événements qui me paraissent capitaux et je voudrais également en dire quelques mots. Tout d'abord, la Russie a signé avec l'Abkhazie et l'Ossétie un accord autorisant le déploiement de troupes russes dans ces provinces de Géorgie. Par conséquent, quel droit avons-nous de décréter que la situation en Tchétchénie est une affaire intérieure? J'espère que le Parlement abordera également ce sujet au cours de la prochaine législature.

En Pologne, l'année dernière, 114 000 personnes ont perdu leur emploi. Il ne s'agit pas exclusivement de l'effet de la crise. Une série d'annonces de plans de licenciements collectifs parviennent aux agences pour l'emploi – je pense notamment aux quelque 80 000 ouvriers des chantiers navals polonais qui ont perdu leur emploi du fait de l'Union européenne, laquelle autorise le recours à des fonds publics pour soutenir l'emploi dans d'autres pays. C'est de la discrimination.

Milan Horáček (Verts/ALE). – (*DE*) Monsieur le Président, la semaine dernière, la Slovénie a durci son opposition à l'adhésion de la Croatie. Je voudrais éclaircir ce conflit, dans la mesure où cette attitude me paraît inappropriée et indigne d'un État membre de l'Union européenne.

La Croatie est un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne et fait montre d'une volonté farouche de mettre en œuvre des réformes. Même si tous les critères ne sont pas encore dûment observés, la direction prise est claire. La Slovénie doit cesser la mesquinerie, afin que l'on puisse aboutir rapidement à une solution. Le traité de Lisbonne et le processus d'élargissement permettront à l'Union européenne de poursuivre son développement, et la Croatie en deviendra membre à part entière!

Urszula Krupa (IND/DEM). – (*PL*) Monsieur le Président, préoccupée de l'avenir de l'Europe, je voudrais profiter, ici à Strasbourg, de cette dernière période de session de la présente législature pour vous rappeler les mots de notre grand compatriote et Saint-Père, Jean-Paul II: «There will be no European unity until unity is based on unity of the spirit» [Il n'y aura d'unité européenne que si cette unité est fondée sur une unité spirituelle]. C'est la chrétienté qui a doté l'Europe de ses bases les plus solides en termes d'unité et les a renforcées, l'Évangile chrétien avec sa compréhension du genre humain et sa contribution au développement de l'histoire, des peuples et des nations. Cela ne signifie pas que nous devions utiliser l'histoire à nos propres fins, car l'histoire de l'Europe est comme celle d'un vaste fleuve, dans lequel se jettent nombre d'affluents et de courants, et la diversité des traditions et des cultures qui ont fondé l'Europe fait son immense richesse. La base de l'identité européenne est elle-même basée sur la chrétienté, et l'absence d'unité spirituelle telle qu'on la constate actuellement est essentiellement le résultat d'une crise de conscience de notre identité chrétienne.

Ashley Mote (NI). - (EN) Monsieur le Président, ces cinq dernières années, c'est avec horreur que j'ai vu le scandaleux gaspillage de l'argent du contribuable dont les institutions de l'UE se rendent coupables encore et toujours. J'ai vu avec horreur un Royaume-Uni déjà surpeuplé envahi par des centaines et des milliers de travailleurs étrangers qui s'invitent chez nous pour leur seul profit et revendiquent notre richesse. J'ai vu en gros plan un système législatif qui permet à des bureaucrates anonymes de produire des soi-disant lois sans considération aucune des dégâts qu'ils font à l'économie et aux entreprises britanniques. J'ai assisté en gros plan —

(Interruption: «Depuis la prison de Sa Majesté!»)

– à ces séances de jargon coûteuses et inefficaces d'un Parlement, mascarade élaborée mais illusoire d'une démocratie responsable, et déception gigantesque pour les électeurs qui nous ont amenés ici.

Le président M. Gorbachev avait raison: l'UE est l'ancienne Union soviétique habillée à l'occidentale. Un jour, vous réaliserez que vous ne pouvez être les maîtres dans le foyer d'autrui.

Le Président. – Vous vous exprimez dans l'enceinte d'un Parlement libre. S'il ne l'était pas, vous n'auriez même pas été en mesure de produire un tel discours.

(Applaudissements)

Ljudmila Novak (PPE-DE). - (*SL*) Le 2 avril, la présente Assemblée a adopté, à une large majorité, une résolution sur la conscience européenne et le totalitarisme. J'aime ma patrie, la Slovénie, mais cela m'attriste que cette résolution du Parlement européen n'ait pas porté ses fruits en Slovénie et ne nous ait pas aidés à résoudre les douloureux problèmes de notre passé.

C'est même tout le contraire. Certaines personnes voudraient élever Tito au statut de héros et renommer à son nom une voie de la capitale slovène, et cela en dépit du fait que cet homme se soit rendu responsable de massacres après la guerre. Dans la mesure où Tito a toujours échappé à la justice, nombre de personnes n'admettent pas que ces massacres d'après-guerre constituent un crime et que ceux qui ont ordonné ces crimes soient des criminels.

Se pourrait-il que le Parlement européen ou vous-même, Monsieur le Président, puissiez inviter les parlements nationaux à se familiariser avec cette résolution, puis à y souscrire voire à la compléter compte-tenu des contextes nationaux spécifiques. Ce faisant, ils contribueraient à une compréhension meilleure et plus juste de leurs histoires nationales et européennes.

Richard Corbett (PSE). - (EN) Monsieur le Président, à maintes reprises, nous avons déploré le manque supposé d'information du public au cours de la période préparatoire aux élections européennes. Je dirais, après l'intervention récente de M. Mote, que le problème le plus grave est celui de la désinformation volontaire, quand il ne s'agit pas de mensonges purs et simples colportés au public.

Actuellement, dans mon pays, le soi-disant parti de l'indépendance du Royaume-Uni – le parti au nom duquel M. Mote a été élu – a placardé sur tout le territoire des affiches soutenant que l'adhésion à l'Union européenne nous coûte 400 millions d'euros par jour. Ce qui fait un total de 15 milliards d'euros par an – un chiffre cinq fois plus élevé que le chiffre réel que vous trouverez à la bibliothèque de la Chambre des Communes. Pour ne pas être en reste, Stuart Wheeler, qui finance ce parti, a prétendu qu'il en coûtait 120 milliards de livres par an, soit quelque 36 fois le montant réel.

Mais la vérité est celle-ci: le budget européen, qui s'élève en réalité à 3,3 milliards d'euros, ne représente qu'1 % du PIB. C'est un budget plutôt mince, plutôt mince en effet au regard des avantages économiques énormes qui s'élèvent dans mon pays à quelque 2 000 euros par famille – un avantage de taille qui justifie bien le coût de l'adhésion et mérite d'être mentionné.

Comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, le prix de la liberté est le droit pour certains de désinformer et de répandre des mensonges. Nous devons payer ce prix mais nous devons également nous employer à défendre la vérité.

(Applaudissements)

Chris Davies (ALDE). - (*EN*) Monsieur le Président, la semaine dernière, le directeur des opérations de l'UNWRA à Gaza, John Ging, s'est adressé aux députés du présent Parlement, nous informant qu'il n'y avait à ce jour toujours pas de matériaux pour la reconstruction de Gaza à la suite des bombardements, qu'il n'y avait rien pour le commerce et les industries, et que les NU ne parvenaient à satisfaire que 60 % des besoins calorifiques de la population.

Monsieur le Président, vous avez vu la situation de vos propres yeux, et elle perdure. C'est un cas de punition collective qu'applique Israël à des innocents.

Ces tout derniers jours, nous avons entendu, non sans nous en étonner, qu'Israël menaçait l'Union européenne, soutenant que si la commissaire M^{me} Ferrero-Waldner poursuivait dans son refus de revoir à la hausse l'accord d'association Israël-UE, l'influence européenne en serait réduite, sapée et nous n'aurions plus aucun rôle à jouer dans le processus de paix.

Il est temps de dire stop. Le comportement d'Israël constitue un affront à l'humanité, à la civilisation. Pour nous, il est temps non seulement de refuser de revoir cet accord mais d'y mettre purement et simplement un terme.

Bernard Wojciechowski (IND/DEM). – (*PL*) Monsieur le Président, seuls 13 % des citoyens polonais se rendront aux urnes lors des élections du Parlement européen. La grande majorité sera élue par une minorité, et c'est extrêmement dommage. Confrontés comme nous le sommes à des défis globaux, nous avons besoin de l'UE, et les citoyens peuvent voir la valeur de la solidarité internationale.

Néanmoins, rien n'a été fait récemment pour accroître l'engagement de la société dans ce domaine. Les débats en Pologne sont dominés par les querelles que se livrent deux partis. L'argent public est dépensé sans compter en affiches arborant les visages de personnages incapables de sortir et rencontrer la population. Le Premier ministre, M. Tusk, se montre aussi intéressé par la réalité du débat sur les affaires européennes que l'était M. Kaczyński avant lui.

La dernière fois que je me suis exprimé dans cette Assemblée, j'ai demandé si le Parlement européen envisageait un effort exceptionnel de dernière minute pour tenter de convaincre les électeurs de voter. Malheureusement, le débat était présidé par M. Siwiec, lequel ne semble toujours pas fait à l'idée que la démocratie sans l'engagement des citoyens ne signifie rien.

Par conséquent, je le demande une nouvelle fois: le Parlement européen est-il en mesure de faire quoi que ce soit pour, comme il est attendu d'une institution, répondre à des attentes concernant les élections? Treize pour cent, ce n'est pas seulement un nombre porte-malheur, c'est purement et simplement une honte.

Avril Doyle (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je me contenterai de réagir à certaines critiques émises à l'encontre des ampoules «vertes»; ces critiques étant réapparues dans les médias, notamment eurosceptiques, ce week-end.

Qui ne dit mot consent. C'est pourquoi je voudrais juste dire que les ampoules économiques ne constituent pas un danger pour le public pour peu que le consommateur et l'utilisateur en fassent un usage adapté, et pour peu qu'elles soient produites dans un environnement de travail approprié où la santé des travailleurs et l'environnement sont respectés.

Il incombe aux multinationales européennes qui font fabriquer des ampoules dans des pays comme la Chine de s'assurer que leur production satisfait aux normes auxquelles elles devraient satisfaire si elles étaient produites sur le territoire de l'Union. Le produit final, l'ampoule elle-même, est un produit parfaitement sûr s'il est utilisé conformément aux instructions, aussi sûr que n'importe quelle ampoule ou pile produite de nos jours l'est. Une fois hors service, il convient de s'en défaire de manière appropriée et de manipuler le produit conformément au mode d'emploi.

Je pense que ces critiques répondent ici à une logique anti-européenne de remise en cause de la fabrication d'ampoules modernes, plus propres et plus vertes et je pense que nous devrions nous élever contre ceux qui entendent répandre des informations trompeuses à propos de ces produits très importants.

Pierre Pribetich (PSE). – Monsieur le Président, le président Mitterrand avait l'habitude de rappeler qu'il existe deux manières de faire de la politique: celle des clercs de notaire et celle des cuisiniers.

Si j'évoque cette alternative, c'est en pensant au processus d'adhésion des pays de l'ex-Yougoslavie, de l'Albanie. En écoutant, en lisant les prises de position de la Commission, de collègues, j'ai plutôt le sentiment que l'on s'identifie à la profession de clerc de notaire en notant avec exigence, scrupuleusement, les chapitres accomplis, en ajoutant, si besoin, des étapes supplémentaires comme des problèmes bilatéraux entre la Slovénie et la Croatie. Je pense que nous commettons une erreur de fond.

En l'espèce, il faudrait plutôt s'identifier au cuisinier pour marier délicatement, avec finesse, les ingrédients, les diversités culturelles, agrémenter les plats, profiter de ces nouveaux pays, de leur apport pour enrichir notre Europe. L'Europe demeure un idéal de respect, de tolérance et de diversité, un facteur de paix, notamment pour les Balkans occidentaux, et exige d'avoir cette vision, une vision de cette communauté de destin.

Rien ne serait pire en cette période de crise économique majeure que de nous replier sur nous-mêmes, de nous réfugier dans une peur panique de l'autre, de l'étranger. Gardons à l'esprit la démarche des pères fondateurs de l'Europe et appliquons-la à ces pays des Balkans occidentaux.

Jelko Kacin (ALDE). - (*SL*) L'élargissement de l'Union européenne a conféré à cette dernière croissance, paix et stabilité, tout en rendant possible la démocratisation. Le dernier élargissement, qui a eu lieu il y a cinq ans, s'est révélé un succès. Aujourd'hui, cependant, nous sommes confrontés à une situation économique qui exige de nous une réaction rapide et efficace.

Nous pouvons désormais contempler et ressentir les avantages de la pleine intégration au sein de l'Union européenne et de l'élargissement de la zone euro. Le rempart que représente l'euro s'est révélé une excellente protection, non seulement en ce qui concerne les intérêts économiques de l'Union européenne, mais également pour ceux de l'Europe toute entière.

Au sein de l'Union européenne, ce que nous vivons c'est non pas 27 crises économiques, mais une seule et unique crise, grave et profonde. La manière la plus rapide d'y mettre un terme sera de faire équipe avec d'autres pays européens et de prendre des mesures coordonnées, opportunes et significatives. Si le protectionnisme est une mesure rétrograde, le populisme ne conduirait, quant à lui, qu'à un effondrement économique.

Les entreprises qui connaissent croissance et expansion ont un avenir. Parallèlement, l'avenir de l'Union européenne réside dans la poursuite de son processus d'élargissement et dans la création et le développement d'opportunités nouvelles et meilleures.

Zita Pleštinská (PPE-DE). – (*SK*) Le 1 ^{er} mai de cette année marquait le 5 ^e anniversaire de l'adhésion de la Slovaquie à l'UE. Différentes activités se sont déroulées en ce jour anniversaire, à l'aune desquelles nous avons mesuré nos activités au sein de l'UE. J'ai participé, quant à moi, à des festivités à la frontière entre la Slovaquie et la Pologne, plus précisément sur le pont frontalier de Čirč-Leluchov. Ce pont symbolique, construit grâce à des fonds de pré-adhésion octroyés par l'UE, a réuni les communautés slovaques et polonaises de la région frontalière et permis d'inaugurer sans délai la coopération des citoyens de part et d'autre de la frontière.

À la suite de l'adhésion de la Slovaquie et de la Pologne à l'espace Schengen en décembre 2007, les contrôles aux frontières ont été éliminés et, partant, les barrières administratives qui suscitaient des problèmes pour les citoyens de la région et constituaient un frein à la coopération. Aujourd'hui, quantité de projets fructueux ont vu le jour grâce aux fonds structurels de l'UE, lesquels contribuent au développement durable des régions concernées.

Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer ma joie profonde et ma gratitude à l'idée que la Slovaquie fasse désormais partie intégrante de l'UE, au même titre que ses voisins. Je suis heureux d'avoir pu contribuer, avec 14 autres députés représentant la Slovaquie au Parlement européen, à l'écriture de ce chapitre fameux de l'histoire de l'UE en cette période électorale.

Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE). – (*BG*) Au cours de ces derniers mois, nous avons été témoins d'incidents impliquant le détournement contre rançon de navires par des pirates somaliens. Le danger est que cette pratique tourne désormais au terrorisme maritime organisé et lucratif, des firmes juridiques et de consultance s'étant même trouvées impliquées en tant qu'intermédiaires. Que, dans ces situations, les otages s'en sortent indemnes ne doit pas être accueilli avec une joie excessive dans la mesure où les propriétaires de navires et les pays affectés paient le prix fort. La piraterie est devenue une menace pour le transport maritime à l'échelon mondial.

Cette pratique affecte désormais un nombre croissant de citoyens européens. Actuellement, 16 citoyens bulgares sont retenus en otages sur le navire Malaspina Castle. Le simple suivi des négociations avec les pirates ne peut être considéré comme une stratégie adéquate. Nous avons besoin de davantage de précisions sur les engagements qu'assume l'Union européenne dans de telles situations. Les mesures que prennent actuellement différentes institutions sont importantes mais, manifestement, totalement inadéquates. C'est la raison pour laquelle j'insiste pour que l'on prenne des mesures urgentes à l'échelon le plus élevé afin de libérer les otages et de reprendre le contrôle de cette pratique, une honte au XXI^e siècle.

Marco Pannella (ALDE). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je siège ici depuis trente ans tout comme vous, mais peut-être que si nous devions faire le point sur ces trente années, nous verrions qu'elles n'ont pas été à la hauteur des espoirs que nous avions formés en 1985 lorsque, dans ce même Parlement, nous avons effectué ce saut qualitatif d'une vieille Europe des États qui n'avait pas fait ses preuves vers les États unis d'Europe.

Aujourd'hui, nous avons, et c'est fâcheux, fait le chemin à rebours – une Europe des États et non un État européen – et regagné notre pré carré. Et les gens qui, autour de nous, nous ont célébrés comme un grand espoir et une chance à saisir, sont en fait les électeurs qui iront bientôt voter sans enthousiasme pour condamner le fait, Monsieur le Président, que par une métamorphose malheureuse, nous représentons le mal contre lequel nous nous sommes élevés et que nous pensions à tort avoir vaincu.

Le Président. – Merci beaucoup, Monsieur Pannella. Je me souviens en effet que, lorsque nous avons été élus en 1979, vous avez déposé des milliers d'amendements, à l'époque en version papier. Dans l'intervalle, vous nous avez pourtant quittés une fois, alors que je suis resté ici tout le temps. Vous êtes retourné travailler au Parlement de Rome.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE). - (EL) Monsieur le Président, nous célébrons l'anniversaire de l'adhésion de nouveaux pays à l'Union européenne et nous avons tous été ravis autant qu'émus par votre déclaration. Néanmoins, j'imagine que le commissaire présent, tout comme moi et nombre de mes collègues députés, continue de penser que l'un des pays qui ont adhéré à l'Union, à savoir Chypre, subit toujours l'occupation du nord de son territoire où stationnent des troupes étrangères. Aujourd'hui, l'Union européenne est invitée une nouvelle fois à s'assurer que l'acquis communautaire s'applique à la totalité de l'île de Chypre

Silvia-Adriana Țicău (PSE). – (RO) La crise économique a eu un impact sérieux sur l'économie mondiale. On estime que tous les États membres enregistreront des taux de croissance négatifs au cours de cette année. À l'échelon européen, on a pu constater une augmentation alarmante du nombre de chômeurs, car nombre d'entreprises réduisent leurs activités et licencient leurs salariés ou les mettent en situation de chômage technique.

Les citoyens européens perdent leurs emplois et éprouvent des difficultés à payer les emprunts qu'ils ont contractés. Leur niveau de vie va également en se détériorant. Je pense que, durant la période de crise économique et financière que nous traversons, l'UE doit prioritairement investir dans ses ressources humaines. La prospérité des entreprises européennes repose sur leurs salariés. C'est pourquoi je crois que, d'abord et avant tout, nous avons le devoir de soutenir ces derniers.

Je pense que le sommet sur l'emploi qui se tiendra le 7 mai à Prague devra déterminer de toute urgence les solutions spécifiques susceptibles de stopper l'augmentation alarmante du taux de personnes sans emploi. Je saisis cette occasion pour inviter le Conseil européen, dont la réunion est prévue au mois de juin, à privilégier le maintien des emplois et la recherche de solutions pour réduire le chômage dans l'Union européenne.

Thomas Wise (NI). - (*EN*) Monsieur le Président, nous sommes aujourd'hui le 4 mai, date de mon dernier discours dans cette enceinte. Pourtant, il y a trente ans, M^{me} Margaret Thatcher était élue Premier ministre britannique et se trouvait confrontée à des problèmes d'origine socialiste similaires à ceux que nous connaissons aujourd'hui: des dettes paralysantes, un taux de chômage croissant et des troubles sociaux.

M^{me} Thatcher a compris que la solution résidait dans un gouvernement de taille réduite, dans les libertés individuelles et dans l'auto-détermination nationale. Aujourd'hui, l'UE nous impose des gouvernements étendus, une centralisation accrue et l'érosion de l'État national. Je me souviens également comme elle disait «non», «non», une dénégation que l'UE feint d'ignorer ou ne comprend pas.

M^{me} Thatcher a poursuivi en formulant ce discours de Bruges, désormais célèbre, dans lequel elle marquait son opposition au projet. L'UE a tenté, cinquante années durant, de répondre à un problème qui en a deux cents. Je maintiens que si l'UE était la réponse, il n'aurait pu s'agir que d'une question vraiment stupide. Comme dans *La Guerre des étoiles*, que la force soit avec toi.

Le Président. – Si vous me permettez ce commentaire, je pense que M^{me} Thatcher était, et demeure, une grande dame. En tant que Premier ministre, elle a accepté que la législation concernant le marché unique soit soumise au vote à la majorité. Margaret Thatcher a donc marqué son accord sur le vote à la majorité au Conseil: ce fut une grande décision.

Csaba Sándor Tabajdi (PSE). – (*HU*) Monsieur le Président, il y a deux semaines, je me trouvais également ici en train de saluer l'élargissement de l'UE et le fait qu'anciens et nouveaux États membres recueillent les bénéfices réciproques de ce qu'il est désormais convenu d'appeler une situation win-win. Aujourd'hui, Monsieur le Président, je voudrais dire qu'alors que nous traversons une crise économique, l'élite politique doit faire montre de modération.

L'Allemagne a imposé des restrictions aux dirigeants d'entreprises publiques. Le président américain, M. Obama, a pris des mesures similaires et, en Hongrie, le gouvernement réduit de 15 % les émoluments des ministres.

Monsieur le Président, il serait bon que la Commission européenne montre également l'exemple dans ce domaine. Après tout, en temps de crise, le fait que les commissaires cèdent une part de leurs confortables indemnités aurait un impact significatif sur la réputation, la fiabilité et le prestige de l'UE. Même s'il s'agit d'un geste symbolique, pour les citoyens européens, cela signifierait qu'en temps de crise économique, les dirigeants de l'UE sont, eux aussi, prêts à concéder des sacrifices et à faire preuve de solidarité vis-à-vis de ceux dont les revenus sont plus modestes.

Charles Tannock (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, la République de Chine, mieux connue sous le nom de Taïwan, a finalement réussi à réaliser son objectif justifié de pouvoir assister, en tant qu'observateur, à l'Assemblée mondiale de la santé. La République populaire de Chine a constamment bloqué ces tentatives depuis 1971 quand elle a remplacé Taïwan aux Nations unies.

En ma qualité de médecin, je suis convaincu que les questions de santé publique ne devraient jamais jouer de rôle dans les relations internationales, et il est tout à l'honneur du Parlement européen que ce dernier n'ait eu de cesse de rejeter la politique mesquine de Pékin consistant à bloquer les tentatives de Taïwan d'assister aux réunions de l'Assemblée mondiale de la santé.

Je félicite le président taïwanais, M. Ma, pour sa nouvelle et fructueuse politique de rapprochement entre Pékin et Taipei. Enfin, la République populaire de Chine a pu constater que le harcèlement auquel elle soumet son voisin relève de la pure sottise.

J'espère également vivement que les relations entre les deux gouvernements iront en s'améliorant, ce qui constituerait une situation win-win pour toutes les parties concernées, et en particulier pour la bonne santé des travailleurs taïwanais.

Marco Pannella (ALDE). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, sur un plan personnel, je voudrais simplement rappeler que, contrairement à ce que vous avez déclaré, et qui tranche avec la cohérence dont vous avez fait preuve tout au long de cette législature, j'ai été systématiquement réélu dans ce Parlement au cours des trente dernières années. Il se trouve tout simplement que, fidèle à l'esprit du parti radical – et les électeurs en ayant été dûment avertis au préalable – j'ai cédé mon siège à d'autres collègues, tels qu'Olivier Dupuis, qui a œuvré dans cette enceinte et ailleurs. Vos propos étaient donc incorrects et vous me permettrez dès lors de répéter que j'ai été réélu à chaque fois au cours des trente dernières années.

Cette fois-ci hélas, Monsieur le Président, et bien que vous étiez effectivement parmi nous à l'époque où Otto von Habsburg et Altiero Spinelli ont invité le Parlement à se dresser contre le Conseil en refusant d'émettre des avis, cette fois-ci, donc, Monsieur le Président, nous avons tous deux pu voir le Parlement accepter sans difficulté le rôle de «Parlement taxi», lorsqu'il s'est agi de donner suite au désir de nous imposer des échéances qui n'étaient pas les nôtres – et que vous nous avez bel et bien imposées – à propos d'un agenda de Lisbonne infructueux.

Le Président. – Merci, Monsieur Pannella. Vos propos ne contredisent pas les miens. J'ai conscience qu'entre 1996 et 1999, vous n'étiez pas membre du Parlement européen. Comme vous l'avez déclaré, vous aviez été élu, et cela ne contredit nullement ce que j'ai affirmé. Je tiens expressément à vous témoigner mon respect pour votre activité et votre travail au sein du Parlement européen.

Neena Gill (PSE). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais faire part de ma préoccupation pour les milliers de civils innocents qui, dans la vallée de Swat, ont été transformés en autant de réfugiés par les talibans. Nous connaissons tous les cas de mauvais traitements infligés aux femmes par les talibans. Pourtant, les informations qui nous parviennent de cette vallée au cours des derniers mois font état de fermetures de salons de coiffure, d'interdiction de toute musique et de destruction d'antennes satellites. Les attaques de banques, cambriolages de maisons ou agressions de femmes pour leur voler leurs bijoux sont également monnaie courante, notamment vis-à-vis de ceux qui s'opposent ou tiennent tête aux talibans. En outre, l'introduction de la charia dans la vallée de Swat a contraint l'ensemble des non-musulmans à payer la *jizya*, une ancienne forme d'impôt, et j'ai cru comprendre que les Sikhs vivant dans la zone étaient enlevés ou menacés jusqu'à ce qu'ils acceptent d'acquitter cet impôt. En tant que seule députée européenne de cette communauté, j'ai été contactée par nombre d'électeurs de ma circonscription, effrayés par les événements dans la vallée de Swat, et par l'ampleur des discriminations qui frappent des personnes qui vivent parfois là depuis 60 ans.

Tout au long de son existence, ce Parlement a fièrement combattu ces formes de violation des droits de l'homme et dénoncé les auteurs de ces agissements fondés sur l'intimidation. Mais nous devons dépasser le stade des discours et appeler la Commission à poser des gestes concrets, pour être sûrs que nous disposions d'une stratégie concrète face aux talibans et à leur influence croissante dans cette région. Les talibans constituent la menace réelle pour les valeurs qui nous sont chères: droits de l'homme, égalité et démocratie. Je vous invite dès lors à écrire au commissaire responsable pour le presser d'agir.

Le Président. – Je vous remercie, Madame Gill. C'est aujourd'hui la dernière fois que j'assure la présidence lors de ces interventions d'une minute. Je me suis toujours efforcé de donner la parole au plus grand nombre de députés possible. Nous sommes souvent parvenus à satisfaire chacun – comme cela a d'ailleurs été le cas ce soir –, car c'est là l'un des privilèges des parlementaires européens de pouvoir s'exprimer et que les lundis

soirs offrent toujours l'occasion de le faire. Je tiens dès lors également à vous remercier sincèrement pour ce que vous nous avez dit.

Le débat est clos.

15. Épidémie de grippe (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle une déclaration de la Commission sur l'épidémie de grippe.

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission.* - (*EN*) Monsieur le Président, je vous remercie pour la possibilité que vous m'offrez de m'adresser au Parlement, en cette dernière semaine de législature, concernant la propagation mondiale du virus de la grippe A (H1N1). Permettez-moi de commencer par un état des lieux de la situation, puis d'embrayer sur les mesures mises en œuvre par l'Union européenne en vue de gérer cette crise.

Le dernier rapport du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) indique que l'UE et les pays de l'AELE totalisent actuellement 94 cas confirmés et 20 cas probables de grippe A (H1N1). Si la plupart des personnes infectées se sont rendues dans des zones affectées en dehors de l'Europe, toutes ne sont pas dans ce cas. Huit transmissions d'homme à homme ont été rapportées, dont l'une ayant contaminé un membre du personnel hospitalier.

Nous pouvons cependant nous réjouir de ce qu'aucun des patients infectés par le virus au sein de l'UE n'y ait laissé la vie. Depuis plus d'une semaine, nous observons la propagation des infections au Mexique, aux États-Unis, au Canada, dans les États membres de l'UE et dans d'autres pays.

Au Mexique, l'impact sur la vie publique et économique a atteint des proportions alarmantes. Nous apprécions et reconnaissons les efforts considérables déployés par les autorités mexicaines pour contenir la propagation du virus et pour aider les personnes infectées.

La législation européenne sur les maladies transmissibles contraint les États membres à déclarer ce genre d'épidémies ainsi que les mesures qu'ils proposent pour enrayer leur progression. L'ECDC gère les réseaux de surveillance qui suivent le nombre de cas rapportés. Nous disposons donc d'un état des lieux assez précis de l'évolution de la situation à travers l'UE, ce qui nous permettra de prendre, de manière responsable, des décisions adaptées et efficaces sur la manière d'utiliser au mieux nos ressources limitées.

Le tableau mondial des contaminations était suffisamment sérieux pour inciter l'OMS à décider, le 29 avril, de faire passer au niveau 5 son niveau d'alerte pandémique, tout en reconnaissant qu'une transmission d'homme à homme avait eu lieu dans au moins deux régions. La Commission entretient depuis le début une collaboration et des contacts étroits avec l'OMS.

Mes services travaillent d'arrache-pied pour mettre en œuvre les mesures à prendre, telles que définies dans le plan communautaire de préparation à une pandémie de grippe, pour répondre aux défis que pose l'épidémie actuelle. La Commission a lancé ses opérations en matière de santé publique le 24 avril. Depuis, mes services sont opérationnels en permanence.

Depuis le samedi 25 avril, la Commission organise quotidiennement des réunions avec le réseau de contrôle des maladies transmissibles, composé des États membres, et le Comité européen de sécurité sanitaire. On y passe en revue la situation épidémiologique avant de débattre et de décider des mesures à prendre et des actes législatifs appropriés.

Les informations au public sur la manière de prévenir la contamination et d'organiser ses déplacements en connaissance de cause ont été évoquées, de manière à garantir la cohérence du message de tous les États membres en se fondant sur les conseils scientifiques de l'ECDC, en coordination avec l'OMS. Nous avons décidé de prolonger la surveillance de la grippe saisonnière, qui aurait dû prendre fin durant la 20^e semaine, afin d'identifier les infections par ce nouveau virus de la grippe.

La Commission a adopté le 30 avril une définition juridiquement contraignante de la maladie sur la base de la législation communautaire sur les maladies transmissibles. Cette décision a été publiée au Journal officiel le 1^{er} mai.

Les contre-mesures médicales telles que les antiviraux et les vaccins étant au cœur de notre réponse à cette menace sur le plan de la santé publique, j'ai rencontré les producteurs européens le mercredi 29 avril pour

me tenir informée des dernières informations concernant la mise au point des produits et les calendriers de production des nouveaux vaccins, et pour voir si une intervention de l'UE pouvait accélérer la livraison. Avec les États membres, nous examinons comment optimiser l'utilisation des stocks d'antiviraux existants, en recourant au mécanisme de coordination du Comité européen de sécurité sanitaire.

Je peux également informer le Parlement qu'à ma demande, la présidence tchèque a convoqué le 30 avril le Conseil «Santé», qui a adopté une série de conclusions fermes rappelant la nécessité d'apporter une réponse coordonnée à la nouvelle menace grippale.

Le Conseil a rappelé aux États membres leur obligation légale de coordonner leurs actions de surveillance et leurs réponses aux menaces sanitaires, et a convenu que la restriction des déplacements vers les zones affectées ne se justifiait aucunement du point de vue de la santé publique. Il a toutefois admis également qu'une bonne information du public était essentielle et que les voyageurs devaient être en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause.

La Commission examine à présent une feuille de route sur l'application en urgence des points inclus dans les conclusions du Conseil du 30 avril. Ceux-ci comprennent la mise au point de vaccins et d'une stratégie de vaccination, des orientations quant à la meilleure utilisation des stocks de vaccins et d'antiviraux, des mesures de protection et de prévention, ainsi qu'une communication publique et une information du public.

Il est clair que nous profitons tous de l'intégration de notre économie et de notre société européennes. Ce bénéfice implique cependant une certaine responsabilité. Il nous oblige à travailler de concert pour ne prendre que des mesures étayées par des observations concrètes. C'est essentiel pour éviter qu'une crise sanitaire ne se transforme également en crise économique. Cela étant, nous ne devrions pas nous concentrer inconsidérément sur les seuls aspects négatifs de ces événements. Grâce aux mesures adoptées par la Commission dans le sillage de la grippe aviaire, il y a quelques années, l'UE dispose des systèmes lui permettant de répondre collectivement et efficacement à cette menace.

Je sais qu'à l'approche des élections européennes, cette Assemblée a débattu récemment du sens concret de l'Europe pour ses citoyens. En ces temps difficiles, je pense que nous pouvons tirer des enseignements plus précis. L'Europe implique la solidarité et l'unité face à cette menace. Elle permet la coopération et le partage des informations, des expériences et des capacités de manière à pouvoir agir ensemble sur la base des meilleures connaissances disponibles. Elle est source d'innovation, la recherche financée par l'Union contribuant à lancer la production d'un vaccin dans les meilleurs délais. Elle est synonyme de capacité, les institutions européennes permettant à tous les États membres de répondre immédiatement et efficacement à une crise commune. Voilà ce que l'Europe apporte aux citoyens.

S'il est vrai que la situation est grave, nous sommes mieux préparés que jamais pour faire face à cette menace. Et au vu de la détermination des ministres européens de la santé la semaine dernière - les 27 étaient présents -, je crois en notre capacité à réagir dans les semaines à venir.

PRÉSIDENCE DE M. MANUEL ANTÓNIO DOS SANTOS

Vice-président

Antonios Trakatellis, *au nom du groupe PPE-DE.* - (*EL*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour les informations exhaustives que vous nous avez transmises. Je salue par ailleurs les mesures que vous avez prises. Je voudrais attirer votre attention sur trois points fondamentaux, que vous avez également mentionnés et que je considère essentiels pour que nous puissions faire face à une possible pandémie.

Le premier point porte sur les plans dont nous disposons et qui ont déjà été traités par le Conseil, la Commission et le Parlement en relation avec la grippe aviaire. Nous disposons donc de plans somme toute assez pertinents, même si certaines omissions ont été épinglées par des scientifiques spécialistes de ces questions. Je voudrais donc vous demander si ceux-ci ont été complétés, si les États membres les ont adoptés et s'ils sont prêts à être appliqués, l'existence d'un maillon faible jouant à cet égard un rôle extrêmement important. J'en viens enfin à la coordination que vous avez évoquée: je suis ravi d'entendre que vous êtes prête à collaborer avec le Centre de prévention et de contrôle des maladies pour l'ensemble des questions liées à cette grippe.

La seconde question que je voudrais évoquer est celle des antiviraux. Les États membres ont été obligés de constituer des stocks suffisants. Les antiviraux sont également utilisés à des fins de traitement, mais ils doivent

bien sûr servir à la prévention. Des directives s'imposent en la matière, car ces médicaments ne doivent pas être utilisés de manière aléatoire, mais bien de manière adéquate.

Le troisième point que je tiens à soulever est qu'il serait utile de trouver un vaccin pour la nouvelle grippe. Celui-ci jouera un rôle fondamental et j'estime qu'aujourd'hui, avec les techniques dont nous disposons, les entreprises pourraient le mettre au point en trois ou quatre mois. Je voudrais donc que vous fassiez pression en ce sens, afin de garantir qu'un réel effort soit entrepris pour s'assurer que nous disposerons d'un nouveau vaccin qui, avec celui de la grippe saisonnière, prolongé à juste titre par vos soins pour lutter contre cette grippe sur la base d'une foule de raisons scientifiques, constituera le meilleur remède à une possible pandémie de grippe.

Jules Maaten, *au nom du groupe ALDE.* – (*NL*) Monsieur le Président, il semblerait que la pandémie de grippe ne soit pas aussi grave qu'escompté. Nous avons à nouveau eu de la chance, comme ce fut le cas avec le SRAS. Pourtant, Monsieur le Président, nos décideurs politiques n'en sont aucunement responsables. Lorsque la menace de la grippe a été rendue publique au cours du week-end, ils ont convenu de se réunir pour un débat urgent le jeudi, ce qui est bien éloigné de ma conception de l'urgence. Peu a été décidé par la suite. Qu'adviendra-t-il en cas de vraie crise?

Que se passera-t-il face à *la* grande pandémie - qui frappera à coup sûr, selon l'Organisation mondiale de la santé, et qui pourrait causer la mort de 8 à 10 millions de personnes? Les ministres se sont réunis pour échanger des informations, et des plans ont été élaborés. Mais quelle était la qualité de ces plans, et de l'échange d'informations? Quelles mesures ont été prises, et sont-elles effectivement coordonnées? La Commission reçoit-elle toutes les informations requises? J'ai quelques doutes. Prenons les antiviraux, par exemple: qui en possède, et qui n'en possède pas? Enfin, les ministres sont-ils enfin prêts à constituer des stocks d'urgence au niveau européen?

Si je ne suis pas sûr que la proposition française de maintenir au sol tous les avions vers le Mexique était la bonne, la décision du Conseil laissant à chacun la responsabilité d'une telle décision est naturellement aberrante. Nos frontières étant ouvertes, quel est l'intérêt pour un pays d'appliquer cette mesure si un autre ne le fait pas? Nos pays auraient dû prendre une décision commune. La seule solution à cet égard est d'habiliter la Commission à prendre ce genre de mesures d'urgence. Sur ordre du Conseil, vous devriez, Madame la Commissaire, pouvoir prendre dans les 24 heures des mesures d'urgence sur des questions telles que la quarantaine, les mesures de désinfection dans les aéroports et les restrictions de déplacements.

Je n'accuse donc aucunement la Commission. Madame la Commissaire, vos services et vous-même avez agi comme il se doit. Mais où était le Conseil? On le retrouve assis, au soleil, près de la petite gare, sur une de ces légendaires places mexicaines couvertes de poussière. Nous courons vers lui en criant «la grippe, la grippe!» Le sombrero se soulève lentement, le Conseil répond «mañana mañana» et s'en retourne à sa siesta. Difficile d'entreprendre quoi que ce soit avec un tel Conseil.

Bart Staes, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*NL*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je tiens à me joindre au chœur de ceux qui vous ont remercié, Madame la Commissaire, pour les informations exhaustives que vous nous avez fournies. Je n'en partage pas moins l'avis de M. Trakatellis et de M. Maaten. Nous avons eu un débat complet en cette Assemblée en juin 2006. Nous avons adopté une résolution, sur laquelle nous avions travaillé dur à l'époque en commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. Je me suis repenché sur cette résolution, et je dois dire que, comme M. Trakatellis, je crains que l'approche actuelle ne soit empreinte de lacunes et de faiblesses.

À l'époque, nous recommandions vivement de garantir un échange d'informations ainsi qu'une coopération constructive entre les États membres, en conférant à la Commission un rôle de coordination et en collaborant de manière constructive avec le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies. Quiconque examine aujourd'hui attentivement les plans - M. Maaten l'a souligné avec insistance - constatera qu'ils contiennent de nombreuses lacunes et que la progression des travaux est incroyablement lente.

Pour ce qui est des stocks d'antiviraux, vous nous avez déclaré vous-même il y a quelques jours que les stocks ne suffiraient pas à protéger 16 % de la population, alors que nous fixions à 30 % le taux nécessaire. Les objectifs sont donc loin d'être atteints, sans même parler de l'échange d'informations sur la nature du virus. Cet échange d'informations est essentiel, aucun vaccin ne pouvant être mis au point sans connaître la nature du virus.

Les scientifiques que j'ai contactés ces derniers jours m'ont affirmé n'avoir reçu aucune information et ne pouvoir en obtenir aucune. Les informations sur la nature du virus sont protégées et gardées secrètes. Nous

avons une pléthore d'instituts de recherche, mais nous ne pouvons entreprendre les démarches nécessaires. Il convient d'y remédier. Nous ne pouvons tolérer une telle situation; la menace est vraiment trop sérieuse.

Urszula Krupa, *au nom du groupe IND/DEM.* – (*PL*) Monsieur le Président, pour évoquer la menace posée par le virus de la grippe, je voudrais citer certains des avis exprimés par les internautes en réponse à la panique qui s'est emparée des médias, attisée par les commentaires de l'Organisation mondiale de la santé. D'aucuns affirment que l'origine de l'hystérie médiatique est la volonté de se débarrasser des stocks de vaccins et du médicament inefficace que constitue le Tamiflu, qui monopolisent certains rayons des entrepôts pharmaceutiques, et de détourner l'attention de la crise mondiale.

Ces réactions de la société, en plus de témoigner de la méfiance vis-à-vis des autorités, pourraient également inciter la population à négliger une future menace réelle de pandémie. Je pense qu'il serait plus sage de ne publier des informations sur le danger possible d'une pandémie de grippe ou d'autres maladies qu'après des observations plus approfondies des cas de maladie et une analyse minutieuse du virus et de sa virulence. Une telle démarche empêcherait la publication d'informations incomplètes, les crises de panique et, par exemple, l'abattage actuel de porcins.

Irena Belohorská (NI). – (*SK*) Madame la Commissaire, je tiens moi aussi à vous remercier pour votre réponse active et immédiate au dossier en question. En raison de la mondialisation et des vastes mouvements de touristes, de voyageurs et de citoyens ordinaires, aucun lieu sur cette planète ne peut aujourd'hui se croire à l'abri de cette maladie. En témoignent les cas répertoriés en des lieux aussi éloignés du Mexique que la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Europe et l'Afrique.

Malgré la subsidiarité des soins de santé, les maladies infectieuses ne connaissent pas de frontières et nous obligent à entreprendre des actions communes. Il n'existe aucune solution purement nationale. Le temps est venu d'afficher notre solidarité. La Slovaquie est suffisamment préparée, même en cas d'aggravation des contaminations grippales actuelles en une épidémie plus conséquente, peut-être en raison de la précédente grippe aviaire. Nous disposons en réserve de 700 000 doses de Tamiflu pour 5 millions d'habitants, et je dois dire que c'est aussi, sans doute, grâce à la précédente menace de grippe aviaire que la population est assurément bien préparée.

En cas d'épidémie, il est essentiel de tenir le public informé, car l'absence d'informations est la porte ouverte à toutes les désinformations. C'est ce qu'on peut d'ores et déjà constater dans plusieurs pays d'Afrique, dont l'Égypte, où la menace actuelle d'une épidémie de grippe associée à l'idée que celle-ci se propageait au moyen des cochons a conduit à l'abattage de 300 000 à 400 000 porcs. Cependant, nous devrions peut-être manifester notre solidarité dans cette affaire par d'autres moyens, dans la mesure où, alors qu'elles étaient proposées par les agences de voyage, ces destinations ne sont plus fréquentées qu'en cas de nécessité. En présence d'Eurolat, nous devrions penser également à soutenir le Mexique, où l'on estime que cette épidémie entraînera une contraction du PIB pouvant atteindre 4 à 5 % par rapport aux niveaux actuels.

Cristina Gutiérrez-Cortines (PPE-DE). – (*ES*) Monsieur le Président, je tiens à affirmer que nous devons envoyer des messages réalistes à nos concitoyens, ainsi que la commissaire a essayé de le faire.

La science est bien mieux préparée à affronter cette épidémie qu'elle ne l'était il y a quatre ans. En témoigne le faible nombre de décès que celle-ci a provoqués. Nous en savons beaucoup plus sur les cas aviaires et humains et sur l'historique de la transmission de cette grippe porcine. Nous maîtrisons bien davantage les solutions à apporter, et j'estime donc que nous devrions faire confiance à la recherche, promouvoir cette dernière et exiger une multiplication des recherches concernant les vaccins, comme l'a déjà déclaré M. Trakatellis.

Nous savons également que la société est bien mieux préparée qu'elle ne l'était il y a quelque temps, grâce à la somme d'expériences accumulées et aux efforts d'organisation consentis dans chaque pays, surtout en Europe, en vue d'empêcher toute nouvelle propagation de l'épidémie, de constituer des stocks de médicaments et de fournir aux citoyens un service exhaustif.

Je crains cependant que nos concitoyens ne soient pas suffisamment informés. Une simple revue de presse suffit pour se rendre compte que 90 % - voire plus - des articles imprimés se concentrent sur la baisse des taux d'infection, mais que bien peu est dit concernant les traitements ou les mesures à prendre par les citoyens.

Je pense que nous devons publier bien plus d'informations. J'estime également que nous devrions multiplier les efforts politiques en direction de nos concitoyens. Je suis par exemple choquée qu'aucun membre du groupe socialiste au Parlement européen n'ait pris la peine de participer au débat, que tous leurs sièges soient

vides et que personne n'ait demandé la parole pour expliquer cet état de fait, alors que cette question dépasse les clivages partisans et qu'elle est un sujet de préoccupation pour tous les gouvernements.

Je tiens également à souligner que nous pouvons apporter une aide aux pays tiers, comme l'a indiqué l'oratrice précédente. Nous devons apporter notre soutien à tous les pays qui ne réunissent pas les conditions et qui n'ont ni les fondements ni les capacités nécessaires pour fournir une aide à tous leurs citoyens.

L'Europe de la solidarité doit donc entrer en jeu, tout comme l'Europe de la communication.

Françoise Grossetête (PPE-DE). – Monsieur le Président, je voudrais m'adresser à M^{me} la commissaire pour lui dire l'inquiétude qui est la mienne. Le développement du virus semble se stabiliser au Mexique, en Europe, etc. Et, déjà aujourd'hui à la radio, j'entends des commentaires selon lesquels on en a peut-être trop fait, on a peut-être trop inquiété nos concitoyens.

Or, Madame la Commissaire, ce qui m'inquiète, ce n'est pas ce qui se passe maintenant; ce qui m'inquiète, c'est ce qui va se passer au mois d'octobre prochain lorsque nous arriverons à la veille de l'hiver. On sait très bien que les virus n'aiment pas les températures élevées. Le danger n'est donc pas là maintenant; mais il réapparaîtra au mois d'octobre, au mois de novembre prochains, l'hiver prochain.

Ce que nous aimerions donc savoir, Madame la Commissaire, c'est ce que vous prévoyez justement pour nous permettre d'être tout à fait prêts à affronter ce virus qui risque de se développer, qui va peut-être muter d'ici là. On dit qu'il faut faire des vaccins; mais ces vaccins que l'on va mettre au point, est-on sûr qu'ils pourront servir dans tous les cas de figure?

Voilà toutes les questions que je me pose. L'inquiétude est pour l'hiver prochain. Il faut donc communiquer, expliquer à nos concitoyens que, de toute façon, il n'est pas question de baisser la garde, il faut rester vigilants et, peut-être, Madame la Commissaire, pourriez-vous diffuser une sorte de petit guide pour aider nos concitoyens à adopter les bons comportements?

Paul Rübig (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, j'aimerais savoir s'il existe des statistiques sur les masques de protection. Combien de masques sont disponibles en Europe, et quelles quantités pourraient être produites en cas d'épidémie d'une maladie de ce genre? Même question, naturellement, concernant la disponibilité des médicaments. Dispose-t-on d'une vue d'ensemble des quantités de médicaments actuellement stockées en Europe et de celles qui pourraient être produites en cas d'épidémie? Pensez-vous qu'il serait possible également de fournir des informations aux médecins dans les 23 langues de l'Union européenne, de sorte que celles-ci puissent être diffusées rapidement et efficacement?

Adamos Adamou (GUE/NGL). – (*EL*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présentation structurée et détaillée. J'étais le rapporteur du Parlement européen sur les préparatifs des 27 États membres en matière de lutte contre la grippe aviaire. À l'époque, nous avions conclu, en collaboration avec les services de la commissaire, que certains pays étaient en retard par rapport à d'autres, surtout en termes de constitution des stocks d'antiviraux. Je voudrais vous demander si c'est encore le cas actuellement ou si, à l'inverse, les États membres sont mieux préparés.

Je vous demanderai également de prendre les mesures qui s'imposent concernant la presse populaire et les rumeurs officieuses qui circulent à travers l'Union, suscitant la panique dans la population. J'estime que cette question relève également de la responsabilité des États membres et que vos services devraient peut-être émettre une recommandation à cet égard.

Horst Schnellhardt (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je vous remercie de votre présence et de votre promptitude à nous rejoindre. En comparant la situation actuelle avec celle de la grippe aviaire, je me montre extrêmement satisfait - aussi impatient suis-je par nature - de la manière dont l'Union européenne, l'OMS et les États membres eux-mêmes ont réagi.

Certains députés ont déploré un manque d'information. En Allemagne, j'estime avoir reçu suffisamment de directives sur le comportement à adopter. Je ne tiens pas, par ailleurs, à rendre systématiquement l'Europe responsable de tout. Le devoir d'information incombe aux États membres. Nous devrions saisir cette opportunité pour leur rappeler qu'ils sont tenus de le respecter. J'ai par ailleurs entendu à plusieurs reprises que certains manquements subsistent, notamment concernant les stocks de médicaments. Je souhaiterais savoir si c'est réellement le cas, si les États membres ne veulent effectivement pas partager leurs stocks de vaccins et s'ils ne les stockent que pour une utilisation purement nationale, ou s'ils ont accepté de partager

ces vaccins. Nous en serions alors au même stade que la Commission actuellement. Je tiens à vous remercier pour ce travail rapide et de qualité. Félicitations!

Le Président. - Ceci met fin au «catch-the-eye».

Avant de céder la parole à la commissaire, je tiens moi aussi à la remercier pour son discours d'introduction. Je la remercie en outre par avance pour toutes les informations qu'elle ne manquera pas de nous communiquer sous peu sur un sujet primordial et tout à fait d'actualité. C'est signe que l'Union européenne comme les États membres gèrent cette situation de manière extrêmement positive et en restant les plus proches possible de la population.

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je remercie les honorables parlementaires pour leurs contributions. Il est essentiel pour moi d'entendre ce que vous avez à dire sur cette question fondamentale.

Permettez-moi tout d'abord de vous assurer que toutes les structures que nous avons mises en place pour répondre à une menace sanitaire de cette ampleur fonctionnent bien et que nous avons exploité tous les instruments à notre disposition.

Comme je l'ai annoncé dans mon intervention liminaire, nous entretenons quotidiennement des contacts étroits avec l'ensemble des États membres depuis le 25 avril 2009, et nous avons la garantie que les directives que nous leur avons transmises ont été mises en place et sont opérationnelles. Cependant, au vu de l'expérience de la crise actuelle, nous actualisons continuellement nos structures et nous outils. Cette démarche est tout à fait fondée, puisque seules les véritables crises nous permettent de détecter les lacunes de chaque structure.

De nombreux intervenants ont évoqué les antiviraux et l'insuffisance des stocks. Comme vous le savez, mon prédécesseur a abordé cette thématique de la constitution de stocks au niveau européen avec les ministres de la santé, mais ceux-ci ne souhaitaient malheureusement pas que l'Europe assure cette coordination. Nous avons soulevé à nouveau ce problème l'année dernière à Angers, lors de la présidence française, et, là encore, les ministres de la santé ont insisté pour que chaque État membre conserve la liberté de décider pour lui-même quels stocks il devait constituer. Nous savons que les différences sont criantes entre les stocks des différents États membres, et cela nous préoccupe.

Cependant, au vu des conclusions tirées par les ministres de la santé le 30 avril dernier, nous avons décidé que la Commission collaborerait étroitement avec les États membres et que, si l'un d'eux avait besoin d'assistance, nous lancerions un appel à l'aide dans un esprit de solidarité et essaierions de coordonner les besoins des différents États membres.

Pour ce qui est du nouveau vaccin: comme expliqué plus tôt, j'ai eu une réunion avec les représentants de l'industrie, durant laquelle nous avons longuement évoqué la nécessité de disposer d'antiviraux et d'un nouveau vaccin. Nous espérons pouvoir transmettre les stocks de germes à l'industrie le 11 mai 2009, de manière à ce qu'elle puisse entamer la production du nouveau vaccin. Je ne peux pas vous dire quand celui-ci sera prêt, puisque cela dépendra de l'efficacité des stocks, mais nous estimons avoir besoin de huit à douze semaines.

Pour répondre à la question de M^{me} Grossetête, je partage totalement son avis sur la nécessité de rester vigilants afin de répondre aux besoins susceptibles de se poser, certainement après l'été, et sur la création du nouveau vaccin. J'espère que nous pourrons répondre aux besoins de nos concitoyens.

Je tiens cependant à rappeler que, si la situation est grave, il est inutile de paniquer. Je rejoins M. Adamou pour dire que chacun doit se montrer le plus raisonnable et le plus réaliste possible dans cette situation. La panique n'aidera personne.

Le Président. – Le débat est clos.

16. Égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante - Amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle en discussion commune les rapports suivants:

- A6-0258/2009, de M^{me} Lulling, au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante et abrogeant la directive 86/613/CEE (COM(2008)0636 – C6-0341/2008 – 2008/0192(COD));

- A6-0267/2009, de M^{me} Estrela, au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 92/85/CEE du Conseil concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail (COM(2008)0637 – C6-0340/2008 – 2008/0193(COD)).

Astrid Lulling, rapporteure. – Monsieur le Président, vingt-deux ans après le vote d'un texte qui avait déjà pour but d'assurer l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, y compris leurs conjoints aidants, la Commission a enfin présenté une nouvelle proposition pour remplacer le texte de 1986, inefficace et édulcoré, mais elle l'a fait avec une base juridique plus solide.

Je voudrais d'abord relever une amélioration capitale, à savoir que la constitution d'une société entre conjoints ou partenaires reconnus ne doit plus être interdite dans aucun État membre, ce qui est un moyen efficace pour améliorer la situation des conjoints aidants, ces millions de travailleurs invisibles employés dans l'agriculture, l'artisanat, le commerce, les petites et moyennes entreprises et les professions libérales. Le Parlement européen se préoccupe de leur sort depuis les années 90.

Malheureusement, la proposition de la Commission reste trop timorée sur un point essentiel: la sécurité sociale des conjoins aidants et des partenaires reconnus. L'expérience prouve que, si l'affiliation indépendante des conjoints aidants au régime de sécurité sociale se fait à leur propre initiative, sur demande, la grande majorité d'entre eux ne s'affilie pas. Toutes ces personnes ne se rendent pas compte de ce qu'en cas de divorce, souvent après plus de vingt ans de mariage et de travail dans l'entreprise familiale, elles se retrouvent dépourvues de toute protection sociale, surtout en ce qui concerne les droits à pension.

Nous voulons aussi maintenir l'ancienne disposition concernant la reconnaissance du travail fourni par le conjoint aidant pour prévoir des compensations, notamment lors d'un divorce, dans le cas où il ou elle se trouverait dans une situation précaire après des années de labeur au profit de l'entreprise familiale.

Enfin, en ce qui concerne la protection de la maternité, nous avons trouvé une formule mieux adaptée à la spécificité des femmes exerçant une activité indépendante et les conjointes aidantes. Elles doivent avoir le droit de prendre un congé de maternité d'une durée de leur choix à condition que celle-ci n'excède pas au total celle visée par la directive qui concerne les femmes salariées.

Voilà les amendements auxquels nous tenons le plus pour éviter de reproduire une directive trop décaféinée, qui ne permettrait pas de garantir l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans ce domaine.

Nous avons pris connaissance d'une douzaine d'amendements présentés par M. Cocilovo, au nom du groupe ALDE, qui concernent la définition des conjoints aidants et des partenaires de vie. Je suis un peu étonnée, car en commission des droits de la femme, nous nous sommes mis d'accord – tous les groupes – pour nous en tenir aux définitions contenues dans la proposition de la Commission, qui est juridiquement solide et acceptable pour tout le monde, à savoir qu'il faut également entendre par conjoints aidants les partenaires de vie des travailleurs indépendants reconnus en droit national.

Cette définition est claire, précise. Pourquoi présenter des amendements qui sont flous et juridiquement peu solides? Je demande au groupe ALDE de retirer ces amendements. Je suppose qu'il y a un malentendu entre le rapporteur fictif de ce groupe et M. Cocilovo. Je travaille actuellement sur ce point.

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a malheureusement adopté un autre rapport avec 74 amendements, dont la plupart n'ont rien à voir directement avec l'objectif initial présenté dans la proposition de la Commission, qui consiste à renforcer le socle de la protection de la maternité par l'amélioration de la sécurité et la santé des travailleuses, salariées, enceintes, accouchées ou allaitantes.

Je voudrais préciser que cette directive ne concerne ni les travailleuses indépendantes ni les conjointes aidantes, ni les partenaires des indépendants. Leur situation spécifique sera examinée dans le cadre de la nouvelle directive concernant l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, qui fera l'objet d'un rapport.

(Le président interrompt l'oratrice)

Edite Estrela, *rapporteure.* – (*PT*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à remercier les personnes suivantes: les rapporteurs fictifs, les rapporteurs pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales et de la commission des affaires juridiques, les secrétariats de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres et du groupe socialiste au Parlement européen, les partenaires sociaux, les ONG, les experts ayant participé aux auditions publiques organisées à Bruxelles et à Lisbonne, les représentants de la Commission et du Conseil, ainsi que mes assistants. Je les remercie tous pour leur soutien et leurs suggestions.

Les propositions contenues dans mon rapport sont donc le fruit d'un processus hautement participatif et de nombreuses réunions de travail avec toutes les parties soucieuses de fournir à l'Union européenne une directive sur le congé de maternité adaptée à notre époque. Mes propositions d'amendement visent essentiellement: premièrement, à renforcer les droits des travailleuses enceintes, accouchées et allaitantes; deuxièmement, à promouvoir la conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et vie privée; et troisièmement, à aider les Européens qui souhaitent avoir des enfants à franchir le pas et à relever ainsi le taux de natalité.

Je propose donc d'élargir à douze mois la protection contre les licenciements, de supprimer l'obligation de travail de nuit et d'heures supplémentaires si la femme en exprime le souhait, et de réduire la journée de travail de deux heures pour permettre l'allaitement maternel, sans perte d'aucun droit. La proposition la plus innovante par rapport à la proposition de la Commission concerne toutefois le congé de paternité. Le droit communautaire doit entériner le principe de congé partagé, afin d'encourager une répartition plus équitable des responsabilités privées et familiales entre les hommes et les femmes et, ainsi, d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des enfants. Les pères doivent avoir leur part de responsabilités familiales dès la naissance ou l'adoption d'un enfant. Nous devons également combattre les préjugés économiques, sociaux et culturels associés au droit au congé de paternité et changer les mentalités.

Si, en Suède par exemple, un homme qui ne prend pas sa part de congé parental est considéré par la société comme un mauvais père, l'inverse est vrai dans les pays du sud de l'Europe: les pères sont poussés par les employeurs et les collègues de travail à ne pas prendre le congé auquel ils ont légalement droit. Je propose donc de rendre deux semaines de congé de paternité obligatoires, non transmissibles et payés intégralement, sans perte d'aucun droit professionnel. Il a été prouvé que le partage des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes est la première étape d'une conciliation essentielle entre vie familiale et vie professionnelle. Si elles ont le même droit que les hommes à une carrière professionnelle, les femmes ne peuvent cependant faire le même travail que les hommes en dehors du foyer et avoir trois fois plus de travail qu'eux une fois rentrées chez elles.

La vie de famille est l'une des causes du taux de chômage plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Une question fréquente dans les entretiens d'embauche est de savoir si les candidates comptent se marier ou avoir des enfants. La vie personnelle des femmes est passée au crible, et elles finissent sur le carreau si elles expriment leur désir naturel de devenir mère. La maternité ne saurait être perçue comme un problème pour les employeurs ou pour l'économie. Au contraire, il s'agit d'un service rendu à la société, car elle nous permet de lutter contre la faiblesse du taux de natalité et contre le vieillissement démographique tout en assurant la pérennité du système de sécurité sociale.

Il est donc inacceptable que les femmes soient pénalisées du seul fait qu'elles soient mères. La vérité, cependant, est qu'elles ne peuvent souvent pas évoluer professionnellement et qu'elles ne touchent pas les primes de productivité habituelles ou leur part des bénéfices. Elles doivent en outre accepter des travaux subalternes et moins gratifiants sur le plan professionnel. Nous devons remédier à cette situation.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (*CS*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je commencerai par remercier M^{me} Estrela et M^{me} Lulling pour leurs rapports. Je salue leurs efforts, ainsi que le soutien accordé par le Parlement européen aux propositions de la Commission dans le cadre du paquet de mesures adoptées à l'automne dernier en vue d'harmoniser vie professionnelle et vie familiale.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'harmonisation des vies professionnelle, privée et familiale est l'une des priorités du programme de la Commission en matière d'égalité des genres. Le processus de promotion des politiques axées sur ces questions est d'une importance capitale en vue de renforcer la participation des femmes sur le marché de l'emploi et de répondre aux questions liées à l'évolution des formes de structure familiale, au vieillissement démographique et au soutien à l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Dans ce contexte, j'estime qu'il est nécessaire d'améliorer la législation en matière de congé de maternité et de congé parental. Dans le même ordre d'idées, il est essentiel d'améliorer le statut des femmes exerçant une activité indépendante.

Je me réjouis des progrès réalisés concernant les deux propositions législatives déposées par la Commission. Je suis ravi également du succès des négociations entre partenaires sociaux sur le congé parental. J'espère pouvoir déposer avant les vacances d'été une proposition formelle en vue de rendre leur accord contraignant. Je voudrais maintenant évoquer brièvement les objectifs de la Commission concernant l'amendement à la directive sur le congé de maternité, à savoir: promouvoir des niveaux élevés de sécurité et de protection sanitaire pour les mères, encourager les femmes à avoir autant d'enfants qu'elles le désirent et soutenir la participation de ces dernières sur le marché de l'emploi. À cet égard, la proposition de la Commission vise essentiellement à faire passer le congé de maternité de 1 4 à 1 8 semaines, à relever les allocations de maternité afin de permettre aux femmes d'interrompre leur carrière et de s'occuper de leurs enfants en toute sécurité financière, et à offrir aux femmes la plus grande flexibilité qu'elles méritent en termes d'organisation de leur congé de maternité et des conditions dans lesquelles elles reprendront le travail. Je suis conscient des difficultés inhérentes à la recherche du juste équilibre entre protection accrue et acceptabilité économique de ces nouvelles mesures pour les employeurs et pour les États membres.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, la Commission salue les nombreux amendements déposés par le Parlement qui l'aideront à renforcer ou à clarifier cette proposition. Il s'agit de l'amendement 11 sur l'évolution de la situation démographique, de l'amendement 25 soulignant la nécessité d'une meilleure harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale, de l'amendement 50 sur le soutien aux États membres dans la promotion du travail à temps partiel, de l'amendement 35 sur le congé de maternité facultatif avant la naissance, de l'amendement 53 précisant que les femmes en congé de maternité peuvent bénéficier des augmentations de salaire, et de l'amendement 56 sur les droits à pension de la travailleuse. La Commission est également prête à accepter certains autres amendements, que ce soit sur le fond ou dans leur intégralité.

Je salue également l'amendement qui permettrait, sous certaines conditions, de considérer le congé parental comme un congé de maternité. Une telle disposition tiendrait compte des différences entre États membres et satisferait les exigences de ceux qui disposent de systèmes avancés de congés pour raisons familiales, tels que les pays nordiques. Je voudrais cependant éviter une situation qui verrait la révision de la directive 92/85/CEE utilisée comme une occasion d'introduire des questions qui devraient être abordées dans un autre contexte. Une telle manœuvre minerait selon moi les objectifs sous-tendant la proposition de la Commission, qui incluent avant tout une protection renforcée pour les mères et, ensuite, le soutien à la participation des femmes sur le marché du travail.

Dans cette perspective, et même si je soutiens pleinement votre proposition visant l'introduction d'un congé de paternité, je ne pense pas que la présente directive, axée comme elle l'est sur la protection des mères, soit l'instrument idéal pour un tel objectif. La Commission rejette dès lors les amendements relatifs au congé de paternité. Elle estime cependant qu'il sera utile d'aborder cette question à l'avenir, afin de parvenir à un accord final entre partenaires sociaux européens sur le congé parental.

J'ai également accueilli avec intérêt la demande du Parlement d'introduire un congé en cas d'adoption d'un enfant (amendement 44). Cette idée est intelligente mais, là encore, je pense qu'une révision de la directive 92/85/CEE n'est pas le cadre idéal pour aborder cette question. Nous devons garder à l'esprit que la situation d'une mère adoptant un enfant est différente. Cela étant, comme dans le cas du congé de paternité, la Commission estime qu'un traitement ultérieur de cette question se justifie pleinement, notamment en lien avec le congé parental.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, la Commission salue votre proposition d'élargir à 20 semaines le congé de maternité. Celle-ci répond à la logique de sa propre proposition, qui prévoit l'octroi d'un congé de maternité de plus de 18 semaines dans certains cas. Il importe cependant de souligner l'impact de cet élargissement sur les autres dispositions contenues dans la proposition de la Commission. Pour ce qui est de l'allaitement maternel, les femmes disposant d'un congé de maternité de 18 semaines auraient suffisamment de temps pour allaiter leur enfant sans devoir ajuster leur horaire de travail. Dans ces circonstances, je ne soutiens pas l'idée d'introduire une obligation légale concernant l'ajustement des horaires de travail pour les femmes allaitantes. J'appellerais plutôt les États membres à envisager la possibilité d'adopter d'autres mesures permettant aux femmes de poursuivre l'allaitement maternel même après leurs 18 semaines de congé de maternité. De même, concernant les allocations de maternité, la proposition de la Commission introduit le principe du paiement intégral des salaires. En réalité, de nombreux États membres appliquent déjà ce principe. La proposition de la Commission permet également aux États membres de fixer des plafonds

pour de telles allocations. La Commission n'est pas favorable à la proposition déposée par le Parlement, qui prévoit le versement intégral des salaires pendant une période donnée et l'introduction de plafonds pour le reste du congé de maternité, dans la mesure où cette mesure dissuaderait les femmes d'utiliser leur congé jusqu'au bout. Elle ne recommande donc pas l'adoption de ces amendements.

La Commission estime également que certains amendements atténuent les effets de la proposition, introduisent trop de détails ou outrepassent la portée de cette directive. Ainsi en est-il par exemple de l'amendement 30 concernant le droit de refuser le travail de nuit. Je considère que les femmes enceintes ou allaitantes devraient avoir à tout moment la possibilité de refuser un travail de nuit sans devoir se justifier. Il en va de même pour la question des sanctions. À cet égard, la Commission estime important de préciser que l'indemnisation ne devrait être limitée par aucun plafond défini au niveau national. Ce principe fondamental a été énoncé par la Cour de justice européenne. La Commission ne peut dès lors accepter l'amendement 68.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, j'en viens à l'examen plus approfondi du rapport de M^{me} Lulling. Permettez-moi tout d'abord de souligner la grande importance que la Commission accorde à cette proposition. Il est en fait impératif d'améliorer la situation en matière d'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante. Les femmes sont en effet sous-représentées dans ce domaine, ne représentant qu'un tiers des entrepreneurs de l'Union européenne. Il est tout aussi fondamental d'améliorer le statut des conjoints aidants. Nous ne pouvons nous satisfaire de la situation actuelle, dans laquelle les personnes impliquées régulièrement dans les activités d'une entreprise familiale ne bénéficient d'aucune protection sociale.

Je me réjouis de ce que les opinions du Parlement et de la Commission coïncident en grande partie. C'est pourquoi celle-ci est en mesure d'accepter (soit entièrement, soit sur le fond) une nette majorité des amendements présentés par la rapporteure, à commencer par l'amendement 15 sur le congé de maternité pour les femmes exerçant une activité indépendante, et par l'amendement 18, qui vise à réintroduire l'article 7 de la directive 86/613/CEE portant sur la reconnaissance du travail des conjoints aidants. Viennent ensuite un grand nombre d'amendements acceptables sur le fond ou en partie par la Commission. La plupart du temps, ceux-ci clarifient la proposition de la Commission et assurent dès lors une plus grande sécurité juridique.

Je précise cependant que la Commission ne peut accepter l'amendement 14 concernant la protection sociale des conjoints aidants. J'ai bien conscience qu'il s'agit d'une question importante pour le Parlement européen. Cet amendement soulève cependant certains problèmes. Tout d'abord, l'approche volontaire introduite dans la proposition de la Commission représente une amélioration substantielle par rapport à la situation actuelle. La proposition de la Commission précise - et il s'agit d'une obligation légale pour les États membres - que les conjoints aidants doivent pouvoir bénéficier, à leur demande, du même niveau de protection que celui accordé aux personnes exerçant une activité indépendante. L'inclusion obligatoire des conjoints aidants dans le système de protection sociale aurait en outre des conséquences financières non négligeables. En cette période de crise économique, nous devrions nous efforcer de garantir que les entreprises, et notamment les petites entreprises familiales, ne soient pas soumises contre leur volonté à de nouvelles dépenses. Je pense dès lors que les conjoints aidants devraient avoir la possibilité de choisir. Qui plus est, cet amendement compliquerait sensiblement la possibilité de parvenir à un accord avec le Conseil.

Enfin, je signale que la position de la Commission concernant les différents amendements aux deux propositions législatives a été transmise au Parlement par écrit et qu'elle sera jointe au procès-verbal de la séance plénière.

Joel Hasse Ferreira, suppléant la rapporteure pour avis de la Commission de l'emploi et des affaires sociales. -(PT)

M^{me} Madeira s'est efforcée d'assurer une réelle égalité pour les femmes enceintes et pour toute femme en âge de porter un enfant en termes d'accès au marché du travail et de possibilité de rester sur ce marché du travail. Mesdames et Messieurs, les femmes sont régulièrement amenées à faire un choix entre vie professionnelle et vie familiale, notamment sur la question de la maternité, ce qui les empêche en définitive de se sentir comme des individus à part entière sur le plan de leur santé physique et mentale. Nous devons donc adopter une approche qui ne nuise pas aux droits et à la protection des femmes, dans le respect du modèle social européen. Nous souhaitons également inclure le congé parental dans ce cadre. Comme nous avons pu le voir, ce n'est pas le choix de la Commission.

Monsieur le Commissaire, quiconque passe 18 semaines hors de son lieu de travail a besoin d'une formation spéciale avant de reprendre le travail pour pouvoir conserver ses perspectives légitimes de carrière et ne pas être doublement pénalisé dans sa vie professionnelle. Nous devons donc veiller à ce que l'emploi des femmes

se trouvant dans cette situation soit protégé pendant 12 mois, de sorte qu'elles puissent réorganiser leur vie familiale au moment de reprendre le travail, les formations et les nouvelles habitudes. L'élargissement de six à douze mois est donc une simple question de bon sens. Il est essentiel que chaque État membre légifère sur les droits des femmes indépendantes. Il s'agit donc d'un signal politique clair, auquel nous espérons voir la Commission réagir.

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, cet ajustement des heures de travail après la naissance ne devrait pas être l'apanage des femmes: le conjoint, le partenaire ou le parent devrait également pouvoir l'exiger de son employeur. Cette proposition est fondamentale et doit être contrôlée par des régulateurs au niveau des États membres. Enfin, Mesdames et Messieurs, nous estimons que cette approche est plus cohérente avec le modèle social européen auquel nous aspirons. Cette question ne concerne pas que les femmes, mais bien la société dans son ensemble.

Luigi Cocilovo, rapporteur pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, pour gagner du temps, je tiens à préciser dès le départ que je partage sur le fond le portrait dressé par M^{me} Lulling, la rapporteure de la commission principale pour ce rapport.

Le sujet est «égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante». Plusieurs amendements ont été adoptés par la commission de l'emploi et des affaires sociales et ont été redéposés par mes soins au nom de mon groupe. Certains pourraient selon moi être retirés, dans la mesure où ils recoupent les textes déjà adoptés par la commission principale.

Nous insisterons nous aussi sur l'amendement 14, qui porte sur l'article 6, car nous estimons que rendre facultatif pour le conjoint aidant ou le partenaire de vie ce qui est obligatoire pour le travailleur principal affaiblirait la protection et ouvrirait la voie à des conditions qui iraient à l'encontre des objectifs de la Commission.

Pour le reste, je pense que nous parviendrons également à un accord avec M^{me} Lulling pour promouvoir la référence aux «partenaires de vie aidants» et aux conjoints à chaque passage du texte de la Commission afin d'éviter toute marge d'interprétation. En toute franchise, il s'agit cependant là d'une question secondaire par rapport à l'objectif principal, qui est partagé par tous.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, rapporteure pour avis de la commission des affaires juridiques. – (PL) Monsieur le Président, l'objectif de la directive du Conseil de 1986 était d'appliquer le principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes exerçant une activité indépendante, d'accorder aux conjoints aidants un statut professionnel clairement défini et de leur donner des droits et des garanties minimales. La proposition actuelle de la Commission n'est pas assez ambitieuse et ne propose guère de solutions contraignantes.

La proposition visant à garantir que les femmes indépendantes puissent prendre jusqu'à 14 semaines de congé de maternité, dont deux semaines de congé obligatoire, mérite d'être soutenue, au même titre que la proposition visant à leur donner le droit de bénéficier d'une couverture sociale pour conjoints aidants sur la même base que les travailleurs indépendants.

D'un autre côté, la proposition visant à dégager les indépendants, et notamment les conjoints aidants, de l'obligation d'intégrer un régime d'assurance sociale est troublante. Cette solution ne contribuera pas à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, et il est donc recommandé que l'organisme chargé de veiller à la bonne application de cette directive soit celui chargé des questions d'égalité des droits.

Je tiens pour finir à féliciter les deux rapporteures pour l'excellente préparation de ces documents.

Maria Petre, au nom du groupe PPE-DE. – (RO) Je commencerai par remercier la rapporteure, M^{me} Estrela, pour son rapport et pour les efforts qu'elle a déployés dans ce cadre.

Je pense que l'amélioration de la directive 92/85 offre une solution à un problème grave et bien réel auquel l'Europe est confrontée. Je fais ici référence à la fois au vieillissement de la population et au déclin démographique dont nous parlons depuis si longtemps. Pour le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens, la reconnaissance de la famille comme valeur fondamentale nous engage certainement à mettre au point une action politique axée sur ce problème. C'est également pour cette raison que nous saluons les travaux en cours au sujet de la directive sur la maternité et la santé maternelle.

J'ai entendu avec satisfaction le commissaire Špidla soutenir en cette Assemblée l'allongement de la période de maternité, comme approuvé par notre commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. Je ne pense pas que cette question soit liée à l'égalité d'accès des femmes au marché du travail. Nous sommes par ailleurs tous conscients que l'Organisation mondiale de la santé et l'Unicef soutiennent le fait, corroboré par des arguments scientifiques, que les femmes ayant accouché ont en fait besoin de 24 semaines pour recouvrer pleinement leur capacité de travail.

J'estime que nous ne devons pas obliger les jeunes femmes à choisir entre carrière et vie au foyer. Notre discussion d'aujourd'hui sur la modification de la directive nous fournira effectivement une base pour parvenir à cet équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. Je salue l'introduction du concept de congé de paternité, même si elle n'est pas indispensable pour le moment, car elle nous permet au moins d'envoyer un signal aux jeunes familles qui attendent du Parlement européen une démarche de ce type.

Je pense que la présence des deux parents à domicile est fondamentale pour les bébés durant leurs premières semaines. J'estime par ailleurs que la maternité et la paternité sont des choses de la vie. C'est pourquoi j'accepte de traiter cette question de la manière dont elle mérite de l'être, et non comme un problème, voire un inconvénient. En tant que députée roumaine et que mère de deux enfants nés, malheureusement, sous le régime communiste qui gouvernait mon pays, je peux vous assurer que j'ai d'autant plus de raisons de soutenir les mesures proposées.

Lissy Gröner, *au nom du groupe PSE.* – (*DE*) Monsieur le Président, la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres vient de contribuer positivement à établir une Europe sociale, et je tiens à remercier du fond du cœur les deux rapporteures, M^{me} Estrela et M^{me} Lulling.

Pour les membres du groupe socialiste au Parlement européen, cette question comporte deux aspects extrêmement importants. Je les évoquerai brièvement. Pour commencer, il importe d'intégrer les pères à la stratégie-cadre afin d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Contrairement à ce qu'affirme la Commission, nous ne voulons pas 18 semaines de congé de maternité, puisqu'une telle mesure est déjà en vigueur dans presque tous les États membres, à l'exception de l'Allemagne et de Malte. Nous voulons aller un pas plus loin et introduire deux semaines de congé de paternité.

Ensuite, il importe également à nos yeux que les deux directives offrent les mêmes droits aux couples homosexuels. C'est important dans le cas de la directive sur les conjoints aidants et les partenaires aidants de couples non mariés. Je tiens également à souligner que ces systèmes de protection doivent être rendus obligatoires, sans quoi ils deviendront arbitraires.

Je voudrais revenir à nouveau sur l'argument avancé par les employeurs, à savoir que cette directive sur un allongement du congé de maternité serait impossible à appliquer par les entreprises en ces temps de crise. Cet argument est tout simplement fallacieux. En Allemagne, nous disposons d'un système de répartition qui permet le remboursement de ces frais - parfois jusqu'à 100 %! C'est pourquoi je demande également au groupe conservateur de faire preuve de compréhension et de nous emboîter le pas lorsqu'il s'agit d'améliorer la protection juridique des mères au travail.

Avant les élections européennes, nous voulons envoyer à nos concitoyens, et en particulier aux pères et aux mères, un message clair et limpide selon lequel, en temps de crise, le concept d'Europe sociale ne sera pas abandonné, et leur indiquer clairement que nous comptons investir dans l'humain, dans les générations futures et dans le changement démographique. Concernant l'inclusion des pères dans la législation, je demanderai par ailleurs au commissaire Špidla de réfléchir encore un peu et de lutter avec nous au Conseil pour faire progresser le congé de maternité et assurer un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Claire Gibault, *au nom du groupe ALDE.* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, je félicite et remercie M^{me} Estrela pour l'ensemble de son rapport, et pour la qualité de ce rapport.

Il était nécessaire que la Commission et le Parlement se saisissent de cette question. Il était urgent que des dispositions soient prises pour protéger les femmes enceintes, accouchées ou allaitantes, essentiel de s'assurer que leurs droits soient respectés. De ce point de vue, le rapport est très équilibré: réglementation du travail de nuit, protection contre les licenciements, droits liés à la protection sociale et aux contrats de travail, défense de ces droits, notamment ceux de la rémunération du congé de maternité.

En revanche, je ne suis pas d'accord avec la proposition de M^{me} Estrela en ce qui concerne la durée du congé de maternité et l'obligation du congé de paternité. Il ne faut pas nier qu'aujourd'hui encore, la maternité reste un frein à la carrière professionnelle des jeunes femmes. Il ne faut donc pas négliger le volet très important du retour au travail des mères.

L'impact du congé de maternité ne doit pas devenir une sanction pour les femmes. Un congé de maternité trop long se traduira inévitablement, pour les femmes, par une diminution des chances de revenir dans de bonnes conditions sur le marché de l'emploi. C'est la raison pour laquelle la proposition de la Commission de fixer ce congé à dix-huit semaines, et de l'assortir de mesures réalistes, est excellente, puisqu'elle tient compte à la fois de la position des salariés et de celle des employeurs.

Si l'on veut lutter contre la discrimination et défendre les droits des femmes, il faut veiller à ce que les femmes ne doivent pas se résigner à une interruption totale de leur activité professionnelle, à ce que cela reste un choix de vie explicite. Il faut dénoncer l'hypocrisie du libre choix, qui, souvent, résulte directement des inégalités salariales entre hommes et femmes et de l'insuffisance des structures d'accueil des jeunes enfants.

En ce qui concerne le congé de paternité, je ne pense pas qu'il ait sa place dans cette directive; mais, si le congé de paternité doit s'y maintenir, il faut revenir à quelque chose de plus souple. Le vote en commission du compromis ramenant de quatre à deux semaines le congé de paternité est déjà une avancée; mais pourquoi vouloir en faire une obligation?

Je soutiens qu'il faut faire une place au père, mais il ne faut pas que ça devienne un cadeau empoisonné et, si l'on veut que les effets conjugués de la présence du père et de la mère soient à la fois bénéfiques au nouveau-né et à ses parents, il faut que la notion du choix demeure. La conciliation entre vie professionnelle et personnelle est au cœur du projet social européen. Pour entériner un changement culturel aussi important, il faut qu'il soit librement consenti.

Ewa Tomaszewska, *au nom du groupe UEN*. – (*PL*) Monsieur le Président, cette proposition, qui vise à allonger la durée minimale du congé de maternité et qui contient d'autres règlements qui permettront de combiner plus facilement vie professionnelle et vie familiale constitue un pas dans la bonne direction. Nous la soutenons, même si nous estimons qu'elle ne va pas assez loin.

En cette période de net effondrement démographique en Europe, toute forme de soutien aux familles est bonne à prendre. Le contact qu'un jeune enfant, et surtout un bébé, entretient avec sa mère, favorise son développement émotionnel. Allaiter un enfant est essentiel pour son immunité et sa santé biologique. Cependant, le changement proposé reste insuffisant. Conformément au principe de subsidiarité, les différents États membres devraient rechercher constamment de meilleures solutions.

J'attirerai enfin l'attention sur deux problèmes. Généralement, le droit des femmes à une pension de retraite soit ne tient pas compte du tout des périodes passées à s'occuper des enfants, soit n'en tient pas suffisamment compte. Les femmes et les mères ayant fondé des familles nombreuses souffrent de discriminations tant sur le marché de l'emploi qu'en termes de retraite. Nous devrions penser à rémunérer la garde des enfants.

Raül Romeva i Rueda, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – (*ES*) Monsieur le Président, je suis ravi de constater que les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes et, plus particulièrement, à la non-discrimination entre les sexes, prennent de plus en plus d'importance dans les milieux sociaux et politiques. Néanmoins, les débats que nous avons tenus ces dernières semaines dans le cadre de la réforme de ces deux directives montrent qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir en matière de discussion et de persuasion.

Je suis de ceux qui maintiennent que la véritable égalité ne surviendra que quand nous aurons réussi à mettre en place des cadres appropriés permettant aux femmes de ne plus être discriminées dans la vie en général ou au travail, mais aussi, cependant, quand ces cadres autoriseront les hommes - et les contraindront même - à assumer leurs responsabilités sur le plan privé et domestique.

Dans cette optique, je tiens à souligner que le congé de maternité devrait être d'au moins 24 semaines dans toute l'Europe, comme l'exigent en fait l'Organisation mondiale de la santé et le Lobby européen des femmes. J'insiste également sur la nécessité d'agir rapidement pour imposer des responsabilités communes et équitables au sein des couples, de manière à répartir les charges, ainsi qu'une égalité de responsabilité pour ce qui est d'élever les enfants.

Věra Flasarová, *au nom du groupe GUE/NGL*. – *(CS)* Mesdames et Messieurs, M^{me} Lulling a entrepris une tâche difficile mais nécessaire. Dans la plupart des États membres de l'UE, les aidants, et en particulier les

époux et les épouses, ne disposent d'aucun statut juridique, tandis que leur travail n'est pas reconnu, alors que leurs activités représentent plus de 11 % du travail indépendant dans l'Union européenne. Parallèlement, ces personnes ne sont couvertes par aucune assurance sociale. Si ce point restait une question de libre choix, beaucoup choisiraient de ne pas payer cette assurance en raison des coûts qu'elle génère. S'ensuit souvent une situation dans laquelle les personnes qui coopèrent de cette manière se retrouvent seules, par exemple en cas de départ ou de décès de leur partenaire, et sans aucune mesure de soutien ni le moindre droit aux prestations sociales ou à une pension de retraite. C'est pourquoi je soutiens la proposition visant à rendre obligatoire l'assurance sociale dans tous les pays de l'Union. J'ajouterai cependant que cette assurance devrait être un facteur de motivation pour ces personnes et qu'elle devrait donc être abordable financièrement.

Irena Belohorská (NI). – (*SK*) Je félicite M^{me} Lulling et M^{me} Estrela pour les rapports qu'elles nous ont présentés. Je suis intimement convaincue qu'ils aideront de nombreuses familles en interdisant la discrimination en matière de soutien à la maternité dans le secteur commercial. De nombreuses femmes assistent leur mari dans leur entreprise, et les mécanismes de sécurité sociale actuels ne leur fournissent aucune protection. Je suis favorable à un arrangement qui verrait les femmes et les maris qui apportent leur aide dans une entreprise familiale bénéficier de la même protection que les travailleurs indépendants.

Bien sûr, il ne doit pas s'agir d'un travail fictif, mais bien d'un travail répondant à une charge de travail régulière de l'entreprise. La rémunération accordée pour cette aide doit en outre être proportionnelle au travail réalisé. Je partage l'avis de la rapporteure selon lequel, contrairement à la Commission, nous n'avons pas soutenu l'enregistrement sur une base volontaire, mais plutôt le droit pour un conjoint aidant d'être enregistré sous le même régime de sécurité sociale que les travailleurs indépendants, qui couvrirait donc les frais de maladie, de vieillesse et d'invalidité.

La directive proposée est essentielle pour éliminer la discrimination à l'encontre des femmes qui aident leur mari à gérer son entreprise et qui ne bénéficient d'aucune aide à la maternité ou à la vieillesse, ce qui les rend dépendantes ou extrêmement vulnérables. Ces situations sont particulièrement fréquentes dans les nouveaux États membres, où les activités commerciales des indépendants manquent toujours d'une planification adéquate.

Edit Bauer (PPE-DE). – (HU) La famille est la valeur fondamentale du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens. Nous sommes naturellement tous conscients de la crise démographique actuelle. Si l'on en parle moins ces jours-ci, ses conséquences sont au moins aussi sérieuses que celles de la crise économique. Dans ce contexte, les règlements consacrés à la sécurité professionnelle des mères méritent une attention toute particulière. Cela étant, la proposition de directive divise l'opinion publique européenne autant que le Parlement.

Il n'est pas pertinent d'élargir aux pères les règlements sur la sécurité professionnelle ne couvrant que les femmes enceintes et les mères allaitantes, puisque les dispositions les concernant en matière de sécurité professionnelle ne nécessitent aucun changement des suites de leur paternité. Si nous acceptons d'élargir la base juridique du règlement pour couvrir l'article 137 du traité CE et que nous étendons la portée dudit règlement au congé parental, deux règlements s'appliqueraient concernant le congé parental et le congé de paternité. Puisque nous avons demandé aux partenaires sociaux de parvenir à un accord concernant la directive 96/34/CE sur le congé parental, comme l'a déjà évoqué le commissaire Špidla, pourquoi essayons-nous de préjuger du type d'accord qui sera conclu?

Dans certains pays, l'écart entre la loi et la pratique est si grand que tout amendement à la directive exige vraiment une attention considérable. Le Parlement aurait tort de débouler dans la discussion comme un éléphant dans un magasin de porcelaine. Un règlement bâclé en matière de protection pourrait, dans certaines circonstances, empêcher l'embauche de jeunes femmes si les coûts inhérents à leur embauche devenaient supérieurs à ceux en vigueur pour leurs collègues masculins.

Anne Van Lancker (PSE). – (*NL*) Monsieur le Président, je voudrais féliciter chaleureusement M^{me} Estrela pour son excellent travail. La proposition du Parlement visant à allonger le congé de maternité à 20 semaines, dont six après la naissance, avec maintien du salaire entier ne sort pas de nulle part. De nombreux pays prévoient déjà plus de 18 semaines pour les mères, payées entre 80 et 100 % de leur salaire. Je ne comprends donc pas pourquoi mes confrères du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens souhaitent réduire les ambitions de l'Europe à 16 malheureuses semaines.

Je répliquerai à ceux qui jugent les coûts trop élevés que les femmes ne doivent pas être pénalisées du fait qu'elles deviennent mères. Aujourd'hui, les femmes ont souvent besoin de recourir à d'autres formes de congé

parental, mais toutes n'y ont pas droit. En outre, ces congés sont bien moins payés et ne sont donc pas envisageables pour les femmes les plus démunies.

Mesdames et Messieurs, il nous importe également que cette directive couvre le congé de paternité et de comaternité, dans la mesure où elle porte aussi sur l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Une répartition équitable des responsabilités liées à la garde des enfants implique que les pères doivent eux aussi avoir droit à un congé à la naissance de leur enfant. Pour être honnête, Mesdames et Messieurs, deux semaines forment un début extrêmement modeste, mais qui n'en reste pas moins important dans les pays où les pères doivent encore se voir accorder une place dans leur jeune famille.

Mesdames et Messieurs, les partenaires sociaux ne sont pas parvenus à un accord sur le congé de paternité ou le congé d'adoption. C'est pourquoi le groupe socialiste au Parlement européen considère comme son devoir de réglementer le secteur dans le cadre de cette directive, pour le bénéfice des pères et des parents adoptifs. Je suis persuadée que la majorité de ce Parlement nous soutiendra sur ce point.

Siiri Oviir (ALDE). – (ET) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, une meilleure conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et vie privée est l'un des six domaines d'activité prioritaires identifiés dans les orientations sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Après tout, nous savons tous que l'Union européenne est confrontée à des problèmes démographiques tels que la faiblesse du taux de natalité et la proportion croissante de personnes âgées. Cependant, la meilleure solution ne serait certainement pas d'imposer des concessions financières aux employeurs s'ils encouragent leurs employées à avoir des enfants.

Je ne puis soutenir la proposition d'amendement 22, et en particulier sa seconde partie. La maternité et la paternité sont des droits fondamentaux essentiels pour assurer l'équilibre de la société. Il est primordial également que les deux parents participent à la vie de leur enfant dès les tous premiers mois. Je ne peux toutefois accepter la proposition d'imposer un congé de paternité obligatoire. Ce faisant, nous ne rendrions pas service aux familles des nouveau-nés, puisque les pères gagnent en général plus d'argent. La réglementation du congé de paternité doit être flexible. C'est là la seule manière de parvenir à un résultat concluant. Je tiens pour finir à remercier M^{me} Estrela pour le travail qu'elle a accompli avec tant d'enthousiasme.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE). – (EL) Monsieur le Président, le rapport de M^{me} Lulling sur les travailleurs indépendants est un rapport très complet. M^{me} Lulling s'est énormément investie dans ce dossier, et je ne pense pas qu'il soit utile d'en dire plus à son sujet. Nous devons cependant attirer l'attention des députés sur le rapport de M^{me} Estrela qui, naturellement, est simplement désireuse de protéger les femmes, mais qui est peut-être passée à côté de son sujet. Nous considérons en effet, en cette Assemblée, que nous sommes des demi-dieux, et nous pensons qu'avec nos décisions, nous pouvons réaliser nos rêves. La question pour nous n'est pas de faire ce que nous voulons, mais ce qui est faisable et ce qui est vraiment dans l'intérêt des femmes.

Nous disposons d'une directive qui concerne uniquement les femmes, car elles sont les seules à enfanter, à tomber enceintes et à allaiter. Nous souhaitons, par cette directive, définir des droits pour les hommes, alors qu'il existe une autre directive des partenaires sociaux sur le congé parental, qui peut couvrir les hommes selon les modalités définies par ces partenaires sociaux. Nous ne devrions pas «brader» les droits des femmes en cette période unique de leur vie en donnant à d'autres le droit de tirer parti de tout ce que les femmes endurent physiquement. Nous ne devrions pas punir les femmes en les forçant à ne pas travailler en raison de congés excessifs, ce qui ne va pas dans l'intérêt des employeurs, qui devront attendre qu'elles aient 40 ans avant de les engager.

Gabriela Creţu (PSE). – (RO) Certains sujets importent aux institutions européennes, d'autres moins. Les questions importantes sont débattues - ou, à tout le moins, des solutions sont recherchées et des réponses sont proposées - lors d'événements impliquant une participation et une publicité maximales. Malheureusement, nous devons constater que les droits de la femme ne figurent pas parmi ces questions.

L'idée que les questions de genre sont d'une importance secondaire est partagée par les conservateurs du Parlement, la Commission et les États membres, mais pas dans la même mesure. Puisqu'il s'agit du dernier débat en plénière de cette législature sur le sujet, nous devons reconnaître que le Parlement a incontestablement été l'institution européenne ayant pris le plus au sérieux les droits et le statut socioéconomique des femmes, dont les femmes enceintes et indépendantes.

Par des actes législatifs et des rapports d'initiative, nous avons essayé d'appliquer certains des principes déjà entérinés dans les traités, afin de mettre les groupes «invisibles» à l'ordre du jour. Il est vrai que ces démarches ont très souvent été entreprises aux petites heures de la nuit ou directement à notre arrivée de l'aéroport. La volonté politique fait cependant défaut. C'est flagrant lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre et d'appliquer la législation indispensable et tant attendue que nous rédigeons. Les retards et les mises en œuvre non conformes sont fréquents dans les États membres.

Nous appelons la Commission européenne et les États membres à ne pas utiliser la crise comme excuse pour ignorer d'autres questions fondamentales, des questions liées à l'application des actes communautaires - actuels ou plus anciens - en la matière. Sacrifier les femmes et leurs droits sur l'autel de certains intérêts économiques supposés conduit au déclin social. Je ne sais pas si la femme est l'avenir de l'homme, mais une chose est sûre: l'avenir de notre société dépend des femmes et de leur santé.

Ria Oomen-Ruijten (PPE-DE). – (*NL*) Monsieur le Président, les recherches de l'Organisation mondiale de la santé indiquent qu'un congé de maternité et d'accouchement de 16 semaines ne suffit pas. L'OMS recommande même 24 semaines. Comme l'Organisation internationale du travail (OIT), la Commission propose à présent 18 semaines. Le Parlement a opté pour 20 semaines, même si une divergence subsiste entre notre groupe et le groupe socialiste au Parlement européen: nous sommes favorables à un congé de 16 + 4 semaines, contre un congé de 20 semaines pour le PSE. En fin de compte, je me satisferai de 20 semaines.

Le second point que je voudrais aborder est le congé parental, de paternité et d'adoption. Je suis tout à fait favorable à ce que les pères soient eux aussi impliqués dans la prise en charge de l'enfant lors des premières semaines qui suivent l'accouchement, mais nous savons tous - je remercie d'ailleurs le commissaire Špidla pour sa clarté - que cette question ne peut être réglementée dans la directive qui nous occupe. Après tout, celle-ci porte sur la santé et la sécurité, pas sur le congé parental. Il s'agit de dispositions différentes, qui doivent être négociées avec les partenaires sociaux.

Mon troisième point porte sur le congé de maternité et d'accouchement pour les femmes indépendantes et les conjoints aidants. Je pense que M^{me} Lulling a réalisé un excellent travail sur ce sujet.

Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE). – (BG) Examiner les amendements à la directive sur la maternité en ce moment précis est tout à fait pertinent, dans la mesure où cela nous permet non seulement de démontrer notre engagement à résoudre certains problèmes affectant la société, mais aussi de nous concentrer sur l'avenir de l'Europe. Grâce au rapport de M^{me} Estrela, nous intégrons une nouvelle philosophie aux services que nous rendons aux mères, aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux parents en général. Il importe tout particulièrement que les pères puissent contribuer à élever les enfants. C'est ce qui renforcera le rôle de la famille. Mettons cette initiative à profit pour rétablir cet équilibre d'égale importance qui consiste à élever les enfants dès leur plus jeune âge. Cette initiative complètera toutes nos autres décisions liées aux politiques communautaires de lutte contre les discriminations.

Il est essentiel que nous apportions la sécurité aux femmes enceintes, au niveau tant familial que professionnel. Nous devons également leur assurer une égalité d'accès à l'emploi, permettre des horaires de travail flexibles et offrir des services spécifiques de soins de santé, mais aussi appliquer intégralement la législation. Il est inacceptable que l'on puisse refuser d'engager à un poste une femme enceinte qui partira bientôt en congé de maternité. Nous devons veiller à ce que les femmes en congé de maternité puissent également profiter automatiquement de tout changement introduit pendant leur absence.

Mon pays, la Bulgarie, dispose d'une législation extrêmement favorable à la maternité, caractérisée par un congé de maternité rémunéré de longue durée et par d'autres options parmi lesquelles les femmes peuvent choisir. La combinaison du droit et de la liberté de choisir et l'équilibre entre carrière et obligations familiales forment une bonne pratique pouvant être recommandée à tous les États membres. En réalité, cette pratique relève de la politique intégrée sur l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Christa Klaß (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, les États membres sont clairement responsables de la législation en matière de santé publique. L'Europe a défini des normes minimales en matière de congé de maternité. La législation des différents États membres est variable et ne peut être comparée. Dans certains pays, le congé de maternité est financé par les recettes fiscales. Dans d'autres, comme en Allemagne, il est payé par les compagnies d'assurance santé, et les entreprises supportent la majorité des coûts. Tant la durée du congé de maternité que le soutien financier dont il bénéficie varient. Dans tous les cas, cependant, la mère bénéficie d'une protection assurée en cas de maladie, même après la fin du congé de maternité.

Vous mélangez deux concepts: comme l'a souligné le commissaire Špidla, le congé de maternité et le congé parental sont deux choses différentes. Je voudrais savoir si, en Allemagne par exemple, la somme combinée du congé de maternité et du congé parental permettrait de répondre aux exigences posées par la nouvelle directive. L'allongement du congé de maternité, qui met l'accent sur la santé de la mère, n'est pas toujours un avantage pour les femmes. Les entreprises emploieront moins de femmes, puisque les hommes ne prennent pas de congé de maternité.

Qui plus est, une protection juridique renforcée contre les licenciements n'aide en rien la recherche d'un nouvel emploi. Nous devons également veiller à ce que les femmes puissent trouver un emploi et du travail en toute équité. À cet égard, les entreprises sont appelées à intervenir pour garantir un environnement de travail favorable aux familles.

Ljudmila Novak (PPE-DE). – (*SL*) Il existe chez moi un proverbe selon lequel les enfants sont notre plus grand trésor, car ils représentent notre avenir. Il semble malheureusement que nous, les Européens, nous désintéressions de ce trésor, ce qui menace notre culture et notre identité.

Je salue le rapport Estrela, car il cherche à assurer les meilleurs soins de santé possible pour les femmes enceintes et les mères. Dans le même temps, il améliorera la santé des enfants, ce qui limitera les problèmes au fur et à mesure qu'ils grandissent. Dans certains des pays les plus pauvres de l'UE, les femmes disposent de congés de maternité bien plus longs que celles des nations occidentales plus riches. J'estime que le Parlement européen devrait soutenir les meilleures solutions qui soient, pour les mères comme pour les enfants. Les économies réalisées sur le dos des enfants sont le pire des investissements pour l'avenir.

Nous, les femmes, souhaitons devenir mères. Parallèlement, cependant, nous devons naturellement veiller à notre propre sécurité sociale dans ce monde incertain, à une époque où l'on ne peut compter sur la sécurité du mariage. Combiner vie familiale et vie professionnelle devrait être notre priorité numéro un pour résoudre les problèmes démographiques de l'Europe.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (*PT*) Monsieur le Président, je voudrais évoquer le rapport de M^{me} Estrela visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes au travail. Il représente un petit pas en avant dans la protection de la maternité et de la paternité, qui sont des droits et des valeurs fondamentaux de notre société.

Au nom de mon groupe, le groupe confédéral de la gauche unitaire européenne/gauche verte nordique, j'ai appelé à plus d'avancées dans la protection de la maternité et de la paternité, notamment via un congé de 22 mois payé à 100 %. Le rapport ne propose que 20 mois, et un salaire à 100 % n'est pas garanti durant toute cette période. Je ne comprends donc pas la position du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens, qui ne veut même pas accepter cette proposition.

La proposition minimaliste contenue dans ce rapport doit être approuvée aujourd'hui pour que les droits de la femme, de l'enfant et de la famille puissent être promus. Il ne suffit pas de clamer que nous défendons ces droits. Nous devons progresser à petits pas en vue de les préserver et de les défendre.

Zita Pleštinská (PPE-DE). – (*SK*) La maternité est le plus grand miracle accordé aux femmes par Dieu. Elle ne devrait pas être un motif de discrimination à leur encontre mais, au contraire, être estimée par la société, tant au cours de la vie active d'une femme que durant ses vieux jours.

Nous devons cependant nous montrer réalistes, car des propositions bien intentionnées peuvent parfois générer des problèmes. Les États membres de l'UE présentent des systèmes sociaux différents. Les pays scandinaves sont en avance sur ces questions, mais les douze nouveaux États membres ont un certain retard à rattraper, et il serait donc sans doute extrêmement difficile d'instaurer des règles harmonisées à travers l'Union.

Si le rapport Estrela introduit des amendements extrêmement positifs à la proposition de directive, il contient également des points litigieux qui, selon moi, n'ont pas leur place dans ce rapport et qui devraient donc en être retirés, comme l'a déjà souligné le commissaire Špidla.

Les propositions d'amendement de mon groupe politique, le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens, portent sur certains de ces points, tels que la durée et l'ampleur de l'allocation de maternité et les prolongements en cas de naissance prématurée, de naissances multiples ou d'allaitement, les périodes de temps libre aux fins d'allaitement et les droits à l'emploi des femmes

retournant au travail après un congé de maternité. J'espère que ces propositions d'amendement seront adoptées lors du vote.

Siiri Oviir (ALDE). – (ET) Il est clair que nous devons reconnaître la nécessité d'appliquer plus concrètement le principe d'égalité de traitement concernant les femmes et les hommes travaillant comme exploitants individuels et les conjoints qui les assistent.

Malheureusement, les conjoints aidants ne forment pas un groupe cible puissant et uni. Leur statut n'est réglementé dans aucun État membre et leur travail n'est pas reconnu. Ils n'ont droit à aucune protection sociale, présentent un risque de pauvreté élevé et, en cas de divorce, ils deviennent de véritables hors-la-loi en termes de protection sociale.

J'estime donc que les conjoints aidants devraient être obligés d'intégrer le système de protection sociale et qu'un cadre de garantie minimale devrait être mis sur pied.

Vladimír Špidla, membre de la Commission. – (CS) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je tiens à vous remercier pour cette discussion, qui a permis d'aborder la proposition sous de nombreux angles. Je pense qu'il est inutile de mentionner toutes les propositions. Une grande majorité des justifications étaient suffisamment claires, comme je le déclarais dans mon intervention liminaire. Je pense néanmoins que deux propositions revenaient régulièrement de part et d'autre de l'hémicycle, et elles ont été abordées sous divers angles. La première est la question du congé de paternité. Je tiens à affirmer clairement que, si je suis favorable au congé de paternité, je reste convaincu qu'une directive conçue pour protéger la santé des mères n'est pas un instrument adapté pour introduire ce principe. Dans mon intervention liminaire, j'indiquais que les partenaires sociaux étaient parvenus à un accord sur le congé parental, et il serait logique d'inclure la possibilité d'un congé de paternité dans cet accord. Il y a donc à mon sens d'autres outils que la directive. La seconde question évoquée est l'amendement 14, à savoir l'introduction d'une assurance obligatoire. À cet égard, je voudrais ajouter que, si je comprends l'argument, je continue de penser qu'une approche aussi radicale n'est pas opportune, essentiellement parce qu'elle hypothéquerait sérieusement la possibilité de parvenir à un compromis. D'un autre côté, je tiens à souligner que les propositions déposées constituent un grand pas en avant car, dans certains pays, il n'est pas possible actuellement d'intégrer un tel système, pas même sur demande. Cela signifie qu'une nouvelle obligation va être introduite. Il s'agit selon moi d'un exemple typique d'harmonisation par le haut.

PRÉSIDENCE DE MME RODI KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

Astrid Lulling, *rapporteure.* – Madame la Présidente, je regrette que M. le commissaire se soit prononcé contre l'amendement-clé de mon rapport, appuyé par tous les groupes politiques, qui veut que les conjoints aidants et les partenaires reconnus doivent pouvoir bénéficier obligatoirement de la même protection sociale que les indépendants, et pas seulement à leur demande. L'expérience prouve que, si leur affiliation n'est pas obligatoire, ils ne sont pas affiliés, et cela, pour la même mauvaise raison, Monsieur le Commissaire, que vous avez invoquée, à savoir le coût.

Bien sûr, la protection sociale coûte, pour les indépendants comme pour les salariés. Vouloir économiser les cotisations sociales est une erreur monumentale, qu'il faut éviter.

Bien sûr, si dans un État membre, il n'y a pas de protection sociale pour les indépendants eux-mêmes, on ne peut pas exiger qu'elle soit obligatoire pour leurs conjoints. Mais les conjoints doivent pouvoir en bénéficier à leur demande. Moi, je ferai un amendement oral, en accord avec M. Cocilovo, en ce sens.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots sur la protection de la maternité, parce qu'on a très mal compris notre position. Si on veut renforcer la protection de la maternité en allongeant le congé de maternité, il ne faut pas oublier que l'extension à dix-huit semaines, dont seulement un tiers coïnciderait avec les six semaines post-natales obligatoires, est en contradiction avec l'objectif d'une meilleure protection de la santé de la mère et de l'enfant.

Voilà pourquoi, à nos yeux, la meilleure solution, ce serait six semaines obligatoires, et un allongement à vingt semaines en cas de naissances multiples et d'allaitement. N'oublions pas les problèmes d'embauche et de promotion que connaissent déjà les femmes en âge de procréer.

À propos de cet âge justement, il est absurde de vouloir appliquer aux hommes en âge de procréer une interdiction de travaux calquée sur celle des femmes enceintes. Bien sûr, Madame la Présidente, la stérilité

accrue des hommes en Europe est préoccupante mais pas autant, selon moi, que le partage inégal des responsabilités familiales entre hommes et femmes, qui perdure, car cette inégalité est à l'origine du refus de beaucoup de femmes de procréer. Et ce n'est pas par une surprotection, qui n'a pour conséquence que de rendre les femmes inemployables, que nous résoudrons le problème démographique en Europe.

Edite Estrela, *rapporteure.* – (*PT*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je suis choquée par la position de la Commission concernant ma proposition de congé de paternité. Cette position conservatrice est inacceptable et complètement déconnectée de la réalité.

Monsieur le Commissaire, je n'ai pas parlé de congé parental, mais de congé de paternité. Ces deux notions sont totalement différentes.

Si le congé de paternité n'entre pas dans le cadre de cette directive, pourquoi la Commission a-t-elle proposé d'élargir la base juridique, et pourquoi ne pas se baser uniquement sur l'article 137 sur la protection de la santé? Pourquoi la Commission a-t-elle introduit l'article 141 du traité CE concernant la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes?

Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs les membres du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens, la maternité et la paternité sont des valeurs sociales de premier rang, qui doivent être respectées et regroupées. C'est ici, dans cette directive, que les congés de paternité et de maternité doivent être réunis. Nous devons penser aux enfants, Monsieur le Commissaire. Nous devons penser au bien-être des enfants car, si ceux-ci sont soutenus par leur père et leur mère dès leur plus jeune âge, leur développement physique et psychologique peut s'en trouver sensiblement amélioré.

Qui plus est, Monsieur le Commissaire, vous ne pouvez ignorer que le congé de paternité existe déjà dans la législation nationale de nombreux États membres. La Commission s'efforce-t-elle en fait de rester déconnectée d'une réalité qui prévaut déjà au niveau des États membres?

Je suis extrêmement surprise de votre position, Monsieur le Commissaire. C'est précisément parce qu'elles sont déconnectées de la réalité que les institutions européennes restent éloignées des citoyens. C'est ce qui explique le fort taux d'abstention.

Nous devons donner à nos concitoyens des raisons d'aller voter. C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire, nous devons adopter des actes législatifs qui leur rendent service. S'ils constatent que les décisions prises au Parlement européen améliorent leurs conditions de vie, ils auront certainement davantage de raisons de se rendre aux urnes le mois prochain.

La Présidente. – La discussion commune est close.

Le vote aura lieu le mercredi 6 mai à 12 heures.

Déclarations écrites (article 142)

Zita Gurmai (PSE), *par écrit.* – (EN) Même en période de crise, l'égalité de traitement devrait figurer en bonne place sur le calendrier politique. À long terme, les femmes souffriront de la crise actuelle et seront touchées par la seconde vague de licenciements. Elles devront faire face à l'instabilité de leur situation économique et sociale et à la difficulté croissante de concilier rentrées d'argent et responsabilités de prise en charge. Dans de telles circonstances, nous ne saurions tolérer que l'on dépouille les femmes de leurs droits.

Le statut d'indépendant est essentiel pour les femmes: il pourrait s'avérer extrêmement utile pour éviter le chômage ou pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Les femmes disposeraient ainsi d'un outil efficace pour contribuer au développement de l'économie. Elles devraient avoir les mêmes possibilités que les hommes de se lancer dans des activités indépendantes et de créer des sociétés. Les systèmes de congés de maternité devraient garantir que les femmes indépendantes puissent en bénéficier au même titre que les travailleuses salariées. Parallèlement, la santé et la sécurité des travailleuses enceintes, accouchées et allaitantes revêtent une importance capitale.

Non seulement ces systèmes aident l'Europe à ne pas gaspiller le talent des femmes et leur présence sur le marché de l'emploi, mais ils contribuent à faire face au défi démographique actuel et à assurer aux enfants un développement physique, affectif et mental sain.

Rovana Plumb (**PSE**), *par écrit*. – (*RO*) En tant que sociale-démocrate et que mère, je soutiens cette directive, car elle aborde les questions suivantes: la santé et la sécurité des travailleuses enceintes, accouchées et allaitantes, les questions d'égalité de traitement, mais aussi le droit de retrouver son poste ou un emploi

similaire, le droit à la carrière, les règlements sur les congés, les droits liés aux contrats de travail et l'octroi d'un soutien financier plus généreux durant le congé de maternité.

Actuellement, la durée du congé de maternité varie de 14 semaines dans certains États membres à 28 semaines dans d'autres. Dans certains cas, celui-ci peut durer jusqu'à 52 semaines, même si le droit aux allocations ne couvre pas toute cette période. Je pense donc que l'idée d'allonger la durée du congé de maternité et d'augmenter l'allocation payée durant cette période est un bon moyen d'améliorer la santé et la sécurité des femmes et de leur permettre de concilier leurs obligations familiales et professionnelles. L'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi s'en trouve ainsi renforcée.

Le stress vécu sur le lieu de travail peut influer sur l'état d'esprit d'une femme enceinte ou accouchée. C'est pourquoi nous devons adopter une approche préventive qui garantisse une évaluation des risques adaptée sur le lieu de travail.

17. Aménagement du temps de travail (débat)

La Présidente – L'ordre du jour appelle la déclaration du président du Parlement au comité de conciliation sur l'aménagement du temps de travail [2004/0209(COD)].

Mechtild Rothe, président de la délégation du Parlement européen au comité de conciliation. — (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, la procédure de conciliation portant sur la directive sur le temps de travail a échoué. Dans un tel cas de figure, l'article 65, paragraphe 5, du règlement prévoit que le président de la délégation du Parlement européen au comité de conciliation fasse une déclaration en séance plénière, raison pour laquelle je vais à présent faire une brève déclaration sur l'état d'avancement des négociations autour de la directive sur le temps de travail.

Après plusieurs trilogues et trois sessions du comité de conciliation, il est apparu clairement lors de la dernière session, un peu après minuit et peu avant l'expiration de l'échéance fixée, qu'il serait impossible de parvenir à un accord. La délégation du Parlement européen avait auparavant rejeté à une majorité claire de 15 voix pour, zéro voix contre et cinq abstentions la tentative de conciliation finale de la Commission. Cette proposition n'a pas été acceptée en tant que base d'un véritable compromis. Dans le même temps, elle a également été rejetée par le Comité des représentants permanents, qui se réunissait dans la pièce voisine. Dans une lettre datée du 29 avril 2009, les deux co-présidents du comité de conciliation ont informé le Parlement et le Conseil de ministres de l'impossibilité de dégager un accord sur un texte commun dans le délai fixé à l'article 251, paragraphe 5, du traité CE.

Je regrette profondément que les deux institutions ne soient pas parvenues à trouver un terrain d'entente. Cependant, si l'on considère les trois points qui sont restés au cœur des débats jusqu'à la fin - la non-participation ou l'*opt-out* au temps de travail hebdomadaire, les conditions du temps de garde et les contrats multiples par travailleur - les divergences de points de vue étaient telles qu'il était impossible de parvenir à un accord compatible avec la résolution du Parlement européen du 17 décembre 2008.

Le Conseil, notamment, n'a pas modifié sa position d'un iota sur la question de l'opt-out. Le Parlement a proposé plusieurs compromis qui auraient offert aux employeurs une grande flexibilité au niveau des temps de travail. Le Parlement s'est montré particulièrement coopératif sur la question des conditions du temps de garde, dans la mesure où la majorité des États membres, à savoir neuf, utilise exclusivement l'opt-out pour le temps de garde. Une minorité de blocage au sein du Conseil s'est toutefois opposée à toute tentative d'introduction d'une dérogation et a rejeté toute suggestion visant à mettre fin à l'opt-out.

Sur la question du temps de garde, la Cour de justice des Communautés européennes a fait clairement savoir que le temps de garde devait être assimilé à du temps de travail. Même la période inactive du temps de garde ne peut être considérée en tout ou en partie comme une période de repos, ainsi que le voudrait le Conseil. Il était également évident aux yeux de la délégation du Parlement que le temps de garde est nécessaire lorsque la continuité d'un travail doit être assurée. Le Conseil n'était cependant pas disposé à accepter une telle restriction. Avec quel résultat? Si un serveur s'assied dans un restaurant vide, ce laps de temps est considéré comme une période inactive du temps de garde et est, de ce fait, évalué différemment. Cela ne doit pas être le cas. Ayant opté pour une approche flexible, le Parlement a également soutenu la proposition d'un temps de travail maximum de 48 heures par travailleur et non par contrat. Dans ce cas-ci, nous ne sommes même pas parvenus à un accord sur l'inclusion de ce principe dans un considérant.

La délégation du Parlement a estimé qu'il était préférable de n'avoir aucun compromis que de dégager un mauvais compromis aux dépens des travailleurs. Le Parlement a soumis de nombreuses propositions au Conseil jusqu'à ce que nous estimions être arrivés au bout du rouleau. Une partie du Conseil n'était cependant pas prête à faire de compromis, quel qu'il soit. J'estime également que, sur certains points, la Commission aurait pu soumettre des propositions visant à rapprocher les positions du Conseil et du Parlement.

Au cours de cette législature, le Parlement a adopté 389 actes juridiques au moyen de la procédure de codécision. Parmi ceux-ci, 24 ont été conclus en troisième lecture, au terme d'une conciliation fructueuse. Ces chiffres montrent clairement qu'il existe une culture de coopération entre les institutions. Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, le comité de conciliation n'est pas parvenu à dégager un accord concernant la directive sur le temps de travail. J'espère que la nouvelle Commission présentera très bientôt une nouvelle proposition et que celle-ci débouchera sur un accord.

Pour terminer, je voudrais remercier tout spécialement le secrétariat du comité de conciliation pour son excellent travail préparatoire.

Michal Sedláček, *président en exercice du Conseil.* – (*CS*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, au nom de la présidence tchèque, je voudrais vous faire part du point de vue du Conseil concernant l'achèvement des négociations sur la révision de la directive sur le temps de travail. Comme vous en êtes sans aucun doute conscients, le Conseil a passé quatre longues années à discuter d'une modification de cette directive avant de parvenir à une position commune sur le contenu, au terme de certaines négociations extrêmement complexes.

Une majorité qualifiée d'États membres a décidé de maintenir la question centrale litigieuse de l'opt-out dans la directive, mais à des conditions strictement définies, qui ont considérablement renforcé son application. Le Conseil voulait par exemple réduire le temps de travail hebdomadaire en cas d'utilisation de l'opt-out de 78 heures à 60 ou 65 heures, et a proposé d'interdire l'utilisation de l'opt-out lors de la signature d'un contrat de travail ou de limiter la période pendant laquelle les travailleurs acceptent de travailler sous le régime de l'opt-out à un an. L'objectif du Conseil était de limiter l'utilisation de l'opt-out dans les États membres, mais surtout de renforcer la protection des travailleurs utilisant ce régime. Le Conseil estimait que sa proposition de directive était un document équilibré promouvant la protection des travailleurs et espérait que le Parlement la jugerait acceptable et l'approuverait en deuxième lecture.

Depuis le vote de décembre dernier, la présidence tchèque a pris pleinement conscience des points de vue divergents des deux institutions vis-à-vis de la proposition de directive, mais n'a en aucun cas considéré la procédure de négociation comme une lutte pour le prestige entre les deux institutions. Au lieu de cela, elle a adopté une approche pragmatique, réaliste et non idéologique, tenant compte des réalités du marché du travail européen. Il est un fait incontestable que l'opt-out est utilisé aujourd'hui par 15 des 27 États membres. Depuis janvier de cette année, date à laquelle la République tchèque a repris la présidence, nous avons poursuivi des négociations intensives à tous les niveaux dans un effort pour dégager un éventuel compromis avec le Parlement. La première réunion des États membres sur ce sujet s'est tenue à Prague le 13 janvier. Au moins huit cycles de trilogues informels ont eu lieu à ce jour, en plus de trois cycles de négociations proprement dits. Je voudrais en profiter pour remercier la Commission, et plus particulièrement le commissaire Špidla, pour son soutien professionnel et son approche constructive lors de la recherche d'un éventuel compromis sur la formulation de la directive. Le Conseil était désireux d'accepter et de trouver un compromis sur la position commune, mais cela n'a pas suffi pour dégager un accord. Ces quatre derniers mois, la présidence tchèque s'est montrée très active et a fait preuve de responsabilité en organisant des pourparlers avec le Parlement et en lui soumettant de nombreuses propositions de compromis sur diverses questions en rapport avec la directive dans une tentative pour dégager une solution finale acceptable tant par le Conseil que par

Je peux aujourd'hui vous affirmer que le Conseil a fait plusieurs concessions pour répondre aux exigences du Parlement, mais cela n'a pas suffi. Le Conseil était par exemple prêt à abandonner la position commune et à adopter la position du Parlement selon laquelle le temps de garde doit être considéré comme du temps de travail. Le Conseil a également fait des concessions lors du débat sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale par rapport au délai d'octroi de jours de repos supplémentaires et à la définition de travailleurs d'échelon supérieur, et je pourrais vous donner d'autres exemples. Le Conseil souhaitait parvenir à un accord avec le Parlement sur la question clé de l'opt-out et était prêt à accéder aux exigences du Parlement et à accepter ses autres propositions telles que, par exemple, l'interdiction de l'opt-out pendant la période d'essai et la suppression du temps de travail hebdomadaire maximum pour l'opt-out, même si nous estimions naturellement agir à l'encontre des intérêts des travailleurs. Nous étions même prêts à accepter l'idée d'introduire un

enregistrement des heures réellement prestées dans le cadre de l'opt-out. Le Parlement n'a cependant pas pris la peine de faire la moitié du chemin pour rejoindre la position du Conseil.

Au nom de la présidence tchèque, je regrette sincèrement que le Parlement se soit montré réticent à l'idée de faire des compromis et de parvenir à un accord sur la directive révisée, qui est attendue par les États membres, mais aussi par les citoyens européens depuis cinq longues années. Un accord sur la directive révisée contribuerait à renforcer la protection des travailleurs et à résoudre le problème du temps de garde et de repos et préparerait la voie pour une réduction progressive de l'utilisation de l'opt-out dans les États membres. Les députés au sein du comité de négociation sont toutefois restés sourds à ces propositions. Ils se sont opposés à celles-ci et ont refusé d'accepter les contre-propositions du Conseil et les compromis avancés par la Commission, préférant insister sur leur propre position idéologique. Le Parlement n'étant pas disposé à respecter la situation au sein du Conseil et la réalité de la situation présente, la directive existante restera d'application. L'utilisation de l'opt-out ne sera pas restreinte, aucune surveillance ne sera introduite et les travailleurs devront continuer à travailler jusqu'à 78 heures par semaine. Selon toute probabilité, l'attitude du Parlement conduira à une extension de l'utilisation de l'opt-out. La Commission européenne a en effet reçu aujourd'hui des signaux de deux autres États membres qui prévoient d'introduire l'opt-out, de sorte que l'espoir d'une abolition future ne cesse de s'amenuiser. Le Conseil voulait éviter une telle situation, mais le Parlement en a décidé autrement.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (*CS*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je regrette très sincèrement que le Conseil et le Parlement ne soient pas parvenus à un accord lors du cycle final de négociations sur la révision de la directive sur le temps de travail. La Commission a fait tout ce qui était en son pouvoir pour trouver un compromis, en soumettant une série de propositions sur toutes les questions majeures afin d'aider les deux organes législatifs à se rapprocher d'une version finale. Mais, en fin de compte, le Conseil et le Parlement se sont accrochés à leurs points de vue divergents sur l'avenir des exceptions et de l'*opt-out*, empêchant toute réconciliation.

Je comprends et respecte le souhait du Parlement de mettre un terme définitif à l'utilisation d'exceptions. Il s'agit à mes yeux de la solution idéale, raison pour laquelle nous l'avons introduite dans notre proposition de modification de la directive en 2005. Néanmoins, après plusieurs années de négociations, il est apparu relativement clairement que cet élément ne permettrait pas de dégager un accord au Conseil et ne triompherait pas de la minorité de blocage. De trop nombreux États membres ont tout simplement insisté pour utiliser des exceptions individuelles et maintenir cette disposition dans la directive. C'est la raison pour laquelle la Commission a déposé des propositions alternatives visant à améliorer la protection juridique des travailleurs qui recourent à des exceptions et, ainsi, à affaiblir leur utilisation en termes pratiques. La Commission a également proposé d'introduire une surveillance permanente de l'utilisation des exceptions aux niveaux national et européen et d'imposer des restrictions à l'utilisation simultanée d'exceptions, ce qui aurait eu pour effet de rendre les États membres moins disposés à accorder des exceptions. Je suis fermement convaincu que, dans la pratique, cette approche améliorerait réellement les conditions des travailleurs et, surtout, renforcerait les chances de voir, à long terme, les États membres accepter finalement d'abandonner purement et simplement les exceptions. Le Parlement a estimé que la meilleure solution était d'abolir totalement l'opt-out. Je respecte les raisons qui sous-tendent cette décision, même si mon avis diffère.

Ainsi que je l'ai mentionné en de nombreuses occasions par le passé, je suis fermement convaincu que cette incapacité à dégager un accord sur la modification envoie un message négatif aux travailleurs et entreprises européens, aux institutions européennes et, par extension, à l'Europe toute entière. Elle signifie tout d'abord que le problème des exceptions n'a pas été résolu et que celles-ci continueront d'être utilisées dans le cadre de la directive existante, sans qu'une date de fin ait été fixée, avec un nombre très limité de restrictions et sans aucun examen particulier. Je sais que bon nombre d'entre vous ont émis l'objection que les travailleurs presteraient 65 heures par semaine, et je comprends parfaitement ces préoccupations, mais le fait est que la directive actuelle autorise des semaines de travail allant jusqu'à 70 heures. Deuxièmement, bien que l'arrêt de la Cour de justice sur la question du temps de garde et de la période de repos supplémentaire soit destiné à demeurer inchangé, je crains que, dans de nombreux cas, il ne se traduise pas par une protection accrue des travailleurs dans la pratique. De nombreux États membres comptent des secteurs où le taux de temps de garde est élevé et sont confrontés à de réels problèmes à l'heure de respecter les règles découlant des arrêts SIMAP et Jaeger. Avec pour résultat jusqu'à présent que de plus en plus d'États membres se sont mis à utiliser des exceptions pour résoudre ce problème. Quinze pays sont actuellement dans cette situation et je crains que, face à l'absence d'accord sur le temps de garde, un nombre encore plus grand d'États membres recourent à l'opt-out afin de se conformer à l'arrêt de la Cour de justice européenne, car ils n'auront pas d'autre choix. Face au nombre croissant d'États membres utilisant des exceptions, il deviendra beaucoup plus difficile de parvenir à un accord sur la suppression des exceptions au Conseil. Troisièmement, l'échec des négociations signifie qu'une série de garanties spéciales approuvées par le Conseil en faveur des travailleurs de toute l'Europe qui utilisent actuellement les exceptions ne seront pas valides et n'entreront pas en vigueur. Enfin, nous avons également perdu une occasion d'améliorer les mesures visant à concilier vie professionnelle et vie familiale et de clarifier la définition des variations pour les travailleurs indépendants. Quoi qu'il en soit, les deux organes législatifs ont à présent pris leur décision avec, pour conséquence, l'absence d'examen spécial des exceptions, ainsi que l'exige la directive existante. Je respecte cette décision. Avec les autres membres de la Commission, nous allons à présent devoir nous pencher sur la situation engendrée par l'incapacité des législateurs à dégager un accord.

Je voudrais néanmoins faire également remarquer qu'après cinq années de négociations, au cours desquelles plusieurs propositions partielles ont été déposées et de nombreuses tentatives faites pour trouver un accord, aucune solution n'a été dégagée. Cela signifie qu'il ne sera pas facile de soumettre une nouvelle proposition capable de régler, par miracle, la situation. J'estime dès lors qu'il est indispensable de réexaminer de près la situation avec les partenaires sociaux. Ce n'est qu'alors que la Commission pourra envisager une autre décision et une autre ligne de conduite.

Hartmut Nassauer, *au nom du groupe PPE-DE*. – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de déclarer, au nom du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens, que l'échec de la procédure de conciliation sur la nouvelle législation sur le temps de travail et le maintien en application de l'ancienne législation n'est nullement dans l'intérêt des travailleurs européens.

Je voudrais également dire qu'il n'est pas juste de rejeter toute la faute sur le Conseil, tandis que la majorité des députés du Parlement, tels de preux chevaliers dans leur armure étincelante, se seraient sacrifiés dans l'intérêt des travailleurs. Le fait est que les deux parties ont leur part de responsabilité. Il est un fait que le Conseil n'a pas fait le moindre pas en avant sur la question de l'*opt-out*, mais la majorité du Parlement s'est montrée tout aussi inflexible en insistant sur le fait qu'une solution ne pourrait être trouvée qu'en cas d'abolition de l'*opt-out*. Les deux parties se sont par conséquent croisées sans jamais se rencontrer, de sorte que le résultat était prévisible.

Nous avons raté là une belle occasion. Nous aurions par exemple pu mettre en place un règlement européen sur le temps de garde précisant pour l'ensemble de l'Europe que le «temps de garde est du temps de travail», ainsi que précisé par la Cour de justice des Communautés européennes. Pour parvenir à un tel résultat, il aurait fallu que la majorité du Parlement fasse un tout petit pas en avant sur la question de l'opt-out, par exemple à l'heure de fixer les conditions dans lesquelles l'opt-out peut être utilisé, qui doivent être le plus strictes possibles, et la personne habilitée à prendre une décision concernant l'opt-out. Les deux pans du secteur auraient dû être impliqués. Cela n'a cependant pas été le cas. L'insistance mise sur la suppression à tout prix de l'opt-out est devenue sacrée. C'est cette autre manifestation d'un comportement implacable qui a entraîné le rejet de la nouvelle solution. C'est une situation très regrettable qui, comme je l'ai dit, n'est nullement dans l'intérêt des travailleurs.

Alejandro Cercas, *au nom du groupe PSE.* – (*ES*) Madame la Présidente, même si les efforts futiles ne font qu'engendrer mélancolie, je voudrais répéter que l'*opt-out* doit être supprimé, car il était prévu pour une durée de dix ans - qui s'est terminée en 2003 - et que sa suppression est extrêmement importante pour la santé des personnes, pour la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, pour une discussion en cohérence avec celle que nous avons eue il y a une demi-heure et celle à suivre, pour le respect des conventions internationales de l'Organisation internationale du travail, pour la concrétisation du droit social européen, pour la préservation des organisations de travailleurs et pour le maintien de la confiance des citoyens dans les institutions européennes.

Ainsi que l'a déclaré notre présidente, il n'y a pas eu d'accord, car la proposition du Conseil n'a eu de cesse de nous ramener en arrière, au-delà du XIX^e siècle, en faisant du droit du travail une simple relation bilatérale entre le travailleur et l'employeur, sans droits ni règlements, sans rien respecter en dehors du dit «libre choix» et en faisant fi du déséquilibre de pouvoir entre le travailleur et l'employeur.

C'est faux; ils se font des illusions. Le Parlement s'est remué; il a proposé toutes sortes d'alternatives pour résoudre des problèmes concrets, mais il s'agit ici d'un problème idéologique. Le Conseil ne souhaitait pas mettre un terme à l'opt-out. Une minorité du Conseil voulait que l'opt-out, temporaire en 1993, devienne permanent et soit, avec le vote du Parlement, appliqué à tout jamais, en nous abandonnant l'espoir et la dignité dans ce combat.

Ils ne voulaient pas d'une suppression; ils voulaient simplement apporter des modifications superficielles à l'opt-out, mais de manière permanente, en détruisant un des instruments fondamentaux du droit social européen. Telle est la vérité et il est faux de déclarer qu'il s'agissait d'une réduction de la journée de travail - avec la proposition de la Commission et du Conseil, le temps de travail s'élevait à 78 heures par semaine - car il était question de 60 et 65 heures calculées sur trois mois.

Alors, arrêtez de dire des choses qui ne sont pas vraies. Arrêtez de tromper l'opinion publique. Admettez que vous vouliez rendre permanent ce qui était temporaire en 1993 et convertir une situation exceptionnelle en quelque chose de normal.

Ils ont proposé de lui donner la forme d'une dérogation, comme à l'article 20; une dérogation, pas une exception: autrement dit, quelque chose de normal. La proposition constituait par ailleurs une agression sans retenue à l'encontre de la législation de la Cour de justice. Elle a privé les médecins de leurs droits et conditions de travail. Ils n'ont jamais tenté de se rapprocher de notre point de vue, ou de celui de la Cour de justice, concernant le repos compensatoire des médecins. Qui plus est, ils nous ont accusés d'agir en période électorale. C'est un honneur d'écouter les citoyens et les travailleurs.

Nous sommes confrontés à une crise sociale de grande envergure; une distance énorme sépare les citoyens de nos institutions. Heureusement, le Parlement ne s'est pas mis à genoux devant le Conseil et, heureusement, Monsieur le Commissaire, il y aura prochainement un nouveau Parlement ici, un nouveau Conseil exécutif et, probablement, des changements au niveau des gouvernements des États membres; il y a un espoir pour les travailleurs: le mandat du 17 décembre a été maintenu et nous le poursuivrons, Monsieur le Commissaire.

(Applaudissements)

Elizabeth Lynne, *au nom du groupe* ALDE. – (EN) Madame la Présidente, nous savons évidemment que nous étions dans une impasse, mais, à mes yeux, mieux vaut ne pas avoir d'accord qu'un mauvais accord.

Nous savions déjà que ce serait inévitable, mais il a fallu beaucoup de temps pour l'admettre. Je pense que cette situation est davantage due au fait que certains parlementaires voulaient paraître forts aux yeux de l'électorat qu'à autre chose.

Une fois qu'une majorité du Parlement s'est exprimée en faveur de la suppression de l'*opt-out*, tout accord est devenu impossible puisque 15 pays l'utilisent, ainsi que nous l'avons déjà entendu.

Je soutiens l'opt-out pour la limite de 48 heures de la directive sur le temps de travail pour autant qu'il soit volontaire. J'ai tenté de renforcer ce point en commission et de faire en sorte qu'il soit impossible de signer l'opt-out en même temps que le contrat et qu'il soit possible de se retirer de l'opt-out à tout moment. Telle est en effet la proposition faite par le Conseil. C'est important pour la flexibilité, les travailleurs et les employeurs. Pourquoi une personne ne serait-elle pas autorisée à faire des heures supplémentaires si tel est son souhait?

Je craignais également que les travailleurs ne soient poussés vers le travail illégal et ne soient, de ce fait, pas couverts par la législation en matière de santé et de sécurité, notamment la directive sur les équipements dangereux.

La question des contrats multiples et la définition du travail indépendant sont bien plus problématiques. Elles sont enfreintes dans une mesure beaucoup plus large que l'opt-out, mais le Conseil n'a pas réellement fait de progrès substantiels sur ce point et le Parlement n'a pas vraiment poussé non plus.

Concernant le temps de garde, j'estime que celui-ci doit être considéré comme du temps de travail. J'ai été ravie de voir le Conseil faire un pas en avant à cet égard.

Ainsi que je l'ai déclaré au début de ce débat il y a cinq ans, nous devons uniquement nous préoccuper des arrêts de la Cour dans les affaires SIMAP et Jaeger et de rien d'autre. Peut-être est-ce ce que nous ferons dans le futur, en nous penchant uniquement sur le secteur de la santé.

Enfin, je dois dire que je me réjouis du maintien de l'opt-out pour la limite de 48 heures, en particulier pour les pompiers britanniques, qui auraient éprouvé beaucoup de difficultés à assurer leur service si l'opt-out avait été supprimé et je les félicite pour leur campagne.

Elisabeth Schroedter, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur Špidla, au moment des élections, nous aurions voulu pouvoir présenter aux citoyens européens une directive sur le temps de travail garantissant des normes minimales en matière de santé et de sécurité.

Celle-ci aurait été notre contribution au concept d'amélioration de la qualité du travail. Notre résolution aurait fixé des normes minimales, tout en garantissant un degré de flexibilité offrant une solution pour les hôpitaux. Le Conseil a toutefois fait obstacle à cette résolution pendant plusieurs semaines avec, pour conséquence ultime, son échec final. Malheureusement, la Commission a également sa part de responsabilité dans cet échec, dans la mesure où elle n'a rien fait pour trouver une solution. Les propositions de la Commission ont fait peu de cas du droit du travail et ont remis en question un point qui, de manière générale, aurait dû être perçu comme une norme juridique minimale. Le groupe des Verts/Alliance libre européenne, ainsi que la majorité du comité de conciliation, n'étaient pas prêts à voter en faveur de la légalisation de l'exploitation.

Il est un fait bien connu que le ministre allemand du travail et le socio-démocrate Olaf Scholz faisait partie du noyau dur des opposants au Conseil. Il voulait à tout prix introduire des exceptions à une solution à long terme qui permettraient aux gens de travailler jusqu'à 78 heures par semaine. En Allemagne, il affirme être le représentant des travailleurs, mais à Bruxelles, il agit en tant que porte-parole de ces membres du Conseil qui sont opposés aux intérêts des travailleurs européens. Il a poignardé les socio-démocrates dans le dos.

Ilda Figueiredo, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*PT*) Madame la Présidente, nous nous réjouissons de l'absence d'accord entre le Parlement européen et le Conseil sur la modification de la directive sur l'aménagement du temps de travail, car la proposition faite était pire que la solution actuellement en vigueur concernant la journée de travail moyenne et le temps de garde.

En fait, la Commission européenne et le Conseil essayaient d'ouvrir la porte à une dévaluation plus grande du travail et de lancer une attaque à l'encontre du droit de négociation des syndicats et des négociations collectives. Ce résultat aurait été atteint si l'on avait permis à de simples dispositions administratives de réglementer l'aménagement du temps de travail et son paiement, en mettant en péril le temps de garde et le droit à des périodes de repos, avec un bond en arrière de 100 ans dans les droits du travail.

L'obligation de paiement intégral du temps de garde, y compris des périodes de repos, que ce soit dans le secteur des services de santé et d'urgence, du service incendie ou de tout autre secteur d'activité, reste par conséquent en vigueur, conformément à la législation existante.

Nous continuerons de porter à l'attention du public le combat des travailleurs contre l'opt-out notoire et en faveur de la valorisation du travail. Nous continuerons de soutenir une réduction de la journée de travail sans perte de rémunération, une condition essentielle en période de récession en vue de créer des emplois et de diminuer le chômage. Nous continuerons également de promouvoir la santé et la sécurité au travail des travailleurs et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Nous voulons une véritable Europe sociale qui ne soit pas oubliée après les élections du Parlement européen.

Derek Roland Clark, au nom du groupe IND/DEM. – (EN) Madame la Présidente, le président Klaus a fait remarquer le 18 février que la structure de l'UE est un dogme qui contredit l'expérience tirée de notre héritage.

Les États membres ont un héritage. Ils font les choses à leur manière, y compris dans leur travail. Lorsque j'ai souligné ce point lors de la première réunion de conciliation et fait remarquer qu'il ne fallait pas contraindre les États membres à porter un carcan, un collègue député a demandé s'il était normal que je sois invité à la réunion. C'est ce qu'on appelle la démocratie!

Le document du commissaire produit un peu plus tard cette nuit-là incluait le texte «les préférences et les besoins des travailleurs font qu'il est impossible de fixer une date au-delà de laquelle il ne sera plus possible de recourir à la clause de renonciation»; c'est agréable de recevoir un écho!

Ainsi que l'a déclaré le président Klaus, une distance énorme sépare les citoyens des représentants européens élus, mais beaucoup moins au sein des États membres, ce qui rend l'UE non démocratique. Je suis d'accord et insiste, pour ma part, sur le fait d'être plus représentatif de l'avis des citoyens. Si seuls quatre États membres voulaient avoir des *opt-outs* en 2004, ils sont aujourd'hui au nombre de 15. Cela ne vous enseigne-t-il rien? Et les députés ont le culot de qualifier 15 États sur 27 une minorité de blocage; le Parlement est dans le déni!

José Albino Silva Peneda (PPE-DE). – (*PT*) Deux questions sont ressorties lors des négociations: le temps de garde et la clause d'opt-out.

Concernant le temps de garde, je voudrais dire que nous avons été très près d'un compromis mais que, au dernier moment, le Conseil a fait marche arrière de manière inexplicable.

Concernant l'*opt-out*, le Parlement n'aurait jamais pu accepter sa généralisation à tout jamais car, d'un point de vue pratique, elle aurait entraîné la déréglementation du marché du travail.

Le fait que 15 pays utilisent actuellement l'opt-out s'explique par le fait que la proportion de temps de garde est insuffisante pour répondre aux besoins réels. Le système de garde est insuffisant pour répondre aux besoins réels, en particulier dans le domaine de la santé. Ce problème était résolu dans la proposition du Parlement, de sorte qu'il n'aurait pas été nécessaire qu'autant de pays utilisent l'opt-out. La présidence l'a elle-même reconnu lors des négociations.

Il est en tout cas clair que l'*opt-out* n'a rien à voir avec la flexibilité. Celle-ci peut parfaitement être obtenue grâce à l'annualisation de la période de référence, ainsi que proposé par le Parlement en 2005.

Le Parlement s'est également battu sur cette question pour que nous puissions au moins entrevoir une date future pour la suppression de l'*opt-out*. Une minorité de blocage au Conseil a néanmoins accepté cet *opt-out*, en plus de vouloir faire de son application une règle, plutôt qu'une exception. Je voudrais vous rappeler que l'*opt-out* a été accepté en 1993, mais en tant qu'exception manifeste.

Mesdames et Messieurs, les contrats de travail ne peuvent pas être comparés à des contrats dans le cadre desquels les parties sont sur un pied d'égalité. Si le droit et la science du travail existent en Europe, c'est parce qu'il est depuis longtemps admis que l'une des parties est désavantagée et doit par conséquent être protégée.

La minorité de blocage au Conseil, qui fait clairement preuve d'inflexibilité, voulait mettre fin à cette protection, ce qui, à mes yeux, est absolument inacceptable pour toute personne se posant en défenseur des valeurs fondamentales qui constituent le fondement même du modèle social européen.

Jan Andersson (PSE). – (*SV*) Madame la Présidente, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier mes collègues au sein de l'équipe de négociation pour leur coopération constructive. Il est regrettable qu'un accord n'ait pas pu être dégagé. Cet échec s'explique par la situation qui règne actuellement, à savoir l'utilisation de l'*opt-out* par 15 États membres. Il ne fait aucun doute qu'il pourrait y en avoir plus, ce qui est loin d'être une bonne chose.

Je peux également vous dire que nous avons fait certains progrès lors des négociations. Concernant le temps de garde et le repos compensateur, j'estime que le fait que nous ayons tous dit que le temps de garde doit être assimilé à du temps de travail est un progrès. J'estime que nous aurions pu parvenir à un accord sur ce point. C'est à cause de l'opt-out que nous n'avons pas obtenu d'accord. D'un côté, il y avait le Conseil, avec une minorité de blocage totalement opposée à la suppression de l'opt-out, et, de l'autre - ce que l'on a souvent tendance à oublier - une large majorité au Parlement européen qui souhaitait de tout cœur mettre fin à l'opt-out, car il n'a rien à voir avec la santé et la sécurité. Les députés du Parlement ont essayé, ils ont fait une proposition afin que le Conseil arrête une date de fin. Pour finir, nous étions même prêts à dire: «Nous fixerons simplement une date pour d'autres négociations et la détermination d'une date de fin». Mais même cela, le Conseil n'était pas disposé à l'accepter. La situation est alors devenue impossible. Monsieur Sedláĉek, ce n'est pas comme si le Conseil avait accepté toutes les exigences fixées par le Parlement concernant les conditions de l'opt-out. Lorsque nous avons débuté les négociations le dernier jour, presque toutes les suggestions ont été rejetées. Je peux vous confirmer qu'il existe en fait une majorité en faveur de la suppression de l'opt-out. Il existe une large majorité au Parlement et une majorité au Conseil, mais c'est malheureusement une minorité au Conseil qui est autorisée à décider du maintien de l'opt-out. Cette situation est loin d'être satisfaisante. J'espère que la Commission reviendra à la charge, que les gens assumeront leurs responsabilités, que le point de départ d'une nouvelle proposition sera l'objet même de la directive, à savoir la santé et la sécurité des travailleurs, et que l'opt-out sera alors progressivement supprimé.

Bernard Lehideux (ALDE). – Madame la Présidente, le Parlement et son rapporteur ont été contraints de refuser un mauvais compromis; ils ont eu raison de le faire. Notre délégation est restée fidèle à la position adoptée très largement en plénière qui demandait la suppression, à terme, de toute dérogation à la durée légale du travail.

Mais la vérité est que le Parlement était seul à vouloir faire avancer les choses. Les représentants du peuple européen avaient tranché bien au-delà des clivages partisans pour que cesse cet archaïsme qui s'appelle l'opt-out. Nous avons été les seuls à proposer un véritable texte de compromis que le Conseil des ministres a superbement ignoré, tout comme la Commission d'ailleurs. Le Conseil et la Commission se sont alignés sur la position de ceux qui s'opposent farouchement à toute avancée des droits des travailleurs en Europe.

Monsieur le Président du Conseil, il est clair que vous êtes arrivé à vos fins. La Cour de justice vous oblige à considérer tout le temps de garde comme du temps de travail; vous n'avez donc rien perdu de ce côté-là. L'opt-out que vous voulez existe toujours en pratique, l'immobilisme l'a donc emporté. Plus que jamais, les députés élus en juin prochain devront se battre pour aller vers une harmonisation par le haut des normes sociales.

Dimitrios Papadimoulis (GUE/NGL). – (EL) Madame la Présidente, le Conseil, avec la Commission, porte l'entière responsabilité de l'échec d'un compromis, et ce pour une raison toute simple: votre insistance à nous faire accepter un compromis maintenant l'*opt-out* à tout jamais; vous vouliez nous tromper et nous humilier, nous et des millions de travailleurs, en transformant une exemption provisoire accordée à la Grande-Bretagne en 1993 en règlement anti-travail permanent. Heureusement, le Parlement européen s'y est opposé à une large majorité. Il suffit aux personnes ayant des doutes quant au responsable de cette situation d'écouter le discours du représentant de la présidence tchèque: néo-libéralisme dogmatique, idéologie pure et dure, arrogance et tentative bon marché pour tromper les citoyens européens.

Monsieur Špidla, vous n'avez pas le droit d'interpréter et d'appliquer les arrêts de la Cour de justice européenne à la carte; vous devez appliquer la jurisprudence de la Cour de justice européenne et engager des procédures en infraction contre les États membres qui n'ont pas appliqué les arrêts de la Cour pendant des années. Vous ne pouvez pas déclarer que ce n'est pas nécessaire parce qu'une révision de la directive est à l'ordre du jour. Vous devez comprendre une chose: le Parlement n'acceptera jamais un compromis qui n'abolit pas l'opt-out.

Edit Bauer (PPE-DE). – (*SK*) Après avoir espéré dans un premier temps nous rapprocher d'un accord sur la révision de la directive sur le temps de travail, il est tout à fait regrettable que cela n'ait pas été le cas. Il y a au moins deux raisons pour lesquelles ce rapport n'était pas idéal pour nos électeurs à l'approche des élections. La première concerne un développement intéressant et inattendu auquel on assiste actuellement dans les nouveaux États membres.

Certains investisseurs, en particulier dans les pays d'Asie de l'Est, tentent non seulement d'introduire l'éthique de travail est-asiatique, contre laquelle les travailleurs demandent à être protégés par la loi, mais sont également à l'origine d'un nouveau phénomène sur le marché du travail: une tentative pour remplacer les travailleurs nationaux par des travailleurs est-asiatiques habitués à une culture de travail différente et à des heures de travail illimitées. Face à la crise actuelle, et à l'augmentation du chômage, la relation asymétrique entre l'employeur et le travailleur est de plus en plus manifeste. La limitation des heures de travail est par conséquent primordiale, si l'on garde à l'esprit la nécessité de garantir les libertés des travailleurs.

Le deuxième problème toujours en suspens et qui a de graves conséquences pour les nouveaux États membres est le calcul du temps de garde. Compte tenu de la situation actuelle, nous sommes obligés d'utiliser un *opt-out*, que nous aurions voulu éviter, mais sans lequel nous ne pouvons garantir des soins de base. Madame la Présidente, je ne veux montrer personne du doigt, mais je voudrais croire qu'au cours de la nouvelle législature, nous serons à même de trouver une solution acceptable à ces problèmes urgents.

Roberto Musacchio (GUE/NGL). – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'échec de la directive sur le temps de travail était inévitable. Le Conseil a conservé une attitude provocatrice, comme nous l'avons entendu un peu plus tôt au sein de ce Parlement, en ignorant le vote parlementaire, qui a ensuite été répété des années plus tard en deuxième lecture. C'est avec ce vote que nous nous présentons devant l'électorat - je m'adresse à M^{me} Lynne - car celui-ci nous a en fait confié un mandat.

Le point le plus préoccupant est cet extrémisme. Le Conseil veut maintenir à la fois l'*opt-out* et le calcul annuel du temps de travail. Je voudrais souligner à l'attention du commissaire et du Conseil que nous sommes arrivés à la semaine de 78 heures en remettant à plus tard les périodes de repos prévues par le texte que le Conseil a défendu. La situation est donc pire que sous la précédente directive; il est franchement difficile de comprendre l'idée que se fait le Conseil du travail et des conditions de travail, mais aussi des syndicats et des contrats.

Si nous maintenons l'approche de l'*opt-out*, si nous ne tendons pas vers une harmonisation des conditions de travail, alors nous ne travaillons pas pour l'Europe, mais contre elle. En d'autres termes, nous créons des conditions qui affaiblissent le tissu social de l'Europe et empêchent celle-ci de s'attaquer aux véritables causes de la crise actuelle.

Force est par conséquent de constater que le Conseil porte l'entière responsabilité de cet échec. Le Parlement a fait son devoir.

Juan Andrés Naranjo Escobar (PPE-DE). – (*ES*) Madame la Présidente, la reconnaissance d'un échec est la première étape pour pouvoir connaître un jour le succès. La conciliation a effectivement échoué, mais pas la possibilité de reconstruire le dialogue dès aujourd'hui.

La difficulté ne résidait pas dans les aspects pratiques de la dérogation individuelle à la semaine de travail maximale de 48 heures, car c'est précisément pour surmonter cette difficulté que le Parlement a proposé de longues périodes de transition; le problème résidait dans les points de vue très divergents qui ont surgi au moment de fixer une règle communautaire, avec pour objectif ultime de garantir la santé et la sécurité au travail. Le problème suivant était de réglementer le temps de garde conformément aux arrêts de la Cour de justice.

Concernant le problème principal de l'opt-out, j'estime que l'offre du Conseil était juridiquement contradictoire et, surtout, allait à l'encontre de ce que je considère comme des éléments essentiels d'une Europe qui ne peut, ni ne doit, renoncer à sa dimension sociale sans perdre son identité. Il était impossible d'accepter dans la législation communautaire une règle à caractère général et permanent allant à l'encontre de la recommandation de la Commission qui, dans son agenda social, exhorte les États membres à respecter la convention de l'Organisation internationale du travail. Il était par ailleurs possible de parvenir à un accord en agissant sur le jeu des exceptions et des règles générales. Nous aurions en outre pu compter sur la contribution des acteurs sociaux qui, si leur indépendance est respectée, peuvent proposer des accords justes et efficaces.

En bref, les propositions du Parlement contenaient des solutions susceptibles d'offrir aux entreprises ce dont elles ont besoin, à savoir une certaine flexibilité au niveau de l'adaptation des heures de travail en fonction des charges de travail, car il est un fait qu'il n'y a pas deux secteurs identiques, ni même deux entreprises identiques au sein d'un même secteur, et parce que nous avons besoin, en particulier mon pays - qui a le triste honneur d'avoir le taux de chômage le plus élevé de l'Union européenne - que nos entreprises puissent créer plus d'emplois et licencient moins.

Mesdames et Messieurs, je fais partie de ceux qui sont convaincus que nous avons besoin de toute urgence d'une réforme de nos systèmes sociaux et qu'il est tout à fait possible de concilier l'efficacité économique avec l'espoir d'améliorations sociales, de même que la liberté et la justice, raison pour laquelle nous devons fixer des limites et des normes sociales minimales pour tous les États membres.

Philip Bushill-Matthews (PPE-DE). – (EN) Madame la Présidente, lorsque les générations futures seront amenées à évaluer ce Parlement et son travail sur le dossier du temps de travail, je pense qu'ils se montreront incrédules face au comportement des députés au cours de ce trilogue. Ils verront qu'il y avait ici une directive née au début des années 1990, lorsque les socialistes étaient le principal parti au sein de ce Parlement et que la gauche était à la tête de la majorité des gouvernements des États membres; qu'il y avait ici une directive qui, quoique bien intentionnée, reflète le dogme socialiste standard selon lequel on ne peut pas compter sur les gens pour faire leurs propres choix en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie privée, les politiciens savent mieux et, bien sûr, les politiciens européens savent mieux que quiconque; que nous avions une directive sur le temps de travail qui n'a tout simplement jamais fonctionné.

L'opt-out, à l'origine conçu pour le Royaume-Uni, s'est peu à peu étendu à 14 autres pays qui en avaient besoin et la présidence tchèque nous a appris aujourd'hui qu'au moins deux autres pays allaient rejoindre ce groupe. Pendant ce temps, 21 des 27 pays se sont avérés incapables d'appliquer la directive vis-à-vis de leurs services nationaux de santé, de sorte que la Commission a présenté de nouvelles propositions pour résoudre ce problème.

Face à cette directive clairement inapplicable, quelle a été la réaction de ce Parlement? Affirmer que les gens, les États membres et la Commission sont dans l'erreur et qu'il faut les obliger à enfiler ce carcan à taille unique, qui ne sied manifestement à personne. Le Conseil a naturellement refusé de céder car, à l'instar des députés, les gouvernements des États membres ont été élus pour offrir des possibilités aux gens, pas pour restreindre leur liberté. Ils se sont toutefois souvenus de ce que certains députés ont oublié.

L'opt-out demeure par conséquent d'actualité, mais les problèmes aussi, et la question retombe à présent sur la prochaine génération de députés au cours de leur prochain mandat. J'espère simplement que nos nouveaux collègues, à travers tous les parties du Parlement, feront preuve de davantage de bon sens, montreront qu'ils sont à l'écoute des gens au lieu de les régenter, enterreront la directive plutôt que d'interdire l'opt-out et repartiront de zéro.

Jacek Protasiewicz (PPE-DE). – (*PL*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, après cinq années d'efforts intensifs pour modifier la directive sur l'aménagement du temps de travail, nous mettons aujourd'hui

fin au fiasco de nos tentatives. Le Parlement n'a pas réussi à se mettre d'accord avec le Conseil et à adopter une législation nouvelle et de meilleure qualité qui améliore la situation des travailleurs, notamment en réduisant le temps de travail hebdomadaire maximum autorisé avec le consentement du travailleur de 78 heures à 65.

Je regrette de devoir dire - et sur ce point mon avis diverge de celui des précédents orateurs, en particulier ceux assis du côté gauche - que le Parlement a une part de responsabilité non négligeable dans ce dénouement dans la mesure où il adopté une stratégie de négociation irréaliste. De nombreux pays européens ont un proverbe qui dit que «le mieux est souvent l'ennemi du bien». J'ai malheureusement constaté au cours de ces négociations que cet élément de la sagesse populaire semblait avoir été totalement oublié par la plupart de mes collègues, en particulier ceux assis du côté gauche du Parlement.

Je voudrais ajouter une dernière chose, même si cela ne m'apportera aucune satisfaction. Je voudrais rappeler au Parlement que, lors de la première réunion du comité de conciliation, j'ai proposé d'adopter une attitude de compromis, tout en reconnaissant que, dans la mesure où des principes flexibles d'aménagement du temps de travail sont appliqués depuis des années dans la plupart des États membres avec le consentement du travailleur, attendre des changements radicaux était totalement injustifié et pourrait conduire au blocage des négociations. C'est malheureusement ce qui s'est produit et je crains que cela n'ait été fait en ayant à l'esprit la campagne préélectorale et non les intérêts des travailleurs européens.

Stephen Hughes (PSE). – (*EN*) Madame la Présidente, il est vraiment bizarre d'entendre le Conseil blâmer le Parlement pour l'arrêt de ces négociations. Le Parlement s'est chargé de toute l'organisation; il a préparé l'ensemble des propositions de compromis. La Commission est arrivée sur le tard avec une proposition de compromis, mais le Conseil n'a pas fait la moindre concession, de sorte qu'il ne peut blâmer le Parlement pour cet échec.

Et ce soir, Philip Bushill-Matthews vient nous parler de liberté de choix pour les travailleurs, la liberté de travailler le nombre d'heures qu'ils souhaitent. Eh bien, Philip, regardez la situation au Royaume-Uni, l'État membre qui a le plus longtemps utilisé l'*opt-out* général. D'après l'enquête européenne sur les forces de travail, 3,5 millions de travailleurs prestent régulièrement plus de 48 heures pas semaine. Selon cette même enquête, 58 % d'entre eux - soit près de 60 % - déclarent souhaiter travailler moins de 48 heures pas semaine. Sur ces 3,5 millions, 2,2 millions ne sont pas payés pour les heures supplémentaires prestées chaque semaine au Royaume-Uni. Ils ne sont pas fous, mais sont contraints de faire ces heures et ont été mis dans une position où ils n'ont pas d'autre choix que de prester des heures supplémentaires. Telle est la réalité de l'*opt-out*.

Ewa Tomaszewska (UEN). – (*PL*) Le Conseil était résolu à maintenir la procédure d'*opt-out* à tout jamais et, ainsi, à allonger réellement la semaine de travail. Il n'a fait preuve d'aucune flexibilité.

Le problème du temps de garde concerne avant tout les personnes qui travaillent dans des services publics, en particulier celui de la santé, où l'extension du temps de travail représente non seulement une détérioration des conditions pour les docteurs et les infirmiers, mais également une menace pour la sécurité et la santé des patients, ainsi que pour la responsabilité civile pour faute professionnelle des médecins. La liberté de choix dans ce domaine a fait que, dans un hôpital de la ville de Radom en Pologne, l'engagement de travailleurs était conditionné à l'acceptation de la procédure. Cela signifie que, dans la pratique, la liberté de choix n'existe pas.

La scission de la période de garde en périodes active et inactive est une tentative pour classifier du temps qui est en réalité passé au service de l'employeur sous forme de temps de repos, du temps passé sur le lieu de travail et que le travailleur ne peut organiser à sa guise. Dans la pratique, on vole par conséquent du temps au travailleur. Il n'y a pas aucune raison que nous acceptions des solutions que nous estimons néfastes.

Jan Cremers (PSE). – (NL) Madame la Présidente, en 1817, l'entrepreneur britannique socialiste Robert Owen s'est fait l'avocat de l'introduction de la journée de travail de huit heures. Il estimait que la prospérité pour tous était possible si les travailleurs prestaient huit heures et si le travail était bien organisé. L'impulsion initiale en faveur de l'introduction de la journée de travail de huit heures a donc été donnée il y a 125 ans d'ici aux États-Unis. C'est l'une des convictions démocratiques de notre communauté européenne que la réduction de la semaine de travail contribue à une vie compatible avec la dignité humaine. Heureusement, au cours des dernières décennies, cette approche a été rejointe par l'octroi d'une plus grande attention au partage des responsabilités en matière de travail et de soins.

Madame la Présidente, face à ce contexte, il est honteux que l'Europe doive continuer de se battre pour limiter le nombre d'heures de travail maximum par semaine. Exiger des travailleurs qu'ils fassent systématiquement

des heures supplémentaires et prestent de longues semaines de travail a pour effet de détruire des emplois. Diverses études ont montré que Robert Owen avait raison: travailler plus de huit heures est contreproductif. Face à la hausse actuelle du chômage, la majorité du Conseil et la Commission ont pris la mauvaise direction.

Michal SEDLÁČEK, *président en exercice du Conseil*. – (*CS*) Mesdames et Messieurs, j'ai trouvé ce débat très instructif. Je voudrais répondre brièvement à certaines initiatives. Je voudrais tout d'abord soulever un point qui n'a pas été mentionné ici mais qui doit être dit sans détours. N'est-il pas vrai que l'Europe possède le plus haut niveau de protection des travailleurs au monde? Je pense que c'est effectivement le cas et que les déclarations selon lesquelles les efforts viseraient à démanteler cette proposition ou à revenir au XIX^e siècle sont totalement injustifiées. Nous essayons seulement d'adapter l'Europe à l'économie actuelle et à la situation économique mondiale. Nous ne vivons pas au XX^e siècle. Nous sommes au XXI^e siècle et nous travaillons je ne voudrais pas donner le nombre d'heures - mais nous travaillons tout le temps. Vous voyez ce téléphone mobile et ces ordinateurs? Chacun d'entre nous reçoit des messages électroniques au quotidien et il est normal de les recevoir 24 heures sur 24. En même temps, personne ne calcule jamais le nombre d'heures réellement prestées. Par conséquent, la tentative faite ici - il est question d'apporter une sorte de flexibilité - n'est qu'une tentative de l'Europe toute entière pour s'adapter à la concurrence internationale.

Vous aviez raison, Monsieur Nassauer, lorsque vous avez déclaré que nous devrions nous mettre d'accord sur les problèmes, tels que la question du temps de garde. Je voudrais préciser que, à cet égard, le Conseil a parcouru un long chemin pour se rapprocher de la position du Parlement et a accepté de considérer le temps de garde comme du temps de travail, contrairement à la position commune, qui était assez différente. Le Conseil a même proposé au Parlement d'adopter une directive réglementant uniquement la question du temps de garde et de remettre à plus tard la question de l'opt-out, mais le Parlement n'a pas répondu à cette demande. M. Figueredo a déclaré que les propositions du Conseil avaient affaibli la position des travailleurs, mais je voudrais rappeler un point fondamental. Le Conseil a proposé de réduire le nombre d'heures de travail en cas d'utilisation de l'opt-out de 78 à 60 ou 65, une suggestion rejetée par M. Cercas. Le Conseil a proposé des restrictions tant au niveau de la surveillance que de l'introduction d'opt-outs. Cette proposition a également été rejetée. M. Andersson doit avoir l'esprit confus lorsqu'il affirme que le Conseil n'était pas disposé à accepter les propositions de compromis de la Commission. C'est au contraire le Conseil - lors de la réunion du COREPER - qui a approuvé ces propositions. Le compromis proposé par la Commission a donc été accepté par le Conseil, mais pas par le Parlement.

Je voudrais également ajouter que j'ignore qui s'adresse à quels membres du public au sein de l'UE. Nous parlons également à des citoyens européens et ceux-ci nous disent qu'ils veulent plus de liberté, qu'ils ne veulent pas que de nouvelles obligations leur soient imposées et que les politiciens continuent d'interférer dans leur vie privée. Nous sommes sur le point de célébrer le 20^e anniversaire de la révolution de velours - la fin du communisme en Europe - et les gens veulent commémorer cet événement en défendant leur liberté. Ils ne veulent pas se voir imposer des règlements et des obligations toujours plus nombreux.

Monsieur Hughes, je pense avoir précisé de manière assez claire dans mon discours les points sur lesquels le Conseil était prêt à faire des compromis. Il est par conséquent faux de dire que le Conseil n'a pas bougé d'un iota. Je voudrais ajouter, puisque le rapporteur a exprimé son souhait de voir des changements de gouvernement en Europe, que je peux difficilement imaginer - si un tel changement devait se produire en Grande-Bretagne - qu'un gouvernement conservateur ait un avis différent de celui du gouvernement du Premier ministre Brown.

En guise de conclusion, je voudrais seulement dire que nous sommes extrêmement déçus de ne pas être parvenus à un accord, mais que si vous continuez de refuser de regarder la réalité en face, à savoir que 15 des 27 États membres utilisent l'opt-out et que le nombre de travailleurs est actuellement insuffisant dans certaines professions pour le travail à faire, en particulier dans les nouveaux États membres, l'opt-out continuera d'être une réalité. Réexaminons cette question dans 10 ans et la situation dans les États membres sera peut-être différente. Créons les conditions nécessaires pour que les États membres n'aient pas à utiliser l'opt-out, et nous pourrions alors être surpris de la vitesse à laquelle nous pouvons trouver un compromis.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission.* – (CS) Mesdames et Messieurs, le débat a mis en exergue des arguments qui ont été utilisés à de nombreuses reprises par le passé et à juste titre. Je pense que c'est assez normal dans la mesure où le débat s'est poursuivi pendant cinq ans et nous a tous affectés, et je voudrais remercier toutes les personnes qui ont contribué de manière substantielle à celui-ci. Reste toutefois que nous n'avons pas obtenu de résultat positif ou stable et que nous devrons sans doute répondre de cet échec. Je voudrais souligner combien il est caractéristique que le débat ne couvre quasiment que le thème de l'opt-out

et, dans une mesure assez limitée, le temps de garde. Aucune attention n'a été accordée au repos supplémentaire, par exemple, ou encore à la modification du travail de nuit, notamment. Presque toutes les modifications, qui allaient bien au-delà des questions du temps de garde et de l'opt-out, se sont retrouvées, dans une certaine mesure, prises en otage des deux principaux problèmes. Une directive autorisant l'exception a été approuvée en 1993. Cette directive envisageait certains types de révision, mais en aucun cas une révision uniquement ciblée sur l'opt-out et non sur la directive toute entière. En 2003, la Cour de justice européenne a déclaré que le temps de garde passé sur le lieu de travail devait être assimilé à des heures de travail. Cet arrêt a sa propre logique et me semble assez compréhensible. Depuis lors, le nombre d'États membres utilisant l'opt-out a nettement augmenté, et ce pour une raison très simple. Dans la plupart des États membres, les heures de garde passées sur le lieu de travail n'étaient pas considérées comme du temps de travail réel et, à partir du moment où elles ont dû être comptées comme des heures de travail fixe, les États membres ont commencé à utiliser l'opt-out afin de se conformer à la directive.

Mesdames et Messieurs, comme je l'ai déjà dit, la situation est complexe et possède sa propre dynamique interne. Nous avons examiné presque toutes les solutions possibles au cours des cinq années de discussions, qui ont été très loin. Je pense toutefois que les discussions ne sont pas encore terminées et qu'il est vital de chercher d'autres solutions, car la situation actuelle n'est pas satisfaisante, pour plusieurs raisons, qui vont au-delà du temps de garde (que je considère personnellement comme l'aspect le plus important) et de l'opt-out, qui est incontestablement un problème substantiel. Parmi les autres raisons figurent le travail de nuit, les congés supplémentaires et toute une série d'autres questions qui peuvent - et, à mon avis, devraient être progressivement - examinées afin d'améliorer la sécurité et la protection de la santé au travail, dans la mesure où cette directive traite précisément de la santé et de la santé au travail. L'aménagement du temps de travail exprimé au travers de la directive inclut cette perspective bien précise et pas seulement la perspective universelle.

Mesdames et Messieurs, les deux organes législatifs ne sont pas parvenus à un accord au terme d'un débat long et approfondi de cinq années. Arrivés là où nous en sommes, nous devons par conséquent chercher une autre solution pour aller de l'avant. Pour sa part, la Commission est prête et attend.

Mechtild Rothe, présidente de la délégation du Parlement européen au comité de conciliation. – (DE) Madame la Présidente, j'ai demandé à pouvoir faire quelques brefs commentaires supplémentaires que j'estime nécessaires.

Le président en exercice du Conseil, M. Sedláček, nous a dit que le Conseil avait accepté la proposition au début de la semaine dernière. Je tiens à dire que l'information que nous avons reçue lors du trilogue était sensiblement différente. Nous avons reçu l'information selon laquelle la proposition de la Commission ne serait pas acceptée, qu'il n'y aurait aucune possibilité d'opt-out lors de la période d'essai et que la période de six mois ne serait pas acceptée. Il a également été dit clairement que le temps de garde ne serait pas considéré comme une suite nécessaire du temps de travail. On nous a également déclaré exactement ce qui a été dit ici, à savoir que le Conseil n'entendait pas plier. Ce n'était pas la position du Parlement. Je tiens à faire savoir très clairement que c'est l'information qui nous est parvenue. Le problème est peut-être que vous êtes arrivé plus tard, pas avant minuit, mais telle est l'information qui nous a été communiquée.

Deuxièmement, M. Bushill-Matthews a donné l'impression que les négociations avaient été tendancieuses et unilatérales. Je voudrais expliquer une chose. La délégation de négociation était constituée du rapporteur, M. Cercas, du président du comité, du rapporteur fictif, M. Silva Peneda, du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens et de moi-même. Nous étions d'accord sur tous les points. Les directives en vigueur au sein de ce Parlement permettent de faire en sorte que mon groupe n'ait pas la majorité au sein de la délégation du comité de conciliation. Les résultats étaient relativement clairs: 15 voix pour, aucune voix contre et cinq abstentions. Le débat d'aujourd'hui a montré de manière relativement évidente qu'une large majorité du Parlement soutient cette position. Je ne voudrais pas que quelqu'un parte avec l'impression d'un parti pris.

La Présidente. – Le débat est clos.

Déclaration écrite (article 142 du règlement)

Csaba Őry (PPE-DE), par écrit. – (HU) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs.

Je regrette que le processus législatif visant à modifier la directive sur le temps de travail se soit soldé par un échec, lequel souligne l'absence de consensus entre le Conseil et le Parlement européen sur une des questions clés liées au travail. Le rejet par le Conseil de la solution de compromis, qui a été confirmée par deux lectures

au sein du Parlement européen et soutenue par l'ensemble des groupes de gauche et de droite, est tombé au moment où l'Europe est confrontée à une hausse du nombre de licenciements, où les grandes entreprises font la queue pour annoncer des plans de licenciement, et où une proportion toujours plus importante de l'argent des contribuables est utilisée pour aider les banques en détresse et atténuer les conséquences dévastatrices de la crise économique.

L'attitude bornée du Conseil vis-à-vis de l'*opt-out* a également eu pour conséquence négative que, à la suite de l'échec de la procédure de conciliation menée par le Parlement européen, aucune solution n'a pu être trouvée au problème du temps de garde des médecins, alors que les législateurs européens étaient déjà très près d'un accord et de l'approbation d'une solution de compromis. Un accord sur ce point aurait été beaucoup plus bénéfique pour les parties concernées que la poursuite des disputes juridiques. Même si personne ne remet en cause la substance des arrêts de la Cour européenne, nous sommes face à une situation étrange où les docteurs doivent continuellement intenter des actions en justice contre les défenseurs des institutions pour pouvoir exercer leurs droits.

Il est déprimant de voir que, face aux nombreuses tensions économiques et sociales que nous connaissons en 2009, le Conseil n'ait manifesté aucune envie de résoudre un des principaux problèmes de la réglementation des heures de travail au niveau européen.

18. Ordre du jour: voir procès-verbal

19. Aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0120/2009) de M^{me} Panayotopoulos-Cassiotou, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier [COM(2008)0650 - C6-0354/2008 - 2008/0195(COD)].

Marie Panayotopoulos-Cassiotou, rapporteure. – (EL) Madame la Présidente, la directive 2002/15/CE avait réellement besoin d'une révision et, à la suite d'un rapport qu'elle a été contrainte de présenter, la Commission européenne a déposé une série d'amendements pertinents pour aider ce secteur à préserver la santé et la sécurité de ses travailleurs tout en favorisant une concurrence loyale. La commission de l'emploi et des affaires sociales a approuvé l'avis de la commission des transports et du tourisme et a, malgré mes recommandations, rejeté la proposition de la Commission; en d'autres termes, elle a refusé d'exempter les conducteurs indépendants du champ d'application de la directive. Je dois préciser que la directive de 2002 prévoyait l'inclusion des conducteurs indépendants à partir du 23 mars 2009. Les progrès ne sont pas ce qu'ils paraissent à la suite des impressions et de l'excitation provoquée par le débat sur une directive sur le transport routier.

Concernant les temps de conduite et les périodes de repos, des progrès significatifs ont été faits depuis 2002, dans la mesure où le règlement (CE) n° 561/2006, entré en vigueur en 2007, s'applique à tous les conducteurs de camions et garantit des temps de conduite et des périodes de repos appropriés.

Inclure les conducteurs indépendants dans une directive sur le temps de travail serait se méprendre sur le concept de travail indépendant, car lorsqu'une personne est indépendante, elle fixe elle-même son temps de travail. Une telle mesure aurait par conséquent des répercussions graves et préjudiciables pour les petites et moyennes entreprises, en plus de restreindre la liberté d'entreprise et de contribuer à créer des charges administratives supplémentaires. Elle créerait en outre un précédent pour l'ouverture d'un débat sur l'intégration des indépendants dans d'autres secteurs et, partant, la limitation de leur faculté de travailler autant qu'ils le souhaitent. Un problème sérieux substitue toutefois: comment distinguer les indépendant des «faux» indépendants? Il est clair que certains travailleurs affirment être indépendants alors qu'ils ne le sont pas. La Commission européenne a proposé que nous fixions des critères qui nous permettent de distinguer les «faux» travailleurs indépendants. Une telle solution est toutefois impossible à mettre en œuvre, car les contrôles sont toujours effectués au niveau national. Par conséquent, si la législation européenne disposait qui est un «faux» indépendant et qui ne l'est pas, cela ne transparaîtrait pas dans les contrôles nationaux. Nous avons par conséquent la possibilité, avec nos nouvelles propositions, de déterminer au niveau des États membres qui sera et ne sera pas inclus dans la directive relative aux personnes exécutant des activités mobiles de transport routier. Dans nos propositions, nous invitons également la Commission européenne à réexaminer les résultats de l'application de la directive. J'invite mes collègues à rejeter l'amendement visant à renvoyer la proposition en commission et à soutenir les propositions de mon groupe, qui bénéficient également du soutien du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe et du groupe Indépendance/Démocratie.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, la sécurité routière est une de mes priorités en tant que commissaire au transport.

Il est également important de souligner d'entrée de jeu que, si la sécurité routière constitue évidemment un élément central lors de l'examen d'une question telle que le temps de travail des conducteurs, le débat d'aujourd'hui concerne la législation sociale, pas la sécurité routière, et le temps de travail, pas le temps de conduite.

La question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui est la suivante: les entrepreneurs indépendants doivent-ils faire l'objet de restrictions sur le temps de travail aux mêmes conditions que les employés? C'est une question que nous devons examiner avec beaucoup d'attention, car il n'existe pas de précédent dans le droit européen fixant le temps de travail d'un indépendant dans un bureau ou un laboratoire.

En 1998, lorsque le Conseil et le Parlement ont débattu pour la première fois de la directive sur le temps de travail des travailleurs mobiles, la situation du secteur des transports routiers était totalement différente de

ce qu'elle est aujourd'hui, ainsi que l'a fait remarquer M^{me} Panayotopoulos-Cassiotou: à l'époque, il était courant de contourner les règles en vigueur en matière de temps de conduite, ce qui signifie que les conducteurs professionnels passaient beaucoup trop de temps au volant. Sur la base du précédent règlement sur le temps de conduite, introduit en 1985, il était quasiment impossible de contrôler le temps de conduite de manière efficace.

C'est dans ce contexte qu'entre 1988 et 2002, les législateurs ont examiné une proposition de la Commission visant à réglementer le temps de travail des conducteurs employés, mais aussi des indépendants. Cette discussion a débouché sur l'adoption de la directive sectorielle sur le temps de travail des travailleurs mobiles. Notre espoir était de parvenir à réduire les conséquences négatives pour la sécurité routière de règles inadéquates en matière de temps de conduite en élargissant le champ d'application des lois sur le temps de travail aux conducteurs indépendants.

Le problème n'a cependant pas été résolu et, à la suite d'une procédure de conciliation entre le Parlement et le Conseil, la Commission a été invitée à peser le pour et le contre de l'extension des règles relatives au temps de travail aux travailleurs indépendants et à présenter une proposition en 2008. La Commission a répondu à cette requête en publiant en 2007 une étude détaillée, qui a tiré les conclusions suivantes.

Tout d'abord, il ne faut pas confondre temps de travail et temps de conduite. Concernant ce dernier, la situation a changé du tout au tout. Comme vous le savez, le Parlement et le Conseil ont adopté de nouvelles règles sur le temps de conduite. Celles-ci prévoient, entre autres, l'utilisation de tachygraphes numériques, un dispositif de surveillance extrêmement fiable, et une directive d'application spécifique.

Les nouvelles règles, qui sont en vigueur depuis 2007, s'appliquent à l'ensemble des conducteurs de camions et donc également aux conducteurs indépendants. Grâce au nouveau tachygraphe numérique, qui enregistre tous les mouvements d'un camion, minute par minute, il est devenu impossible pour un conducteur de rouler plus de neuf heures par jour et de 45 heures par semaine en moyenne. Il est donc désormais possible de surveiller l'application de ces règles de manière beaucoup plus rigoureuse qu'en 1985.

Deuxièmement, il n'existe aucun précédent dans la législation sociale communautaire régissant le travail des indépendants. En fait, un travailleur indépendant ne peut pas être forcé de faire des heures supplémentaires dans la mesure où il est, par définition, libre d'organiser son travail comme il l'entend. Qui plus est, il est quasiment impossible de contrôler dans la pratique le temps de travail de ce groupe de personnes.

Troisièmement, la mise en balance des avantages et des inconvénients de l'extension des règles sur le temps de travail aux indépendants est très incertaine et il est impossible de démontrer que l'application de la directive en question aux conducteurs indépendants présentera des avantages clairs. Enfin, il est très important de souligner que l'application des règles en matière de temps de travail aux conducteurs indépendants est inefficace et très difficile à garantir dans la mesure où ces travailleurs ne sont pas tenus d'enregistrer leur temps de travail à des fins salariales, sans parler du fait que les coûts administratifs liés à l'application de ces règles devraient être très élevés.

Quatrièmement, l'un des aspects où une intervention est nécessaire concerne les «faux conducteurs indépendants», c'est-à-dire des conducteurs qui sont officiellement indépendants, mais qui ne sont, en réalité, pas libres d'organiser leur propre activité professionnelle, parce qu'ils dépendent totalement d'une entreprise unique pour leurs revenus et leurs commandes. Ils sont vulnérables d'un point de vue social. En théorie, ils sont désormais couverts par la directive, mais la non-application de celle-ci fait qu'ils ne le sont pas dans la pratique. La proposition de la Commission vise par conséquent à renforcer l'application de la directive et à offrir aux «faux» conducteurs indépendants la protection sociale nécessaire.

En cette période de crise économique, imposer un fardeau administratif et financier supplémentaire sur des petites entreprises déjà fragilisées, qui doivent faire face aux conséquences de la récession, n'enverrait pas un message approprié. C'est la raison pour laquelle la Commission salue les amendements déposés par le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens, le groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe et le groupe Indépendance/Démocratie, qui sont dans la ligne de la position commune du Conseil adoptée lors du dernier conseil Transports et, au travers de ces amendements, envoie un message clair au secteur: le phénomène de «faux» conducteurs indépendants ne sera pas toléré et les législateurs veilleront à ce que les règles soient appliquées partout en Europe.

PRÉSIDENCE DE MME LUISA MORGANTINI

Vice-présidente

Johannes Blokland, rapporteur pour avis de la commission des transports et du tourisme. – (NL) Madame la Présidente, l'heure de vérité approche à toute allure. Demain après-midi, nous voterons en effet sur le rapport de M^{me} Panayotopoulos-Cassiotou. Le rapporteur et moi-même, en tant que rapporteur pour avis de la commission des transports et du tourisme, avons le même point de vue sur l'économie de marché, de sorte que nous avons cosigné une dizaine d'amendements que le Conseil est lui aussi en mesure d'accepter. Je suis reconnaissant au commissaire Tajani de leur apporter son soutien.

Demain, nous devrons tout d'abord nous pencher sur l'amendement déposé par la commission de l'emploi et des affaires sociales dans le but de rejeter la proposition. Cet amendement continue de susciter mon indignation la plus vive. Cette indignation s'est toutefois transformée en sentiment d'horreur la semaine dernière lorsque j'ai vu le document de synthèse des syndicats européens. Par crainte de voir un conducteur indépendant roumain ou bulgare s'égarer, il multiplie les mensonges afin de convaincre les députés de voter contre la proposition de la Commission.

Le document laisse entendre que les conducteurs indépendants travaillent 86 heures par semaine. Les conducteurs, qu'ils soient employés ou indépendants, sont autorisés à rouler en moyenne 45 heures par semaine sur une période de deux semaines, ainsi que l'a également souligné le commissaire Tajani. Devons-nous comprendre, alors, qu'ils passent 41 heures par semaine à travailler au sein de leur entreprise? L'argument concernant la sécurité routière avancé dans le document n'est pas solide. Il n'existe aucune preuve d'une corrélation entre la sécurité routière et l'exemption des conducteurs indépendants des règles sur le temps de travail; en fait, c'est plutôt l'inverse.

Soit dit en passant, il ressort clairement du document de synthèse que les syndicats sont parfaitement conscients du fait que leur position est extrêmement fragile. L'environnement et le marché intérieur sont obligés, à leur corps défendant, de soi-disant démontrer que nous devrions voter en faveur de la proposition de rejet, alors que l'évaluation d'impact approfondie de la Commission montre que la proposition sera vraiment bénéfique au fonctionnement du marché intérieur, au secteur du transport et à l'environnement. C'est la raison pour laquelle nous devons voter demain contre l'amendement déposé par la commission de l'emploi et des affaires sociales, qui cherche à rejeter la proposition, et en faveur des amendements du rapporteur. Je suis convaincu que le bon sens prévaudra lors du vote.

Pour terminer, je voudrais dire que j'estime que le message électronique envoyé samedi dernier par M. Hughes est totalement inapproprié. Profiter des victimes de la route pour faire de la politique... (La présidente retire la parole à l'orateur)

Eva-Riitta Siitonen, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*FI*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les restrictions en matière de temps de travail ne doivent pas être élargies aux entrepreneurs et aux conducteurs indépendants, une conclusion à laquelle la Commission et le Conseil sont heureusement tous deux parvenus.

Dans mon pays, la Finlande, une restriction sur le temps de travail aurait des conséquences extrêmement néfastes sur les conducteurs indépendants. Les conducteurs finlandais sont souvent de petits entrepreneurs.

Plus de la moitié possèdent le véhicule qu'ils conduisent. Ils font par conséquent tout eux-mêmes: entretenir leur véhicule et tenir leur comptabilité. Les conducteurs indépendants sont déjà soumis aux mêmes limites en matière de temps de conduite et de périodes de repos obligatoires que les conducteurs employés par des tiers. C'est important pour l'avenir. Les temps de conduite eux-mêmes ne doivent pas être étendus, mais si l'amendement déposé par le groupe des Verts/Alliance libre européenne et le groupe des socialistes au Parlement européen devait entrer en vigueur, les conducteurs ne seraient pas en mesure d'entretenir leurs véhicules ou de faire leur comptabilité lors de leur temps libre, par exemple. De toute façon, comment le respect d'un tel règlement pourrait-il être assuré?

Il est de la plus haute importance que nous soutenions l'emploi et l'esprit d'entreprise en période de crise économique. J'espère que tout le monde approuvera la proposition de la Commission et du Conseil des ministres du transport de laisser les conducteurs indépendants en dehors du champ d'application de la directive sur le temps de travail.

Jan Cremers, *au nom du groupe PSE*. – (*NL*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste au Parlement européen estime que la proposition de révision des règles sur le temps de travail dans le transport routier n'est pas suffisamment bien pensée et est incohérente. L'application et le respect déficients de la législation ne peuvent servir à justifier un assouplissement des règles. Ainsi que l'a déclaré la Commission, la législation ne pourra être efficace et efficiente que si elle s'applique à toutes les parties concernées.

Dans des questions adressées à la Commission, j'ai tenté d'obtenir des clarifications sur les mesures que la Commission prévoit de prendre contre l'utilisation de «faux» travailleurs indépendants. Dans ce contexte, l'intention exprimée par le Conseil d'exclure les conducteurs indépendants du champ d'application, mais également d'omettre de prendre des mesures satisfaisantes contre les «faux» travailleurs indépendants, n'a pas le soutien du groupe PSE.

Les activités des conducteurs indépendants affectent leur sécurité et celle d'autrui tout autant que celles des employés. Pour notre groupe, il est hors de question de faire une distinction. Je me dois d'abonder dans le sens du commissaire: ce n'est pas la première fois que les travailleurs indépendants sont eux aussi inclus dans la coordination de la sécurité sur les sites de construction en vue de garantir leur sécurité et celle d'autrui.

Bilyana Ilieva Raeva, au nom du groupe ALDE. -(BG) À l'occasion de la dernière session de cette législature, le Parlement doit adopter la directive sur le temps de travail des travailleurs mobiles. En tant que rapporteur du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, je pense qu'il est irresponsable de notre part de soutenir le rejet du texte de la Commission dans son intégralité, comme cela a été suggéré. Les libéraux soutiennent de tout cœur et sont solidaires des dizaines de milliers de travailleurs mobiles indépendants qui ont besoin de conserver leur avantage concurrentiel et l'objet de leur travail d'indépendant.

La situation actuelle est alarmante. La directive actuelle élimine un principe fondamental de l'économie de marché, à savoir l'esprit d'entreprise et le soutien apporté à celui-ci. Il est à nos yeux inacceptable de mettre les personnes qui travaillent dans le cadre d'un contrat de travail sur le même pied que les indépendants. Contrairement aux travailleurs salariés, les indépendants travaillent sur la base non pas d'un nombre d'heures déterminé, mais des marchandises qu'ils transportent, ainsi que du nombre et du type de livraisons. Les inclure dans la nouvelle directive détruirait leur esprit d'entreprise.

Une législation fixant le temps de travail des indépendants créerait un précédent dangereux et injustifié. Aucun autre secteur ne possède de règlement de ce type. L'adoption d'une telle décision aurait des répercussions négatives sur l'économie européenne.

La définition du travail de nuit est également d'une grande importance d'un point de vue pratique. À l'heure actuelle, chaque État membre peut définir lui-même le temps de travail nocturne. Cela leur permet de maximiser le nombre d'heures de travail pour le transport de passagers et de marchandises en fonction de la luminosité variable. Comme vous le savez, le temps de travail nocturne n'est pas le même en Finlande qu'en Italie. La flexibilité contribue à réduire la congestion lors des heures de pointe, tout en réduisant la majorité des émissions nocives dues au trafic.

Pour terminer, je voudrais ajouter que les libéraux, soutenus par le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens et de nombreux autres députés, souhaiteraient poursuivre le débat sur les éléments de base de la directive. En d'autres termes, nous soutenons l'approche flexible et pragmatique qui a été approuvée par le Conseil et proposée par la Commission européenne sur l'exclusion des indépendants de la directive. Je vous invite vivement à voter en faveur de celle-ci.

Sepp Kusstatscher, au nom du groupe des Verts/ALE. – (DE) Madame la Présidente, l'inquiétude à travers le monde et toutes les mesures actuellement prises pour lutter contre la grippe porcine, tout comme celles prises il y a quelques années contre la grive aviaire et l'ESB, sont totalement disproportionnées par rapport au peu d'intérêt accordé au nombre beaucoup plus élevé de victimes de la route. Quarante mille personnes trouvent chaque année la mort sur les routes de l'Union européenne. De nombreuses personnes en ressortent avec des blessures ou un handicap permanent, une situation qui est tout simplement acceptée, comme s'il s'agissait d'une catastrophe naturelle.

Tout le monde sait que les camions sont impliqués de façon disproportionnée dans les graves accidents de la route. Les principales causes sont la vitesse, la fatigue excessive et l'alcool. Cette directive constitue un pas en avant en vue de s'assurer que les conducteurs ne sont pas trop fatigués. Le temps de travail englobe désormais non seulement le temps de conduite, qui est surveillé à l'aide d'un tachygraphe, mais également le temps consacré au chargement et au déchargement. C'est la bonne solution. Si un conducteur a travaillé pendant plusieurs heures avant de prendre le volant d'un camion de 40 tonnes, il sera déjà fatigué et éprouvera des problèmes de concentration. Il est à mes yeux totalement incompréhensible que ce règlement s'applique uniquement aux conducteurs employés et non aux indépendants. La seule excuse est qu'il est plus difficile de surveiller le temps de travail des indépendants. C'est peut-être vrai, mais le conducteur indépendant est-il moins dangereux derrière le volant lorsqu'il est trop fatigué?

Stephen Hughes (PSE). – (EN) Madame la Présidente, nous devons rejeter cette proposition de la Commission pour trois raisons évidentes. Premièrement, elle affirme que le règlement (CE) n° 561/2006, relative au temps de conduite et de repos, couvre tout le monde et que l'exclusion des indépendants ne pose par conséquent pas de problème. C'est faux. Le temps de conduite ne représente - en moyenne - que la moitié du temps de travail d'un conducteur. Les travailleurs non couverts pourraient de ce fait finir par prester 86 heures par semaine, 52 semaines par an.

Deuxièmement, les centaines de milliers de conducteurs au volant de véhicules de moins de 3,5 tonnes ne sont pas couverts par le règlement. Pire encore, s'ils sont exclus de cette directive, il n'y aura aucune limite à leur temps de travail.

Troisièmement, la Commission effectue une distinction entre les indépendants et les «faux» indépendants et justifie cela par l'impossibilité de vérifier ou de contrôler le temps de travail des indépendants. Si tel est le cas, comment compte-t-elle contrôler le temps de travail des «faux» indépendants? Il s'agit là d'un déni de ses responsabilités et d'une invitation ouverte à des employeurs sans scrupules à la recherche constante de nouvelles formes de «fausse» indépendance pour contourner la loi. Nous devons dès lors rejeter cette proposition de la Commission.

Ville Itälä (PPE-DE). – (FI) Madame la Présidente, je voudrais commencer par remercier le commissaire Tajani pour l'excellent travail réalisé et pour avoir souligné de manière louable dans son discours il y a quelques instants qu'il n'est pas tant question de la sécurité et du nombre d'heures de conduite que du nombre d'heures passés à travailler.

Nous devons respecter le fait que l'Europe compte des petites et moyennes entreprises qui font leur travail et créent des emplois et que cette proposition serait une véritable gifle pour les petits entrepreneurs, en particulier dans le contexte économique actuel. Il y a environ deux semaines, nous avons eu un débat houleux sur la manière dont les petites et moyennes entreprises maintiennent l'économie européenne à flot. Nous sommes aujourd'hui confronté à la question pratique de savoir si nous devons les soutenir ou non. Le commissaire Tajani a expliqué ici ce que nous devons surveiller et ce que nous devons faire pour permettre aux conducteurs indépendants de continuer à travailler en dehors des heures qu'ils passent au volant.

Antonio Tajani, vice-président de la Commission. – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais rassurer les députés qui ont exprimé des inquiétudes face au texte au cœur de ce débat. La sécurité routière n'est définitivement pas en cause car, je le répète, la réduction du nombre d'accidents de la route est une de mes priorités.

Je pense que nous devons éviter de confondre temps de travail et temps de conduite. Je peux comprendre vos arguments: un travailleur indépendant qui a effectué d'autres tâches avant de prendre la route peut être déjà fatigué au moment où il prend le volant, mais je ne pense pas qu'il soit possible de contrôler un travailleur indépendant, quel que soit son secteur d'activité. Il est évident que le travailleur indépendant est également conscient de ce qu'il fait et pourrait, par exemple, charger son camion puis se reposer deux, trois ou quatre heures avant de prendre le volant en parfaite condition physique du point de vue de la sécurité.

En fait, il est très difficile de contrôler un travailleur indépendant, un artisan ou un petit entrepreneur quel qu'il soit. Qui plus est, ces hommes et ces femmes représentent la base de l'économie européenne.

Cela étant dit, nous sommes soucieux de garantir la santé et la sécurité des employés et des travailleurs qui donnent l'impression d'être indépendants, mais qui, dans la pratique, sont des employés. C'est la raison pour laquelle la Commission - et je pense que le rapporteur partage notre point de vue à cet égard - veut également ramener les activités des «faux» travailleurs indépendants sous contrôle législatif.

Je pense par conséquent qu'il s'agit d'un signal important, que cette législation répond à des exigences réelles et qu'il est justifié de mettre à nouveau l'accent sur l'importance de faire d'autres progrès dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle je voudrais demander au groupe socialiste au Parlement européen et au groupe des Verts/Alliance libre européenne de réfléchir aux commentaires qui ont été faits et de prendre conscient du fait que, du point de vue de la Commission, la sécurité routière est, et demeure, une priorité, mais que cette législation ne couvre pas ce secteur et vise surtout à mieux réglementer le temps de travail, en particulier celui des transporteurs routiers, et à assimiler les «faux indépendants» à des «employés» car, en réalité, ce ne sont pas des travailleurs indépendants, mais des employés de facto.

Je voudrais donc à nouveau rassurer toutes les personnes qui ont exprimé des inquiétudes, car j'estime que le texte qui pourrait être adopté est un texte de qualité qui vise, de manière générale, à protéger les intérêts des citoyens européens.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou, rapporteure. – (EL) Madame la Présidente, je remercie le commissaire pour son discours clair et ses clarifications ex-post, qui visaient à assurer aux députés que son principal objectif demeure la sécurité routière, de même que la protection de la compétitivité de l'économie européenne et le soutien des petites et moyennes entreprises. Je remercie tous mes collègues pour leurs points de vue et voudrais souligner que c'est précisément ce dialogue que nous voulons laisser ouvert en votant contre l'amendement 54, qui rejette la proposition de la Commission. J'invite dès lors mes collègues à rejeter l'amendement 54, de manière à ce que le dialogue reste ouvert et que nous puissions aider les travailleurs qui sont exploités et qui affirment être de «faux» indépendants. Nous voulons contribuer à améliorer le travail dans le secteur du transport routier en garantissant la sécurité routière au travers d'un règlement qui s'applique à tous et le temps de travail au moyen de la directive que nous examinons aujourd'hui.

Je voudrais rappeler aux députés que je leur ai envoyé un article tiré d'un journal allemand qui indique clairement, d'après les exemples donnés, que les risques au volant ne sont pas dus à des temps de travail excessifs, mais à l'utilisation inappropriée du temps que chaque personne a à sa disposition, peu importe qu'il soit employé ou indépendant. Ce qui compte, c'est la manière dont chaque personne assume la responsabilité de ses actes et agit avec maturité, en étant consciente de ses obligations au sein de la société en général. Un tel résultat ne pourra pas être obtenu en dressant des obstacles en travers du travail. En faisant allusion au secteur de la construction, M. Cremers a révélé au grand jour les intentions de tous ceux qui soutiennent ces points de vue à l'approche des élections.

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu mardi 5 mai 2009.

20. État prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2010 (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0275/2009) de M. Maňka, au nom de la commission des budgets, sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2010 (2009/2006(BUD)).

Vladimír Maňka, *rapporteur.* – (*SK*) Lors de mes rencontres avec le secrétaire-général du Parlement, M. Klaus Welle, j'ai remarqué d'emblée les efforts qu'il faisait pour résoudre les problèmes. J'applaudis les efforts qu'il déploie pour optimiser le travail de l'administration du Parlement européen, une institution employant 6 000 personnes. Au cours de nos négociations, j'ai constaté la même approche positive et le même engagement de la part des représentants des différentes directions générales du Parlement européen.

Dans certains domaines, nous avons déjà identifié des possibilités d'économies et proposé des améliorations. C'est le cas par exemple du plan d'action de la direction générale de la présidence en matière de services de sécurité. Ce plan d'action permettrait d'économiser 2,6 millions d'euros par an à Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg, sans aucun impact négatif sur la sécurité et la protection.

La plupart des postes de dépenses du Parlement européen, tous comme ses principaux projets, sont de nature pluriannuelle. Je suis fermement convaincu qu'en améliorant la planification budgétaire à moyen terme et en renforçant sa transparence, nous parviendrons à améliorer l'efficacité de notre travail. Mesdames et Messieurs, le rapport que je présente aujourd'hui avec l'aval de la commission des budgets montre clairement notre souhait de laisser au nouveau Parlement une marge de manœuvre accrue. Si la commission des budgets a identifié des économies ou réduit certains postes, nous ne nous sommes pas attaqués à ces éléments à ce stade dans le seul but de nous montrer fermes ou de lancer une querelle avec l'administration et la présidence d'un côté et la commission des budgets de l'autre. Notre objectif commun est de parvenir à une vue d'ensemble complète et professionnelle de la question, et de prendre la bonne décision sur cette base. En matière de planification des effectifs, la commission des budgets tient compte des propositions et des changements apportés à la structure des services ainsi que du plan d'effectifs soumis par la présidence. Lorsque nous possèderons une synthèse de tous les besoins résultant des études, la commission envisagera avec soin l'ensemble des exigences et besoins.

J'ai rencontré la semaine dernière le secrétaire d'État suédois au ministère des finances Hans Lindblad. Celui-ci représentera la présidence suédoise de l'UE en matière de finances, en collaboration avec d'autres responsables de la représentation permanente de la Suède à Bruxelles et du ministère des finances suédois. Il m'a promis une collaboration étroite en vue d'une rationalisation des budgets des institutions européennes. Les représentants de la présidence suédoise ont mis tout particulièrement l'accent sur la politique immobilière, qui est également l'une de nos priorités. Les dépenses relatives à l'achat et à la location d'immeubles représentent l'un des principaux coûts administratifs des institutions européennes. Il y a un peu plus de trois ans, les institutions utilisaient un espace total de plus de 2 millions de mètres carrés. Nous avons donc conclu qu'il nous fallait une politique commune en matière d'immeubles, une meilleure coopération interinstitutionnelle, une meilleure coordination de la planification, une étude sur la consolidation éventuelle des espaces de bureaux dans certains domaines et une meilleure utilisation des appels d'offres publics. Je voudrais donc applaudir la promesse du secrétaire-général, qui s'est engagé à soumettre rapidement une proposition de plan stratégique immobilier à moyen terme durant la période électorale afin que les députés européens puissent en disposer avant la première lecture d'automne pour approuver les décisions budgétaires.

En améliorant la coopération entre les institutions européennes, nous pourrons économiser des millions d'euros chaque année. Je pense que notre coopération avec le groupe de travail interinstitutionnel sur le multilinguisme nous permettra de mieux utiliser la capacité disponible dans ce domaine. Nous devrions disposer l'année prochaine de l'étude relative à l'outil de traduction Euramis. L'utilisation maximale et automatisée de cet outil permettra probablement de révolutionner la traduction et la coopération en matière de traduction. Je suis fermement convaincu que cet outil permettra une plus grande efficacité et des économies dans ce domaine au cours des deux prochaines années et que grâce à lui nous serons moins dépendants de services extérieurs.

Margaritis Schinas, au nom du groupe PPE-DE. – (EL) Madame la Présidente, nous décidons aujourd'hui du budget du Parlement pour 2010 à un moment particulièrement crucial. Cette période est définie par notre espoir commun de voir l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, par la crise économique majeure qui a frappé l'économie européenne, et enfin par les nouveaux statuts des parlementaires et des assistants parlementaires. Tous ces éléments font partie intégrante du budget du Parlement européen pour 2010. Je pense qu'en tant que parlementaires, nous devons travailler dans le respect de ces paramètres, non pas en expérimentant et en prévoyant des dépenses excentriques et superflues, mais en faisant preuve de mesure et en respectant les critères que la société elle-même attend de nous.

Je pense donc que nous prenons un bon départ dans la mesure où, au cœur de la crise, le Parlement européen montre l'exemple en maintenant ses dépenses pour 2010 à un niveau très réaliste et même relativement peu élevé. Nous maintenons notre budget sous le seuil de 20 % des dotations relatives aux coûts administratifs. Nous avons diminué notre budget 2010 de 6,5 millions d'euros par rapport aux estimations originales du Bureau et, si nous comparons les chiffres globaux au budget de l'année dernière, nous constatons que, malgré les nouvelles exigences imposées par les nouveaux statuts des députés et des assistants parlementaires, nous nous limitons à une augmentation largement inférieure à 4 %, un niveau particulièrement raisonnable à mon sens.

Le groupe parlementaire du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens, dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur sur cette question, a fixé un objectif majeur pour le budget 2010 au

début de cette procédure. Nous souhaitons concentrer les ressources du Parlement sur les secteurs dans lesquels il possède une compétence et des pouvoirs réels, à savoir les secteurs relatifs à la législation. Nous ne voulons plus que des armées entières de personnes s'occupent de choses à propos desquelles le Parlement n'a rien à dire, au détriment des ressources et des effectifs consacrés aux problèmes face auxquels le Parlement peut réellement faire la différence par son travail législatif. Nous sommes donc convaincus, et nous en débattrons à nouveau en première lecture, que les dépenses initiales reflètent cette priorité que nous avons définie. Nous sommes d'accord avec l'accent mis par le rapporteur sur la question du multilinguisme et des bâtiments. Il s'agit de questions auxquelles nous avons toujours accordé la priorité, mais en termes d'accent législatif.

Je voudrais conclure comme j'ai commencé, en répétant que l'heure n'est pas aux excentricités ni aux dépenses inutiles. Il faut aujourd'hui nous serrer la ceinture, faire preuve de sérieux et nous concentrer sur le nécessaire. En ce qui concerne les trois grands programmes pluriannuels que sont Web TV, le Musée d'histoire européenne et le Centre des visiteurs en particulier, nous souhaitons des garanties expresses quant à leur avancement afin que le budget 2010 puisse continuer à les soutenir, mais toujours sur la base d'une philosophie de contrôle correct, sérieux et assidu.

Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk, *au nom du groupe UEN*. – (*PL*) Madame la Présidente, en prenant la parole au nom du groupe de l'Union pour une Europe des nations lors de ce débat sur l'état provisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2010, je voudrais attirer l'attention sur trois questions en particulier. Tout d'abord, nous devons soutenir la proposition du rapporteur d'adopter pour le moment le projet d'état provisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2010 sous la forme adoptée par le Bureau du Parlement européen en avril de cette année. Nous devons laisser au prochain Parlement le soin de prendre les décisions budgétaires définitives en lui demandant d'analyser à nouveau les différents postes budgétaires en septembre 2009.

Deuxièmement, nous devrions aussi accueillir positivement le fait que les estimations actuelles prévoient une croissance des dépenses de 2,72 % seulement, ce qui signifie qu'à ce stade, l'augmentation de 4 % proposée antérieurement ne sera pas nécessaire. Cela signifie également que le nouveau Parlement disposera d'une marge de manœuvre importante dans ce domaine à l'automne de cette année.

Enfin, je souhaite soutenir avec force la proposition du rapporteur en matière de multilinguisme, afin de veiller plus particulièrement à ce que tous les députés européens disposent d'un accès égal aux services de traduction et d'interprétation. Les éléments relatifs à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par le Parlement méritent également notre soutien, et notamment les plans visant à permettre une utilisation optimale de ces ressources.

Vladimír Maňka, *rapporteur*. – (*SK*) Je voudrais conclure le débat d'aujourd'hui en remerciant mes deux collègues pour leurs opinions. Je tiens également à remercier les représentants de toutes les institutions, y compris ceux du Parlement européen, avec lesquels nous avons eu des douzaines de discussions au cours des trois derniers mois dans le cadre de la préparation de leurs budgets. Je souhaite également remercier le président de la commission des budgets M. Böge, les rapporteurs fictifs et les coordinateurs des groupes politiques, mes collègues et les conseillers et employés de la commission des budgets qui ont participé à la plupart des discussions. C'est grâce à vous tous que nous sommes parvenus à trouver une approche et une solution communes dans la plupart des cas.

Étant donné l'approche des élections européennes début juin, nous avons eu fort peu de temps pour préparer les propositions budgétaires et pour en discuter, et moins de temps encore pour rechercher des compromis. Nous sommes pourtant parvenus à dégager ces compromis, et je peux affirmer aujourd'hui que les résultats de notre coopération auront un impact positif sur le travail du Parlement européen. Entre-temps, les préparations du budget 2010 ont révélé les changements les plus importants apportés aux structures du Parlement européen depuis 10 ou 12 ans. Cela représente un défi considérable pour le Parlement européen et pour nous tous. Je pense qu'à la fin de l'année, nous pourrons dire qu'ensemble, nous avons ouvert la voie à une plus grande efficacité du travail du Parlement européen et des autres institutions européennes.

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu mardi 5 mai 2009.

21. Commerce des produits dérivés du phoque (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0118/2009) de M^{me} Wallis, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant le commerce des produits dérivés du phoque (COM(2008)0469 – C6-0295/2008 – 2008/0160(COD)).

Diana Wallis, *rapporteure.* – (EN) Madame la Présidente, nous avons un compromis; nous aurons peut-être demain un accord en première lecture. Pour ma part, en tant que rapporteure au sein de ce Parlement, je dirais que ce fut un dossier difficile, un parcours extrêmement ardu.

Je pense cependant que nous sommes parvenus à une position dont j'espère qu'elle respecte les souhaits des députés qui ont signé la déclaration écrite à ce sujet, mais aussi les souhaits des nombreux citoyens européens qui nous disent ne pas apprécier ce qu'ils savent de la chasse au phoque à des fins commerciales, et qu'ils ne veulent rien avoir à faire avec le commerce qui résulte de cette chasse. Nous avons respecté ce souhait; nous avons abordé uniquement les points sur lesquels nous pouvons avoir un impact dans les limites du marché intérieur européen: la circulation sur ce marché des produits issus de cette chasse commerciale. Si cette législation est adoptée demain, nos consommateurs auront la garantie qu'aucun produit issu de la chasse commerciale ne sera vendu sur le marché européen.

Mais il existe évidemment des exceptions. Les phoques sont des animaux marins magnifiques - j'ai découvert, au cours de ce travail, qu'ils avaient une excellente image - mais d'autres les considèrent comme des animaux marins nuisibles. C'est ainsi que les perçoivent de nombreux pêcheurs: un phoque adulte consomme chaque jour d'énormes quantités de poisson. Il faudra donc continuer à chasser le phoque afin d'assurer la viabilité des pêches dans certaines régions.

Mais ce texte ne régule pas la chasse. Si les citoyens de certains États membres souhaitent chasser, ils peuvent continuer. Ce qu'ils ne peuvent pas faire, c'est profiter commercialement des résultats de cette chasse. Il faut cependant permettre l'utilisation des produits de cette chasse, et j'espère notamment que les parties des phoques qui peuvent servir la communauté médicale pourront être utilisées.

L'aspect le plus délicat de tout ce dossier a été la place des communautés arctiques traditionnelles, des peuples indigènes de l'Arctique. Nous disons que nous avons fait une exception pour eux, mais quel sera l'impact, sur leur style de vie et leur économie, de cette association avec un produit interdit? L'Arctique n'est pas une espèce de parc ou de musée: il s'agit d'une communauté vivante et dynamique, avec une économie moderne centrée sur les produits de la mer. J'espère que ces communautés pourront continuer à exister comme elles l'ont toujours fait. Mais j'ai mes doutes à ce sujet, et je sais que ce sont les mêmes doutes qui ont poussé le Conseil de l'Arctique, la semaine dernière, à refuser d'octroyer à l'UE le statut d'observateur permanent.

Pour moi, ce dossier représente un dilemme. J'ai dû gérer les conflits entre différentes libertés, j'ai respecté le vote en commission et je me suis efforcée de respecter les opinions des citoyens de mon pays que je représente. Mais je tiens à partager ceci avec vous aujourd'hui: j'ai reçu la visite d'une délégation de la communauté Nunavut. Après notre échange de vues, nous étions tous en larmes. J'espère que la dérogation fonctionnera comme prévu. Je soutiendrai ce paquet demain, et j'espère que cela se révèlera être la bonne chose à faire.

Stavros Dimas, *membre de la Commission.* – (*EL*) Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à remercier la rapporteure, M^{me} Wallis, ainsi que les rapporteurs pour avis M. Martin, M^{me} Brepoels et M^{me} Mathieu pour leur travail exceptionnel. Je tiens tout particulièrement à remercier la présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, M^{me} McCarthy, pour sa contribution positive dans le cadre de cette proposition spécifique.

Le fait que nous soyons parvenus à un accord en première lecture démontre la volonté politique des institutions de la Communauté de faire face rapidement aux deux principaux problèmes liés au commerce de produits dérivés du phoque, à savoir la fragmentation du marché intérieur et la nécessité de sauvegarder le bien-être animal. Cet accord contient trois éléments décisifs. Le premier concerne l'harmonisation du marché intérieur et interdit le commerce de produits dérivés du phoque sur le marché de l'Union européenne. Cette interdiction s'applique aussi bien aux produits européens qu'aux produits importés. Comme vous le savez certainement, les phoques sont chassés au sein de la Communauté tout comme à l'extérieur de celle-ci. On en tire de la viande, de l'huile et de la graisse et on fabrique différents produits avec leurs organes, leur fourrure et leur peau. Ces produits sont commercialisés sur différents marchés, y compris le marché communautaire. Il est

difficile, voire impossible, pour les consommateurs de distinguer certains de ces produits, par exemple les comprimés aux omégas 3 ou les peaux et fourrures tannées, de produits similaires ne provenant pas de phoques. La chasse au phoque et la façon dont celle-ci est organisée ont provoqué une réaction considérable de la part de l'opinion publique et de nombreux gouvernements particulièrement au fait des questions relatives au bien-être animal. Ces préoccupations sont liées à la façon dont les phoques sont chassés, aux méthodes utilisées pour les tuer et à la souffrance que cette chasse provoque. La participation massive de la population au dialogue public démontre clairement son indignation, tout comme les nombreuses lettres et pétitions que j'ai reçues au cours des deux dernières années. Les citoyens peuvent désormais être sûrs que les produits à base de phoque ne seront plus disponibles sur le marché.

Un deuxième élément important de cette proposition est l'exemption logique accordée aux Inuits et à d'autres communautés indigènes. L'objectif est de ne pas nuire aux acquis économiques et sociaux fondamentaux de ces communautés, dont l'existence repose traditionnellement sur la chasse aux phoques. Il convient de remarquer que cette chasse constitue un élément historique de leur culture et de leur identité culturelle, mais aussi une source de revenus qui contribue à leur survie.

Le troisième élément est l'exemption pour la chasse à petite échelle. Les pêcheurs qui pratiquent une chasse au phoque occasionnelle, dans le seul but d'assurer une gestion durable des ressources maritimes, pourront mettre sur le marché des produits dérivés du phoque, et ce sans but lucratif et uniquement pour couvrir leurs frais. Conformément au principe fondamental de ce règlement, cette activité spécifique ne doit revêtir aucun aspect commercial. Selon la procédure de comitologie et après l'examen effectué par le Parlement, la Commission approuvera des mesures d'application détaillées clarifiant la façon dont ces deux exemptions doivent être appliquées.

J'espère que le Parlement, comme le Conseil et la Commission, soutiendra ce paquet de compromis dans son ensemble. Ce texte contribue à l'harmonisation du marché intérieur tout en répondant aux préoccupations des citoyens européens concernant le bien-être animal dans le contexte de la chasse au phoque. La Commission européenne est en mesure d'accepter le paquet de compromis dans son intégralité afin de parvenir à un accord en première lecture concernant ce règlement.

Frieda Brepoels, rapporteure pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. – (NL) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, vous comprendrez que je suis ravie que nous puissions voter sur ce dossier en dernière minute. En effet, il y a déjà bien des années que de nombreux citoyens, mais aussi le Parlement, réclament des mesures destinées à lutter contre la pratique cruelle de la chasse aux phoques à des fins commerciales.

Il n'a pas été facile de trouver la bonne approche, dans la mesure où l'Europe elle-même n'a pas les compétences nécessaires pour interdire cette chasse. Je suis donc reconnaissante à la Commission d'avoir présenté une proposition au Parlement, même si le Parlement a considéré que cette proposition devait être précisée.

En tant que rapporteure pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, je remercie donc mes collègues des différents groupes politiques d'avoir soutenu immédiatement ma proposition en faveur d'une interdiction totale du commerce de produits dérivés du phoque, à la seule exception des chasses traditionnelles des communautés Inuits. La commission parlementaire s'est ainsi prononcée contre la proposition originale de la Commission, qui prévoyait plusieurs exceptions, mais également contre la mise en place d'un système d'étiquetage dont nous pensons qu'il serait impossible à contrôler.

Je voudrais également remercier la présidence tchèque d'avoir continué à travailler à la recherche d'un accord. J'imagine que les négociations avec les États membres n'ont pas toujours été sans peine. Outre mes collègues députés, je voudrais remercier les différentes organisations non gouvernementales (ONG) qui ont joué un rôle constructif en tant que groupes de pression tout au long de ce processus et qui, aujourd'hui, soutiennent expressément le compromis atteint. Les compromis nécessitent évidemment toujours des concessions, mais je suis convaincue que ce texte répond aux exigences de toutes les parties concernées.

Enfin, je voudrais souligner, pour nos citoyens, que ce compromis aura bel et bien un impact sur la chasse commerciale dans des pays tels que le Canada. La demande en peaux de phoques a déjà chuté cette année dans l'anticipation d'une interdiction de commerce éventuelle, et les prix ont baissé de moitié par rapport à l'année dernière. Il est donc certain que, dès son adoption, cette interdiction portera un coup sévère à cette chasse et au commerce international de produits dérivés du phoque.

Je me réjouis donc du résultat obtenu, et j'espère obtenir le soutien sans réserve de mes collègues députés lors du vote de demain.

Véronique Mathieu, rapporteure pour avis de la commission de l'agriculture et du développement rural. – Madame la Présidente, moi, je n'ai pas le même avis que mes collègues et je n'ai pas non plus le même avis que M. D ma**p**arce que je me souviens de l'avis du jurisconsulte du Conseil et je me souviens aussi de l'avis du jurisconsulte du Parlement, qui nous ont bien notifié, l'un et l'autre, que la base juridique qui était employée était mauvaise. Cela m'est resté.

N'oublions pas, Monsieur D masque vous supprimez les produits dérivés de la chasse aux phoques mais que vous ne les remplacez par rien, ce qui n'est pas légal. Sachez que les Canadiens le savent, sachez que les Canadiens ont l'intention d'exercer leur droit de recours auprès de l'OMC, Monsieur D masks ne vont pas s'en priver et on ne peut pas les en empêcher, et je pense qu'ils ont parfaitement raison de le faire. Le mauvais compromis - le compromis, je pense, est très mauvais - que certains de mes collègues voteront demain, - sans moi, car je vais voter contre - va se faire à la veille du Sommet UE - Canada. C'est quasiment la guerre que l'Union européenne déclare à nos amis canadiens. J'espère que les collègues parlementaires savent exactement ce qu'ils sont en train de faire.

Je voudrais dire aussi à mes collègues parlementaires et à M. D masqu'ils se paient une belle campagne électorale sur le dos des phoques et sur le dos des Canadiens, parce que nous ne réglons absolument rien en termes de chasse aux phoques. Nous ne faisons que déplacer le problème. Vous le dites vous-même, vous n'interdisez pas la chasse aux phoques, Monsieur D masyous déplacez le problème vers la Chine ou d'autres pays, probablement, qui seront capables d'accepter ces produits-là. Rien n'est réglé.

Je trouve donc que ce compromis est mauvais. Je trouve qu'on s'est débarrassé du problème, qu'on n'a rien réglé et qu'il n'y a vraiment pas de quoi être fier. Il n'y a pas de quoi être fier non plus de voir le cours de la fourrure chez les Inuits, qui baisse. Le texte n'est pas encore voté, le compromis n'est pas adopté et ces populations-là sont dans une grande misère économique, à cause de nous. Moi, je ne fais pas de l'autosatisfaction.

Malcolm Harbour, *au nom du groupe PPE-DE*. – (*EN*) Madame la Présidente, en tant que coordinateur pour mon groupe au sein de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, j'ai signé ce texte de compromis et je pense avoir eu raison de le faire. Mais comme l'a dit M^{me} Wallis, ce fut un dossier extrêmement difficile en raison de la nécessité d'effectuer un compromis entre différentes visions.

Vous avez déjà entendu deux membres de mon groupe dont les opinions diffèrent sur cette question, et je pense que vous constaterez demain que mon groupe s'oppose à ce texte, à moins que certains des amendements proposés par mes collègues ne soient adoptés. Bon nombre d'entre nous voteront cependant en faveur, y compris moi-même. Ayant pris cette position, je considère cela comme une obligation morale.

Je souhaite simplement aborder quelques-unes des questions cruciales. Tout d'abord, il s'agit d'une invitation à l'action. Ce que les gens nous ont fait comprendre jusqu'à présent, c'est qu'il s'agit du début d'un processus et non de la fin. Le problème, c'est la façon inhumaine dont les phoques sont tués, et l'incapacité des chasseurs professionnels à résoudre ce problème. Le gouvernement canadien doit réfléchir lui aussi à ce problème. Le texte contient de nombreuses clauses de réexamen pour garantir son fonctionnement, mais je dois me faire l'écho des paroles de Diana Wallis: les exemptions sont une partie essentielle du compromis.

Ces exemptions sont bien équilibrées parce qu'elles reflètent, avant tout, l'importance de soutenir la chasse traditionnelle de certaines communautés. Diana Wallis a raison de dire que cela doit fonctionner, ce qui signifie que les produits issus de la chasse de ces communautés doivent pouvoir être commercialisés et présentés de façon adéquate. Deuxièmement, en raison de l'importance de ressources maritimes durables et de la façon dont cette question va être gérée.

Nous avons un compromis en cours de discussion. Je pense que les citoyens européens attendent de nous que nous l'adoptions, mais ce Parlement va devoir le soumettre à un réexamen approfondi à l'avenir.

Arlene McCarthy, *au nom du groupe PSE.* – (*EN*) Madame la Présidente, je pense que nous oublions que c'est ce Parlement qui, le premier, a mené campagne en faveur d'une interdiction à l'échelle européenne du commerce cruel des produits dérivés du phoque. En 2006, une déclaration écrite réclamant cette interdiction a reçu le soutien massif des députés avec 425 signatures. Cette déclaration reposait sur des études réalisées par des experts vétérinaires montrant clairement que les phoques étaient tués dans des souffrances atroces, et souvent dépouillés alors qu'ils étaient encore conscients. Nos concitoyens ne tolèrent plus ce commerce

et nous avons le pouvoir, en tant que leurs représentants, d'y mettre un terme. De plus, notre vote de demain marquera un pas décisif dans la campagne mondiale en faveur d'une interdiction de ce commerce.

Les États-Unis interdisent ce commerce depuis de nombreuses années. Le Mexique a interdit ce commerce. En Europe, cette interdiction existe déjà en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Italie. L'Allemagne et le Royaume-Uni envisagent actuellement une interdiction. Ce commerce est actuellement interdit en Russie. Hong Kong prépare une interdiction similaire. Il s'agit d'un thème politique dont l'heure est venue. Après 40 ans de campagne contre ce commerce, l'Europe a aujourd'hui l'occasion de poser cette interdiction dans les 27 États membres.

Ce n'est pas la première fois que la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs relaie les préoccupations des citoyens pour tenter de mettre fin à ce commerce cruel. Le Parlement a le pouvoir d'obtenir des résultats pour les citoyens, et la commission du marché intérieur était déterminée à imposer une interdiction catégorique tout en permettant une exemption pour la chasse traditionnelle des Inuits. Notre commission a rejeté la proposition faite par la Commission d'une interdiction partielle associée à un système

d'étiquetage. Nous avons également rejeté la proposition de M^{me} Wallis en faveur d'un simple système d'étiquetage. Pourquoi? Parce que les citoyens auraient rejeté ce geste en demi-teinte, qui aurait permis la poursuite de ce massacre cruel. De nombreux sondages dans différents pays européens montrent que les citoyens souhaitent mettre un terme à ce commerce cruel: 75 % des personnes interrogées au Royaume-Uni veulent la fin de ce commerce, tout comme 80 % des personnes interrogées en Autriche et 90 % des personnes interrogées en France et aux Pays-Bas. Même dans les pays de l'UE qui connaissent une chasse traditionnelle limitée, l'opinion publique s'oppose à ce commerce, ainsi que le confirment 70 % des personnes interrogées en Suède. Une nette majorité de Canadiens ne sont pas favorables à la chasse pratiquée dans leur pays.

En outre, 86 % des Canadiens interrogés considèrent que l'UE devrait être libre d'interdire ces produits. J'ai ici une lettre écrite par un sénateur canadien à M. le président Pöttering et disant: «Votre vote visant à interdire le commerce de produits dérivés du phoque aidera la grande majorité de Canadiens qui ont vu avec admiration la Fédération de Russie mettre un terme au massacre sanglant des phoques le mois dernier à forcer leurs politiciens à regarder au-delà des manœuvres politiques, à faire ce qui est juste et à mettre fin une bonne fois pour toutes à cette chasse inhumaine. Au nom de la majorité de Canadiens qui s'opposent à cette chasse, je vous remercie pour l'exemple que vous montrez sur cette question. Nous l'apprécions grandement.»

Cette année, 50 000 phoques ont été massacrés lors de la chasse canadienne, contre 220 000 l'année dernière. Cela signifie que nous avons aujourd'hui, en tant que citoyens, l'occasion d'interdire ce commerce cruel. Je sais que les citoyens européens applaudiront cette mesure. J'espère que demain, le Parlement soutiendra la proposition avancée par la commission du marché intérieur d'interdire le commerce de produits dérivés du phoque.

Toine Manders, *au nom du groupe ALDE*. – (*NL*) Madame la Présidente, j'ai signé le compromis en tant que coordinateur pour le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe au sein de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. Il y des divergences d'opinion au sein de notre groupe également, comme M. Harbour l'a décrit à propos du sien, mais cela ne fait que confirmer la difficulté de cette question.

Dans une démocratie, les représentants élus doivent être à l'écoute de l'opinion publique, et l'époque où il fallait massacrer cruellement des animaux pour en faire des produits commerciaux est révolue. Notre intention n'est absolument pas de préciser comment la chasse doit être organisée. Nous n'avons pas l'intention d'intervenir dans la gestion du gibier. Ce que nous voulons, c'est mettre fin au commerce d'animaux massacrés de façon inhumaine.

Je crois que tel est le message que fait passer ce compromis. Je me réjouis que les communautés traditionnelles aient bénéficié d'une exemption, et que les consommateurs ou touristes qui importent des produits achetés comme souvenirs ne fassent pas l'objet d'une chasse aux sorcières. Cela ne serait pas une approche correcte, et ne serait pas digne d'une Union européenne de liberté.

Puisque nous voulons que tous les produits mentionnent certaines informations, ce serait peut-être une bonne chose que d'identifier simplement les produits qui contiennent des parties de phoques afin de permettre aux consommateurs de choisir, puisque ceux-ci ont rarement conscience de ce qu'ils achètent à l'heure actuelle. Nous avons besoin de meilleures informations afin de permettre aux consommateurs de faire un choix mieux informé.

Il serait peut-être bon de soutenir les communautés indigènes traditionnelles en prenant des mesures visant à leur permettre de développer des économies alternatives. Madame la Présidente, je vous remercie et j'espère que nous adopterons ce compromis demain à une large majorité.

Leopold Józef Rutowicz, *au nom du groupe UEN.* – (*PL*) Madame la Présidente, les cas de massacres cruels de phoques s'inscrivent dans le cadre du braconnage, que nous rencontrons malheureusement assez souvent. Les braconniers tuent des animaux des mers et des forêts ainsi que de nombreuses espèces de poissons sans respecter aucun principe, détruisant des populations entières et provoquant de graves souffrances. Les pays de l'Union européenne et le Canada possèdent une législation adéquate et des services chargés de veiller au respect de cette législation.

Les citoyens ordinaires pourraient aider ces services en dénonçant et en identifiant les braconniers. Le rôle de l'État devrait être de faire en sorte que les animaux puissent vivre dans de bonnes conditions physiques et émotionnelles et en harmonie avec l'environnement, mais aussi de faire en sorte que les peaux et la viande produites illégalement à partir d'animaux sauvages ne soient pas mises sur le marché, et que ce commerce soit lourdement sanctionné. Le projet de règlement du Parlement européen et du Conseil est un document qui concilie les intérêts de toutes les parties en matière de commerce de peaux de phoques.

Heide Rühle, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*DE*) Madame la Présidente, je salue également cet accord au nom de notre groupe et nous voterons en sa faveur demain. Nous répondons aux souhaits de nombreux citoyens qui nous ont demandé, dans d'innombrables lettres et courriels, de prendre des mesures dans ce domaine. Nous suivons bien sûr aussi la déclaration écrite du Parlement réclamant sans équivoque cette interdiction.

Je suis assez surprise de l'intervention de la rapporteure pour avis de la commission de l'agriculture et du développement rural. Je serais intéressée de savoir si elle parlait réellement au nom de la commission ou en son nom propre. Dans tous les cas, je tiens à dire clairement qu'il existe bel et bien une base juridique pour cette mesure. Il existe par exemple une interdiction du commerce de peaux de chiens et de chats, entrée en vigueur au début de cette année. Cela montre clairement qu'il existe bien une base juridique pour notre action. Nous avons par ailleurs déjà une distorsion incontestable du marché intérieur, puisqu'au moins cinq États membres ont déjà interdit ce commerce et que d'autres se préparent à le faire. C'est pourquoi l'Union européenne doit agir pour corriger cette distorsion du marché intérieur.

Il y a donc des fondements à nos actions. Nos actions reposent sur des bases juridiques et sur des fondements liés au marché intérieur. Je tiens à le souligner une fois de plus sans la moindre ambiguïté. En ce qui concerne les exceptions, je tiens également à dire clairement que les marchés ouverts aux Inuits se sont effondrés il y a des années. Les Inuits l'ont expliqué à l'occasion de la consultation. Nous les avons invités à s'exprimer devant la commission, et ils nous ont dit explicitement que les marchés s'étaient déjà effondrés avant que nous n'agissions. Si les Inuits souhaitent continuer à vendre ces produits, ils ne pourront le faire que s'îl est clair que ces produits n'ont rien à voir avec la méthode de chasse aux phoques habituelle. Les Inuits n'auront la possibilité de vendre quoi que ce soit que si une distinction claire est établie.

Kartika Tamara Liotard, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*NL*) Madame la Présidente, je suis favorable à une interdiction complète des importations de peaux de phoques. Chaque année, un spectacle naturel magnifique devient le théâtre de souffrances horribles et sanglantes, avec des bébés phoques d'à peine 12 jours abattus au fusil ou battus à mort. Ce massacre profite au marché et aux grosses entreprises sans tenir compte le moins du monde du bien-être animal, et cela me remplit réellement d'horreur.

Il est impossible que nous souhaitions importer cette abomination dans l'UE. De nombreux citoyens européens ne le souhaitent pas, et ils sont favorables à une interdiction complète des importations de peaux de phoques. Nous avons lutté âprement pour une telle interdiction aux Pays-Bas, et nous avons réussi. L'adoption de la proposition de la Commission dans sa forme originale nuirait aux résultats obtenus aux Pays-Bas.

Cependant, le soutien du Parlement me fait conclure que cette Assemblée est sur le point d'accepter une interdiction totale des fourrures de phoques. Je suis favorable à cette interdiction, et je demande à tous les membres de cette Assemblée et à la Commission de l'appuyer.

Hélène Goudin, *au nom du groupe IND/DEM.* – (*SV*) Madame la Présidente, bien que la proposition législative dont nous discutons concerne le commerce des produits dérivés du phoque, nos débats se sont concentrés davantage sur la chasse aux phoques, et ce principalement en dehors de l'UE. Le massacre de phoques tel que le montrent les images que nous avons vues, en provenance de pays non européens, est horrible et ne devrait pas être permis.

Mais nous devons faire une distinction entre la chasse et le massacre. La Suède autorise la chasse aux phoques, mais il s'agit d'une chasse protectrice contrôlée. Cette chasse utilise des fusils, et non des matraques et des gourdins. Tout ce processus est régi par des règles strictes, et ce serait une bien mauvaise façon de gérer les ressources naturelles que de ne pas autoriser l'utilisation des animaux abattus. Le compromis proposé actuellement est meilleur que la proposition originale. Je crains cependant que certaines parties de cette législation ne soient interprétées d'une façon qui aurait des conséquences négatives pour la Suède et nos voisins nordiques. Espérons que j'ai tort.

Jan Cremers (PSE). – (*NL*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier la rapporteure pour le travail difficile qu'elle a accompli sur ce dossier. Après la demande formulée en 2006 par cette Assemblée d'interdire dans toute l'Europe les produits dérivés du phoque, ainsi que mentionnée par M^{me} McCarthy, je me réjouis que le compromis conclu aujourd'hui avec le Conseil respecte les souhaits du Parlement.

Chaque année, quelque 900 000 phoques connaissent une mort atroce pour satisfaire les besoins de la chasse commerciale. Ceci est tout aussi horrible que parfaitement insensé. Pour le groupe socialiste du Parlement européen, il était clair dès le départ que la proposition de la Commission n'allait pas assez loin. Les dérogations généreuses prévues par cette proposition auraient été impossibles à contrôler étant donné l'intensité de cette chasse 10 jours par an. Les États ne disposent pas de capacités suffisantes pour le contrôle, et les gouvernements concernés sont souvent réticents.

Notre groupe a considéré qu'il était essentiel de limiter la portée des exceptions lors des négociations, et je suis ravi du résultat actuel - une interdiction de commerce qui atteint dans une large mesure cet objectif. Le groupe PSE estime également important de nuire le moins possible aux moyens de subsistance traditionnels des peuples indigènes. La dérogation applicable aux Inuits et aux autres peuples indigènes prévue par le compromis est conforme aux souhaits de notre groupe.

Bien que nous ne puissions pas obliger les pays non européens à mettre un terme à cette chasse aux phoques, nous espérons que le commerce des produits dérivés du phoques deviendra nettement moins lucratif et que la chasse elle-même en sera réduite, et qu'elle finira même, avec le temps, par disparaître entièrement. Je me réjouis donc du résultat obtenu.

Peter Šťastný (PPE-DE). – (EN) Madame la Présidente, la proposition finale relative à la chasse aux phoques est tout à fait inacceptable dans la mesure où elle constitue une ingérence grossière dans les affaires de pays tiers. Pourtant ces pays respectent les règles et s'efforcent de gérer les ressources naturelles tout en préservant l'emploi de leurs citoyens.

Cette proposition détruit la vie de nombreux citoyens et leurs communautés dans des régions éloignées. Elle détruit des occasions commerciales des deux côtés de l'Atlantique et nuit gravement à nos relations avec des partenaires commerciaux importants et des partenaires stratégiques mondiaux. En outre, cette proposition est contraire aux règles de l'OMC.

En tant que députés, nous avons le devoir de protéger nos concitoyens et de créer un environnement propice à la création d'emplois. Avec cette interdiction, nous échouons sur les deux tableaux. Interdire la chasse aux phoques en surnombre est pure folie et tout à fait contraire à nos valeurs. Je le dis à tous les députés européens: je vous en prie, empêchez ce désastre et votez contre cette proposition.

Carl Schlyter (Verts/ALE). – (*SV*) Madame la Présidente, je me réjouis que nous en soyons enfin arrivés là. Pour commencer, nombreux sont ceux qui ont dit que c'était impossible, que nous n'y arriverions pas. Mais c'était possible. Nous soutenons désormais les citoyens canadiens qui ne veulent plus avoir honte du comportement de leur pays sur la banquise.

Voilà trente ans que nous essayons de contrôler et de réguler cette chasse. Nous n'y sommes parvenus ni en Norvège, ni au Canada. Les règles ne sont pas respectées sur la banquise. Il est temps de renoncer à l'illusion selon laquelle il est possible de rendre humain ce massacre à l'échelle industrielle.

La décision d'aujourd'hui doit beaucoup au travail des organisations non gouvernementales et à la majorité de citoyens européens qui appellent cette interdiction de leurs vœux. Il s'agit d'une victoire pour le bon sens, d'une victoire pour l'humanité, mais aussi d'une victoire pour tous les phoques qui pourront grandir sans être battus à mort et massacrés dans le seul but de satisfaire la vanité des hommes. Je tiens à remercier tous mes collègues députés qui ont permis d'arriver à ce résultat.

Christian Rovsing (PPE-DE). – (DA) Madame la Présidente, je tiens à dire que je trouve cette mesure déraisonnable, et je m'exprime ici uniquement au nom du Groenland, qui fait partie du Royaume du Danemark. Il existe, à l'extrême nord du pays, des colonies minuscules et lointaines de 10 à 20 personnes qui vivent de la chasse aux phoques. Si nous les privons de leur moyen de subsistance, leur survie économique est impossible. Et il n'est pas non plus possible de leur trouver d'autres emplois. Ils se situent à des centaines de kilomètres de leurs voisins les plus proches, et nous devons nous réjouir de leur présence parce qu'ils nous permettent de garder le Groenland au sein du Royaume du Danemark.

Les Groenlandais chassent les phoques au fusil. Qui a une objection à formuler contre ce type de chasse? Personne! S'ils ne parviennent pas à abattre un nombre suffisant de phoques, ils n'auront pas de poissons à pêcher. Par conséquent, cette initiative est désastreuse pour le Groenland. Ce problème n'a pas fait l'objet de discussions suffisamment approfondies, et nous n'avons pas tenu compte des pauvres gens que nous allons priver de leurs moyens de subsistance sans rien leur offrir en échange. Traiter de pauvres gens de cette façon est indigne de nous.

Caroline Lucas (Verts/ALE). – (EN) Madame la Présidente, en tant que co-sponsor de la déclaration écrite originale signée il y a près de trois ans et qui réclamait cette interdiction, je tiens à remercier tous ceux dont les efforts ont permis de soumettre ce projet de proposition. Quatre cent vingt-cinq députés membres de cette Assemblée ont signé cette déclaration, ce qui reflète l'intensité des sentiments à propos de cette question, non seulement parmi les députés européens, mais également parmi nos administrés.

À l'heure actuelle, la chasse commerciale entraîne chaque année la mort de près d'un million de phoques dans le monde entier. En votant sur ce paquet demain, nous contribuerons à faire cesser l'un des exemples les plus vils de la cruauté envers les animaux.

Je suis très heureuse que certains compromis aient été rejetés, comme par exemple la proposition de système d'étiquetage, afin que nous puissions enfin répondre aux demandes de millions de citoyens européens.

Un vote positif sera un vote qui exprime le souhait de mettre fin à cette cruauté. Ce vote représentera également une victoire pour tous ceux parmi nous qui ont refusé d'accepter un «non» pour réponse. Je me souviens des nombreuses réunions que nous avons eues avec des responsables de la Commission et au cours desquelles on nous a dit qu'une interdiction ne serait tout simplement pas possible. Ma foi, cela prouve que lorsque l'on parvient à mobiliser une volonté politique suffisante - et je rends hommage aux ONG qui nous ont aidés à y parvenir - l'impossible devient possible, et j'en suis ravie.

Avril Doyle (PPE-DE). – (*EN*) Madame la Présidente, ce fut un débat difficile et parfois chargé d'émotions, au cours duquel le cœur l'a souvent emporté sur la raison. J'éprouve une grande sympathie pour ce que mon collègue Christian Rovsing vient de dire concernant les communautés au nom desquelles il s'exprime, mais je soutiendrai ce compromis demain. J'ai cependant besoin d'une garantie de la part de M. le commissaire. Peut-être pourrais-je poser une question directe à M. le commissaire par l'intermédiaire de M^{me} la présidente.

Monsieur le Commissaire, si ce compromis est adopté demain, pouvez-vous me garantir qu'il restera possible d'utiliser des tissus en provenance de phoques pour la recherche médicale et à des fins bioprosthétiques, comme c'est le cas actuellement dans certaines parties du monde? Par exemple, l'utilisation de tissus aortiques, pulmonaires et péricardiaques en provenance de phoques du Groenland a permis de réaliser des progrès considérables en termes de survie et de qualité de vie des patients atteints de maladie du cœur, ceci en partant bien sûr de l'hypothèse que ces phoques font l'objet d'une chasse durable et qu'ils ne sont pas tués de façon cruelle. J'aimerais obtenir des garanties concernant la poursuite de la recherche médicale et de l'utilisation bioprosthétique des produits dérivés du phoque dans le contexte de ce compromis.

Marios Matsakis (ALDE). – (*EN*) Madame le Présidente, je soutiendrai moi aussi ce compromis, mais je ne suis pas du tout sûr que notre approche soit la bonne. En effet, il ne s'agit pas de savoir si nous tuons des phoques ou si les phoques sont menacés d'extinction, ces questions ont déjà été résolues.

La question est de savoir si ces phoques sont tués d'une façon humaine ou non. Et bien sûr, dans notre vie de tous les jours nous savons que des centaines de milliers d'animaux sont tués sans le moindre remords de notre part, soit pour en faire de la nourriture, soit pour utiliser leurs produits d'autres façons. Nous ne sommes pas choqués de savoir que des poissons meurent après des heures de souffrance au bout d'un hameçon ou dans des filets, et nous ne nous en plaignons pas. Alors pourquoi nous plaignons-nous quand il s'agit de phoques?

Eh bien, parce qu'il s'agit d'animaux majestueux et que le spectacle de leur sang sur la glace immaculée n'est pas très joli. Mais alors, notre décision en la matière est-elle déterminée davantage par nos sentiments que par notre raison? Je me le demande.

Stavros Dimas, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, je voudrais remercier tous les intervenants du débat de ce soir pour leurs contributions. Je me réjouis que nous parvenions à un accord en première lecture ce soir sur ce dossier hautement sensible.

Depuis que le Parlement européen a soulevé ce problème il y a environ deux ans, la Commission a effectué un travail préparatoire extensif afin de parvenir à une vue d'ensemble de la situation et de la communiquer au grand public. Notre obligation de tenir compte des préoccupations exprimées par les citoyens de l'Union européenne, tout comme la nécessité d'harmoniser le marché intérieur, sont des questions essentielles que cette législation devait prendre en compte.

Lorsque ce règlement entrera en vigueur, nos concitoyens auront la garantie que les produits dérivés de phoques abattus dans le cadre de la chasse commerciale ne seront plus commercialisés sur le marché européen.

L'exemption accordée aux Inuits et à d'autres communautés indigènes pratiquant une chasse aux phoques traditionnelle permettra de respecter les intérêts de ces communautés.

En ce qui concerne la question à laquelle M^{me} Doyle a fait allusion, cette question sera prise en compte par les mesures de mise en œuvre.

Pour conclure, je pense qu'en adoptant cette législation, nous contribuerons à sensibiliser la population au bien-être animal et à assurer un degré élevé de bien-être animal au sein de l'Union européenne.

Je voudrais donc souligner une fois de plus l'importance de parvenir à un accord en première lecture sur cette question si importante pour les citoyens de l'Union européenne. Je vous invite donc à soutenir le paquet de compromis dans son intégralité, sans amendements, afin de permettre un accord en première lecture.

Je voudrais remercier une fois de plus la rapporteure M^{me} Wallis, M^{me} Brepoels, et tous ceux dont le travail a permis de parvenir à cet accord de compromis.

Diana Wallis, *rapporteure.* – (EN) Madame la Présidente, je pense que le débat de ce soir illustre parfaitement la difficulté de cette question. Il montre donc aussi à quel point il est remarquable que nous soyons parvenus à un compromis. Comme dans tous les compromis, certains d'entre nous seront peut-être déçus par une chose ou l'autre, nous le serons peut-être tous.

Je pense que je voulais souligner ce que nous avons essayé de dire tout au long de nos négociations: nous devons nous pencher sur ce qui relève du marché intérieur, et donc sur le commerce. Nous ne pouvons pas nous attaquer à la chasse d'ici, pas à la chasse qui a lieu dans des pays tiers. Ce travail fut difficile. Bon nombre d'entre nous ont encore des questions sur la façon dont ces mesures seront mises en œuvre et, Monsieur le Commissaire, je vous remercie des garanties que vous nous avez données concernant le sort réservé aux communautés indigènes. Il s'agit d'une question importante pour beaucoup d'entre nous, et de quelque chose que nous devrons surveiller de près.

Je pense que beaucoup d'entre nous ont encore des doutes quant à la légalité de cette législation. Cette question a fait l'objet de nombreuses discussions au niveau de l'OMC ou au niveau de nos propres règles relatives au marché intérieur. Pour le moment, je me contenterai de remercier les juristes des trois institutions qui ont travaillé pour nous permettre d'en arriver là où nous sommes. Je pense qu'ils auront encore du travail à l'avenir, mais comme je l'ai dit, il s'agit là d'une question pour un autre jour.

Voici donc où nous en sommes, nous verrons ce que nous apporte le vote de demain. Je pense que ce compromis mérite notre soutien. Il respecte à la fois notre déclaration écrite originale et les opinions des citoyens européens. J'espère que ces citoyens ne seront pas déçus s'ils constatent que, d'une façon ou d'une autre, il enfreint les droits d'autres personnes dans d'autres parties du monde. C'est ce qui m'a le plus préoccupée tout au long de ce processus, et j'espère que vous ferez de votre mieux, Monsieur le Commissaire, pour faire en sorte de protéger ces communautés fragiles et peu nombreuses.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu mardi 5 mai 2009.

Déclarations écrites (article 142)

Filip Kaczmarek (PPE-DE), *par écrit*. – (*PL*) Mesdames et Messieurs, j'approuve le rapport Wallis. Je soutiens le projet de règlement convenu avec les États membres et interdisant le commerce de produits dérivés du phoque. Je pense que des exceptions devraient être possible, mais uniquement moyennant le respect de certaines conditions concernant la méthode utilisée pour tuer les phoques. Nous ne devons pas interdire les chasses traditionnelles des communautés Inuits.

Grâce à ce règlement, le commerce de produits dérivés du phoque sera soumis aux mêmes conditions dans toute l'Union européenne. De nombreux citoyens européens sensibles à la question du bien-être animal soutiennent ce règlement. Nous savons tous que les phoques sont souvent tués dans des conditions qui soumettent ces animaux, des mammifères capables d'éprouver des sensations, à une souffrance horrible. Nous avons maintenant la possibilité de mettre un terme à ces souffrances. Faisons-le. Cette interdiction aura pour conséquence d'éliminer du marché commun les produits issus de la viande, de la graisse et des peaux de phoques, comme les sacs, chaussures, chapeaux et gants. La commercialisation de certains produits pharmaceutiques fabriqués à base de phoques, comme certains suppléments nutritionnels, sera interdite. Merci beaucoup.

Lasse Lehtinen (PSE), par écrit. – (FI) Il est compréhensible que l'UE souhaite faire preuve de bonne volonté envers ses citoyens avant les élections, mais cette fois la Commission marche sur des œufs. Si l'Europe tente d'interdire ou de restreindre les traditions d'autres pays démocratiques, cette bonne volonté pourrait bien lui revenir en pleine figure. J'attends le jour où les États-Unis ou l'Australie prendront conscience qu'on pratique la corrida en Espagne et la chasse à l'élan en Finlande.

Dans mon pays, la Finlande, les pêcheurs capturent quelques centaines de phoques par an parce que la population de phoques a explosé et qu'elle menacera bientôt les réserves de poissons dans la mer Baltique. Le compromis conclu avec la Conseil signifie que ces pêcheurs pourront continuer comme par le passé pour autant qu'ils n'en tirent aucun bénéfice. J'ai pour principe de ne pas soutenir les lois dont le respect est impossible à contrôler, mais ce compromis représente clairement une amélioration par rapport au résultat du vote en commission.

22. Protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0240/2009) de M. Parish, au nom de la commission de l'agriculture et du développement rural, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (COM(2008)0543 – C6-0391/2008 – 2008/0211(COD)).

Neil Parish, rapporteur. – (EN) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier tous les rapporteurs fictifs qui ont fait preuve d'une bonne volonté considérable pour collaborer avec moi sur un dossier incroyablement technique et difficile. En travaillant ensemble, nous sommes parvenus à ce que je pense être un bon compromis. Je voudrais également remercier la Commission pour sa coopération, et nous nous réjouissons de collaborer avec elle à l'avenir sur ce dossier. Je voudrais également remercier Patrick Baragiola du secrétariat AGRI ainsi que mon conseiller Dan Dalton.

Les tests sur les animaux sont extrêmement controversés et posent un dilemme moral. Est-il jamais justifié d'effectuer des tests sur des animaux afin de tenter de sauver des vies humaines? Je pense que oui, pour autant que ces tests se justifient du point de vue scientifique comme du point de vue éthique.

Nous devons cependant faire tout ce qui est en notre pouvoir pour minimiser le nombre de tests et la souffrance infligée aux animaux concernés. Le rapport de la Commission en la matière représente un bon début. Il montre le réel souhait de la Commission de mettre fin aux tests sur les animaux dans tous les cas possibles. Dans de nombreux domaines cependant, la proposition de la Commission est ambiguë et risque d'avoir l'effet inverse de celui recherché par la Commission.

L'omission des définitions liées à la classification des degrés de gravité représente une grave lacune pour cette proposition. Dans sa proposition originale, la Commission demandait en fait au Parlement de juger les règles relatives à la classification sans les connaître. En outre, certaines dispositions, et notamment les recommandations relatives à la réutilisation d'animaux et la proposition de n'utiliser que des primates F2 (primates de deuxième génération), risquent de nécessiter l'utilisation d'un plus grand nombre d'animaux.

Dans le cas des primates F2, aucune étude de faisabilité n'a été réalisée en vue de déterminer la viabilité de l'approche proposée par la Commission. L'étude d'impact n'analyse que les chiffres, elle n'aborde pas les conséquences en termes de bien-être. Il fallait donc absolument que le Parlement modifie cette proposition, non pour l'affaiblir, mais pour clarifier avec précision quand des tests sur des animaux doivent être autorisés et dans quelles circonstances.

Je pense que le rapport de la commission AGRI représente un compromis permettant à la fois de poursuivre la recherche dans l'Union européenne et d'améliorer le bien-être animal. Du point de vue du bien-être animal, il représente un pas en avant. Il s'agit avant tout de promouvoir les alternatives à l'expérimentation animale au moyen d'un engagement financier, de mettre davantage l'accent sur les trois R («replacement, reduction and refinement» - remplacement, réduction et perfectionnement) et de renforcer le rôle du CEVMA.

J'ai également proposé des réexamens thématiques réguliers des expérimentations sur les primates afin d'identifier et d'éliminer progressivement les expériences superflues.

Ce rapport représente également un pas en avant pour la recherche médicale. Il permettra de mettre à jour la législation désuète actuelle tout en permettant la poursuite des recherches médicales justifiées d'un point de vue scientifique et éthique. Je pense que cet aspect revêt une importance fondamentale. Nous voulons également réduire le nombre de tests sur les animaux. Cependant, les citoyens européens exigent à juste titre de disposer des médicaments les plus efficaces.

Il est donc essentiel de poursuivre en Europe des activités de recherche et de développement de qualité. Les vaccins contre la polio, la rubéole, l'hépatite B, la diphtérie, la rougeole, les oreillons et la méningite ont tous étés développés grâce à des expériences sur des animaux, et plus précisément sur des primates. Il en va de même pour les traitements combinés contre le VIH, les médicaments de maîtrise de l'asthme, les systèmes d'assistance pour bébés prématurés ou encore la stimulation cérébrale profonde des patients atteints de la maladie de Parkinson. Ces expériences ont permis de sauver ou d'améliorer des millions de vies.

Tant que nous ne possédons pas d'alternative, je pense qu'il ne serait pas sage d'interdire ces expériences, de façon directe ou indirecte du fait d'une législation mal formulée. Cette directive établira le cadre nécessaire pour permettre l'élimination progressive des tests sur les animaux dès que des méthodes alternatives sont disponibles. Elle améliore considérablement la recherche d'alternatives et nous met clairement sur la voie qui nous mènera un jour à éliminer entièrement les tests sur les animaux. Nous sommes parvenus à un bon compromis au sein de la commission AGRI. Cependant, il semble que le groupe libéral souhaite empêcher l'adoption de cet accord. Je demande aux libéraux de ne pas voter contre ce rapport. Un tel vote ferait reculer de plusieurs années le bien-être animal, et une telle action de leur part serait tout à fait injustifiable.

Stavros Dimas, membre de la Commission. – (EL) Madame la Présidente, je me réjouis de l'occasion qui nous est donnée ce soir de discuter de la proposition de réviser la directive relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. Je souhaite remercier le rapporteur, M. Parish, ainsi que les trois commissions parlementaires qui ont examiné ce rapport, pour leurs efforts et leurs commentaires. Je suis certain que le dialogue qui suivra sera constructif.

De nombreux États membres ont adopté depuis longtemps leur propre législation nationale en matière de protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. Il en résulte différents niveaux de protection en Europe. Cette révision permettra d'obtenir un niveau de protection uniforme au sein de la Communauté et de sauvegarder ainsi le bon fonctionnement du marché intérieur. L'objectif de la Commission est d'améliorer la législation de l'Union européenne en matière d'expérimentation animale. Cette mesure permettra de limiter le nombre d'expériences sur des animaux, mais elle garantira aussi un traitement adéquat des animaux soumis à ces expériences, comme l'exige le protocole sur la protection et le bien-être des animaux annexé au traité instituant la Communauté européenne.

Notre objectif est que cette révision améliore considérablement le bien-être des animaux utilisés pour des expériences au sein de l'Union européenne. Les exigences relatives au bien-être des animaux font désormais officiellement partie du traité sur l'Union européenne, et doivent être prises en compte dans l'élaboration des politiques dans des secteurs tels que le marché intérieur. Les experts et les spécialistes du secteur de l'expérimentation animale, les chercheurs, les secteurs de l'industrie directement concernés et les citoyens ont participé à l'élaboration d'une proposition définissant des procédures transparentes et sans exceptions. Cette proposition repose également sur une étude d'impact minutieuse. En outre, de nombreuses agences scientifiques ont apporté une contribution importante à cette procédure. Pour élaborer cette proposition, nous avons effectué une analyse comparative des avantages et des coûts possibles de l'action envisagée par rapport à l'inaction. Cette position respecte l'équilibre nécessaire. D'une part, elle promeut la compétitivité

et la recherche en Europe et, d'autre part, elle prend pleinement en compte les exigences relatives au bien-être des animaux. La Commission a analysé avec soin les inquiétudes exprimées par différentes parties selon lesquelles cette proposition risquait de faire fuir la recherche européenne en raison de la charge administrative supposée ou des coûts impliqués par certaines exigences spécifiques en matière de bien-être animal. Cependant, rien ne permet de craindre une telle fuite de la recherche vers les pays non européens. Plusieurs des normes en matière de bien-être et des procédures d'autorisation plus strictes contenues dans notre proposition sont déjà appliquées par des États membres à la pointe de la recherche mondiale. De plus, notre proposition prévoit des mesures destinées à minimiser la charge administrative. Il n'y a en fait aucune contradiction entre l'adoption de normes strictes en matière de bien-être animal et la promotion d'une recherche scientifique de haut niveau. Au contraire, ces deux concepts sont liés.

Selon la proposition de la Commission, l'autorisation de recherches sur des animaux conscients s'accompagnera systématiquement d'une évaluation éthique indépendante. Ceci garantira la mise en pratique des principes de remplacement, de restriction et de perfectionnement de l'utilisation des animaux. Ces dispositions sont les objectifs fondamentaux de la révision. Nous ne parviendrons pas à atteindre nos objectifs si nous remplaçons l'autorisation par l'approbation tacite de tous les types de recherche, ou si nous permettons que l'évaluation éthique soit assurée par des personnes ayant un intérêt direct dans le projet de recherche concerné.

Enfin, la Commission souhaite éviter toute interruption des projets scientifiques en cours et minimiser la charge administrative. C'est pourquoi elle permet une application souple et encourage, dans la mesure du possible, l'utilisation des infrastructures existantes des États membres.

Mesdames et Messieurs, cette proposition révisée permettra de rétablir le bon fonctionnement du marché intérieur, d'améliorer les normes de bien-être animal et de promouvoir la recherche. Il est grand temps de renforcer et d'améliorer la législation actuelle de façon équilibrée, et c'est précisément ce que fait la proposition de la Commission.

Marios Matsakis, rapporteur pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. – (EN) Madame la Présidente, la recherche médicale au profit des humains comme des animaux nécessite malheureusement des expériences sur les animaux. Il s'agit là d'un mal nécessaire de notre temps. Je suis fermement convaincu qu'aucun vrai scientifique ne prend plaisir à expérimenter sur des animaux, et qu'aucun scientifique n'opte pour de telles expériences quand des méthodes de recherche alternatives sont disponibles. Il va de soi que cette recherche doit toujours s'efforcer de traiter les animaux concernés de la façon la plus humaine possible.

La directive dont nous discutons vise, à juste titre selon moi, à améliorer considérablement la situation en la matière. Parmi les aspects importants de cette proposition, on peut noter le respect des principes d'examen éthique et d'autorisation, la notion de contrôles nationaux améliorés ou encore le renforcement global de la transparence. Il faut souligner que l'objectif du monde scientifique et politique devrait toujours être d'éliminer l'expérimentation animale dans tous les cas où des méthodes alternatives efficaces n'impliquant pas d'animaux sont disponibles.

Esko Seppänen, rapporteur pour avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. – (FI) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, le rapport de la commission de l'agriculture et du développement rural constitue un compromis équilibré qui tient compte des opinions des différentes parties concernées. La proposition de la Commission a été modifiée de la façon que proposait également la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie.

Dans la mesure où il n'existe pas de procédures alternatives pour le développement de tous les médicaments et de tous les vaccins, les expériences sur les animaux restent nécessaires. Vis-à-vis des citoyens de l'UE, nous avons la responsabilité de faire en sorte que lorsqu'ils sont malades, nos concitoyens soient rassurés par l'espoir que les médicaments nécessaires pour les guérir aient aussi été développés en Europe.

D'un autre côté, ceux qui effectuent des tests sur des animaux ont le devoir de traiter correctement ces animaux et de les faire souffrir le moins possible. Cette directive représente une amélioration claire pour le bien-être animal, et bon nombre des amendements déposés par la commission de l'agriculture sont identiques ou semblables à ceux que nous avions proposés au sein de la commission de l'industrie. Par conséquent, le rapport de la commission de l'agriculture doit être adopté avec aussi peu de modifications que possible.

Elisabeth Jeggle, *au nom du groupe PPE-DE*. – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, la directive sur l'expérimentation animale repose sur le principe des trois R. Notre objectif est

de remplacer, de réduire et de perfectionner l'expérimentation animale. Pour y parvenir, nous devons développer et mettre en avant des méthodes alternatives. Troisièmement, nous devons trouver un compromis entre le bien-être animal et la recherche, tout en mettant l'accent sur la santé humaine. Monsieur le Commissaire, vous avez également souligné la nécessité d'appliquer les mêmes normes dans tous les États membres.

Cette proposition législative repose sur le plan d'action communautaire pour la protection et le bien-être des animaux et sur la stratégie de santé animale. Nous voulons garantir un degré de protection élevé et des normes strictes dans l'Union européenne et dans le monde entier. Cependant, la suppression complète des tests sur les animaux en l'absence d'autres méthodes susceptibles de les remplacer de façon adéquate rendrait presque impossible la majeure partie de la recherche basée sur l'expérimentation animale dans l'Union européenne. Les projets de recherche partiraient à l'étranger, nous perdrions la masse de connaissances énorme dont nous disposons actuellement et nous deviendrions complètement tributaires d'autres pays. Il est donc important de trouver un compromis, et la commission de l'agriculture et du développement rural a présenté un compromis de qualité. Il n'est certes pas facile de maintenir un juste équilibre, mais pour les personnes malades, il peut s'agir d'une question de vie ou de mort.

Le résultat du vote au sein de la commission de l'agriculture et du développement rural du 31 mars répond à ces exigences. Nous devons soutenir ce compromis, approuvé par 72 % des membres de la commission. C'est pourquoi j'invite tous les membres de cette Assemblée à rejeter tous les amendements de grande envergure déposés et à voter en faveur des amendements déposés par le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens et par le groupe socialiste du Parlement européen.

Je remercie non seulement le rapporteur, mais aussi de nombreux collègues députés de l'ensemble du Parlement.

PRÉSIDENCE DE M. EDWARD McMILLAN-SCOTT

Vice-président

Roselyne Lefrançois, *au nom du groupe PSE.* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire et chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer le rapporteur, M. Parish, pour la qualité de son travail et l'importance qu'il a accordée à la coopération avec les rapporteurs fictifs.

Avant que nous votions demain, en première lecture, je souhaiterais revenir sur les grandes lignes de ce rapport. Aujourd'hui, l'image négative que peut véhiculer l'expérimentation animale dans l'opinion publique confirme l'incontestable portée de ce dossier. Comme moi, vous avez d'ailleurs reçu depuis quelques semaines un grand nombre de courriers de citoyens inquiets.

Mais, si nous avons le devoir de proposer un texte qui prenne en considération les craintes de ces derniers, nous ne devons pas pour autant négliger les revendications des professionnels de la recherche. Car, je tiens à le souligner, n'oublions pas que les chercheurs sont non seulement des représentants légitimes de cette opinion publique, mais surtout des personnes dont le rôle est tout à fait fondamental au sein de notre société.

Il faut savoir que, depuis vingt ans, le nombre d'animaux utilisés à des fins scientifiques n'a pas augmenté, tandis que le nombre de publications scientifiques, dans le domaine de la recherche biomédicale, a doublé tous les deux ans. Pour comprendre les enjeux de la révision de cette directive, j'ai moi-même rencontré un grand nombre d'acteurs représentant les différentes sensibilités liées au dossier.

À mon sens, le texte initial proposé par la Commission européenne s'éloignait véritablement de l'objectif fondamental de l'utilisation des animaux, qui est de faire progresser la recherche. Il était donc essentiel de replacer la question de la santé humaine au cœur de la réflexion.

Bien sûr, les dispositions en matière d'expérimentation animale doivent être modifiées, mais la recherche européenne ne doit pas pour autant subir les conséquences négatives de cette nouvelle législation. La stratégie que j'ai adoptée, et qui a été suivie par le rapporteur, consistait donc à rééquilibrer cette proposition afin de s'assurer que les chercheurs ne soient pas lésés.

Je crois que nous pouvons arriver, sur la base du rapport adopté en commission AGRI, à un texte cohérent et raisonnable, qui sera, je l'espère, largement soutenu par le Parlement.

Jorgo Chatzimarkakis, *au nom du groupe* ALDE. – (DE) Monsieur le Président, le mahatma Gandhi a dit un jour: «On peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont les animaux y sont traités.» Le bien-être

des animaux de laboratoire est un problème important et délicat que de nombreuses personnes préfèreraient ignorer. Il s'agit cependant d'une question très sensible, notamment quand il s'agit de recherches impliquant des singes, et en particulier des primates. La réaction de l'opinion publique nous l'indique clairement.

La Commission a fait l'objet d'une pression importante. Je voudrais remercier tout particulièrement M. le commissaire Dimas. Vous avez accompli un travail préparatoire excellent et vous avez contribué à améliorer considérablement le bien-être des animaux de laboratoire, par exemple au moyen d'autorisations préalables et de contrôles de suivi pour tous les tests. Vous avez élargi la portée de cette directive de façon à ce qu'elle couvre toutes les espèces animales, et pas uniquement les mammifères. La Commission a également résolu efficacement le problème fort controversé des tests sur des primates non humains. Ces tests sont désormais limités aux maladies mortelles et aux maladies du cerveau.

Malheureusement, les votes au sein des commissions ont modifié de nombreux détails de la proposition de la Commission. Par exemple, le vote de la commission de l'agriculture et du développement rural a carrément inversé les normes que je viens de mentionner. Pour ne citer qu'un exemple, selon le vote de la commission de l'agriculture et du développement rural, les tests qui n'ont pas reçu d'autorisation officielle au bout de 60 jours seront automatiquement autorisés. Il s'agit là d'une situation intolérable pour l'Europe.

C'est pourquoi j'invite mes collègues députés à lire attentivement ce sur quoi ils voteront demain et à ne pas suivre simplement leurs consignes de vote. Je suis reconnaissant au rapporteur, qui a accepté de faire certains compromis en dernière minute. Je me réjouis que M. Parish prévoie de proposer demain un amendement oral visant à clarifier les règles relatives aux délais d'autorisation.

Je regrette cependant que l'article 15 n'ait pas été retenu. Cet article donne à certains États membres la possibilité de garder des normes plus strictes, comme c'est le cas par exemple aux Pays-Bas. Pourquoi voudrions-nous relâcher les normes actuellement très strictes des Pays-Bas? Notre objectif commun devrait être de trouver un équilibre entre la protection des animaux et l'intensité de la recherche. J'ai suffisamment entendu l'argument massue, sans cesse répété, selon lequel la recherche risque de partir à l'étranger. Ce n'est pas nécessairement toujours le cas.

Comme le disait Schopenhauer: «N'importe quel crétin de gamin peut écraser un scarabée, mais tous les professeurs du monde ne peuvent en créer un». Nous devons définir un ensemble de valeurs, tel est notre métier.

Kartika Tamara Liotard, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*NL*) Je me réjouis que la Commission ait pris l'initiative de réviser la directive sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. Nous devons réduire considérablement aussi bien l'utilisation que les souffrances des animaux de laboratoire. Pour y parvenir, nous devons encourager le développement de méthodes scientifiques équivalentes ou plus efficaces encore, sans toutefois entraver le développement de médicaments.

J'ai cependant du mal à accepter plusieurs amendements qui ont été déposés et dont l'adoption affaiblirait considérablement cette proposition. Nous ne devons pas perdre de vue l'objectif de cette proposition. Il s'agit de protéger les animaux de laboratoire, et non les bénéfices des entreprises. Le plus important est d'interdire les procédures classées comme «graves», qui sont susceptibles de soumettre les animaux de laboratoire à une souffrance prolongée. Ces procédures sont barbares et contraires à l'éthique.

Enfin, il faut éliminer complètement et rapidement l'expérimentation sur des primates non humains. Le Parlement a adopté une déclaration écrite à cet effet en 2007, et je pense que l'heure est venue de joindre l'acte à la parole.

Bastiaan Belder, *au nom du groupe IND/DEM*. – (*NL*) Monsieur le Président, l'instauration de normes élevées de bien-être animal est un signe de civilisation et de respect envers les autres créatures. Nous voulons réduire l'expérimentation animale, et cela signifie que lorsque de bonnes alternatives à l'expérimentation animale sont disponibles elles doivent être utilisées. Il en va de même pour les procédures permettant de réduire les souffrances des animaux ou d'utiliser un nombre moins important d'animaux de laboratoire, puisque nous souhaitons limiter les souffrances des animaux.

Je pense que l'examen éthique obligatoire proposé constitue un progrès. Bien entendu, l'objectif de cette directive ne peut être d'obliger les États membres à accepter comme alternative les expériences sur des embryons humains. Les États membres doivent prendre leurs propres décisions éthiques en la matière.

L'objectif ultime de la Commission est d'abolir complètement l'expérimentation animale. Bien que nous partagions cet objectif, nous ne pouvons malheureusement pas encore nous passer d'expériences sur les

animaux, et nous ne sommes pas encore en mesure de dire quand nous pourrons nous en passer. Il serait inopportun, et peut-être même dangereux pour la santé humaine, de fixer dès aujourd'hui une échéance pour l'interdiction de l'expérimentation animale. Je suis d'accord avec le rapporteur sur ce point.

Françoise Grossetête (PPE-DE). - Monsieur le Président, nos concitoyens réclament plus de recherche, en particulier dans le domaine biomédical, afin que l'on trouve des nouveaux traitements pour des maladies que l'on ne sait pas encore soigner. C'est le cas, entre autres, de toutes les maladies neurodégénératives, comme la maladie de Parkinson et la maladie d'Alzheimer. On sait aussi que nous avons besoin des expérimentations animales, que ces expérimentations animales, heureusement, ont beaucoup diminué ces dernières années parce que nous nous sommes fixé l'objectif de trouver des solutions alternatives.

Mais malheureusement, nous savons que, dans certains cas, ces solutions-là n'existent pas et nous avons toujours besoin de recourir à cette expérimentation animale, notamment sur les primates non humains. Dans ce cas-là, nous devons absolument tout faire pour que la recherche européenne reste sur le territoire de l'Europe afin que nous apportions le maximum de protection. Prendre en compte la douleur de l'animal lors d'une expérimentation, c'est se donner toutes les garanties que cette expérimentation produira de bons résultats.

Donc, gardons notre recherche et, surtout, gardons aussi les expérimentations animales. Qu'elles ne soient surtout pas délocalisées hors d'Europe.

Luis Manuel Capoulas Santos (PSE). – (PT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques est une question très sensible qui suscite des émotions controversées et inconciliables, ne serait-ce que si l'on adopte un seul point de vue. Il est impossible de débattre de cette question en adoptant uniquement le point de vue de la protection des intérêts et des droits des animaux. De même, il est impossible de débattre de cette question en ne prenant en considération que les intérêts de la science ou en défendant une logique de résultats au moindre coût.

Personne ne peut être indifférent aux souffrances d'autres êtres vivants, surtout quand il s'agit d'animaux aussi proches de nous que les primates. Toutefois, notre sensibilité est encore plus forte lorsque nous sommes confrontés aux souffrances d'êtres humains causées par des accidents, la guerre ou la maladie. Afin de combattre la douleur, nous ne pouvons refuser à la science les instruments dont elle a besoin, notamment le recours à des cobayes.

Ce rapport propose un équilibre possible entre la contradiction des valeurs et des émotions qui nous surmontent, et témoigne d'un souci de compromis qui ne peut que donner une image noble de cette Assemblée et de ses membres les plus engagés. C'est pourquoi je félicite les personnes avec lesquelles j'ai le plus communiqué lors de cette discussion, à savoir le rapporteur, Neil Parish, et la rapporteure fictive du groupe socialiste au Parlement européen, Roselyne Lefrançois, pour leur excellent travail et le consensus auquel ils sont parvenus dans le cadre d'une question aussi difficile et aussi controversée.

Mon groupe politique, le groupe PSE, votera dès lors en faveur de ce rapport et des amendements que nous avons introduits pour l'améliorer davantage, dans la conviction que nous contribuerons ainsi à réduire les souffrances des animaux, ce sans compromettre les progrès scientifiques bénéficiant à la santé humaine et à la viabilité de la recherche européenne.

Zuzana Roithová (PPE-DE). – (CS) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je me préoccupe moi aussi de la souffrance des animaux de laboratoire. Mais, en tant que médecin, je sais aussi que nous devons tout faire pour fournir le plus rapidement possible à nos patients les vaccins et les médicaments nécessaires pour lutter contre les maladies existantes et nouvelles. Je tiens à remercier nos collègues députés qui sont parvenus à trouver un compromis réellement équilibré, qui respecte les principes éthiques applicables au traitement des animaux tout en permettant la poursuite des projets de recherche. Avant tout, cette directive exprime clairement notre volonté politique de voir nos scientifiques rechercher des méthodes alternatives permettant de valider les recherches sur de nouveaux médicaments, l'objectif étant de réduire autant que possible le nombre de tests et le nombre d'animaux concernés tout en respectant bien entendu tous les principes éthiques possibles afin d'éviter la souffrance des animaux. Je vous remercie tous pour ce résultat.

Caroline Lucas (Verts/ALE). – (EN) Monsieur le Président, je ne saurais cacher à quel point ce rapport déçoit ceux d'entre nous qui pensaient qu'un rapporteur qui est aussi le président de l'intergroupe sur le bien-être animal aurait reflété davantage dans son rapport les préoccupations en faveur des animaux.

Il est donc essentiel que certains amendements cruciaux soient adoptés lors du vote. Il faut notamment que tous les projets soient soumis à autorisation, et pas uniquement les procédures de gravité sévère ou modérée. Si nous n'imposons pas cette condition, de nombreuses procédures qui provoquent la douleur, la détresse ou la souffrance ne feront plus l'objet d'un examen éthique contrôlé centralement. Ceci entraverait la mise en pratique de nombreuses mesures prévues par cette proposition dans son ensemble.

Si nos amendements sont adoptés, par contre, cela signifiera une relance des efforts de recherche en matière de méthodes alternatives à l'expérimentation animale, un élément essentiel dans le domaine de la recherche fondamentale et de la recherche médicale. Les efforts actuels se concentrent sur les tests réglementaires, qui ne représentent que 10 % de l'utilisation d'animaux. Pour les animaux comme pour la santé humaine, il est essentiel d'utiliser dès que possible des tests plus modernes et efficaces n'impliquant pas d'animaux.

Stavros Dimas, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je souhaite remercier tous les intervenants pour leurs contributions très constructives au débat de ce soir. Permettez-moi de formuler quelques brefs commentaires concernant certains amendements. La Commission peut accepter complètement, partiellement ou en principe de nombreux amendements. Il s'agit par exemple des amendements proposant d'améliorer la confidentialité des données relatives aux installations et au personnel travaillant avec des animaux, ou encore de réexaminer à intervalles réguliers l'utilisation de primates non humains au niveau de l'Union européenne.

Certains ont également exprimé des inquiétudes quant aux critères utilisés pour définir les degrés de gravité. Je suis en mesure de vous annoncer qu'avant l'interruption d'été, la Commission réunira un groupe de travail composé d'experts chargés de définir des critères adéquats à utiliser dans l'Union européenne. Nous devrons bien sûr préserver l'équilibre auquel nous sommes parvenus, au terme de consultations détaillées avec les parties directement concernées, entre les besoins de l'industrie et la promotion de la recherche d'un côté et le bien-être des animaux de l'autre. Il faut donc maintenir les restrictions relatives à l'utilisation de primates non humains, tout comme le principe d'autorisation et d'évaluation éthique indépendante de toutes les formes de recherche. Ces principes sont des éléments fondamentaux de cette proposition. Pour récapituler, la Commission peut accepter complètement, partiellement, ou en principe 8 3 des 202 amendements proposés. J'enverrai au secrétariat du Parlement une liste reprenant la position détaillée de la Commission envers ces amendements.

Enfin, je voudrais dire qu'en plus de cette proposition, qui est très importante et pour laquelle nous devons répondre aux besoins de la recherche scientifique et améliorer la santé humaine tout en utilisant des méthodes sans cruauté envers les animaux, je dois dire que la Commission, depuis aussi longtemps que je suis commissaire, a pris de nombreuses mesures visant à protéger les animaux. Je voudrais vous rappeler notre précédent débat consacré aux phoques, les mesures radicales et la réaction par rapport à la chasse à la baleine, les questions relatives à la chasse non durable, notamment au printemps, et les mesures que nous avons prises pour la première fois en tant que Commission, avec des mesures de sécurité destinées à empêcher précisément ces situations.

Je ne comprends réellement pas comment notre culture actuelle peut tolérer des pratiques telles que la chasse au renard, la corrida ou les combats de coqs.

Neil Parish, *rapporteur.* – (EN) Monsieur le Président, je tiens à remercier mes collègues députés et M. le commissaire pour les opinions qu'ils ont exprimées.

Nous avons raison de réviser cette législation. Il est juste de perfectionner, de réduire et de remplacer autant que possible l'expérimentation animale. Nous avons raison de maintenir notre lancée. Tant l'industrie que les organisations de défense des animaux estiment ces mesures nécessaires.

Je pense qu'il s'agit d'une question qui dépasse largement la politique, qu'il s'agit d'une question morale à laquelle nous devons apporter une réponse correcte. Je suis quant à moi fort déçu, et je le lui dirais clairement s'il était ici, que Graham Watson ait lancé une attaque personnelle contre moi dans ma propre région, faisant de ce dossier un dossier politique. C'est d'autant plus regrettable qu'en fin de compte, nous devrons soumettre une proposition raisonnable.

Ce rapport a demandé beaucoup de travail, et il est le fruit d'une expertise technique considérable. Nous ne le présentons pas à la légère. Nous y avons travaillé sérieusement et nous sommes arrivés à de bons compromis. Je me suis efforcé de réunir toutes les parties afin de préparer un rapport correct pour le Parlement, correct pour la recherche et l'industrie, et correct pour le bien-être animal. Je vous invite tous à le soutenir parce que

si nous ne l'adoptons pas, nous risquons de retarder ce rapport de plusieurs années, ce qui nuirait aussi bien à l'industrie qu'au bien-être animal. J'invite donc tous les députés à appuyer ce rapport.

Si certains groupes décident de voter contre ce rapport, je pense qu'à long terme ils parviendront uniquement à retarder une bonne proposition, une proposition qui permettra de poursuivre la recherche médicale et le développement de nouveaux médicaments dans l'Union européenne, tout en réduisant le nombre d'animaux nécessaires pour ces recherches et en renforçant la recherche d'alternatives par le CEVMA. J'invite donc tous les députés à voter pour ce rapport, parce que nous voulons réellement obtenir un résultat retentissant demain matin.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain, mardi 5 mai 2009.

Déclarations écrites (article 142)

Šarūnas Birutis (ALDE), *par écrit.* – (*LT*) Le projet de rapport de la Commission soutient fermement le développement d'une approche de l'utilisation d'animaux dans l'expérimentation scientifique plus favorable au bien-être des animaux. Ceci démontre l'engagement de la Commission en faveur du but ultime de l'abolition de l'expérimentation animale.

Tel doit être le but recherché par l'Union européenne. Le Parlement européen a exprimé clairement sa conviction qu'il faut en faire plus pour se rapprocher de l'objectif ultime d'éliminer entièrement l'utilisation d'animaux dans les expériences scientifiques.

Cependant, bien que cela reste l'objectif ultime, nous ne sommes pas encore en mesure de mettre fin entièrement à l'expérimentation animale. Il reste encore un fossé considérable à combler dans le développement de méthodes de test alternatives n'impliquant pas d'animaux. Aussi longtemps que cela sera le cas, il serait peu sage, et potentiellement désastreux pour la santé humaine, de fixer une date au-delà de laquelle les expériences sur les animaux, ou sur certaines catégories d'animaux comme les primates non humains, ne seront plus permises. Les sondages montrent que l'opinion publique est favorable à cette approche, et nous ne pouvons les ignorer.

Daciana Octavia Sârbu (PSE), par écrit. – (RO) Je tiens tout d'abord à féliciter la Commission européenne d'avoir proposé une révision de la directive 86/609/CEE, mais je regrette que le rapporteur n'ait pas proposé d'objectifs plus ambitieux.

Je pense que nous devons investir davantage dans la recherche d'alternatives à l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Nous devons obliger les laboratoires à recourir le moins possible à l'expérimentation animale, et surtout à utiliser le moins possible d'animaux capturés dans la nature.

Je suis fermement opposée à l'utilisation de primates non humains pour la recherche biomédicale, à l'exception des expériences menées dans le cadre de recherches sur des maladies mortelles ou handicapantes.

Du point de vue éthique, il doit y avoir une limite supérieure de douleur, de souffrance et de détresse à ne jamais dépasser dans les expériences scientifiques sur les animaux. Dans cet esprit, il faut interdire les expériences provoquant une douleur, une souffrance ou un stress prononcés et potentiellement prolongés.

J'ai conscience de l'importance capitale de la santé publique, mais nous ne devons pas permettre que des animaux subissent des souffrances extrêmes pour tester de nouveaux traitements.

Je soutiens également l'amendement précisant que cette directive ne doit pas empêcher les États membres d'appliquer ou d'adopter des mesures nationales plus strictes visant à améliorer le bien-être et la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques.

23. Pollution causée par les navires et sanctions en cas d'infractions (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0080/2009) de M. de Grandes Pascual, au nom de la commission des transports et du tourisme, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2005/35/CE sur la pollution causée par les navires et sur l'introduction de sanctions en cas d'infractions (COM(2008)0134 – C6-0142/2008 – 2008/0055(COD)).

Luis de Grandes Pascual, *rapporteur.* – (*ES*) Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président de la Commission, Monsieur le Commissaire aux transports, Monsieur Tajani, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Mesdames et Messieurs, personnellement, je ne peux pas imaginer une meilleure finalisation, au terme de cette législature, que l'adoption de cette proposition de directive sur la pollution causée par les navires et sur l'introduction de sanctions, y compris des sanctions pénales, pour les infractions de pollution. J'espère que celle-ci recevra l'appui de chacun.

Le consensus auquel nous avons abouti laisse penser que nous jouissons d'un vaste appui pour la proposition et qu'elle sera adoptée demain en première lecture. Abstraction faite des énormes efforts accomplis par les trois institutions durant la phase des négociations, celui-ci est principalement dû au fait que nous sommes d'accord sur le fait que la Communauté doit prendre des mesures afin de combattre les infractions graves à l'égard de l'environnement.

Il est certainement vrai que les États membres étaient méfiants au départ, étant donné que la mesure destinée à être adoptée – l'acquisition de pouvoirs par la Communauté dans le domaine du droit pénal – ne sera pas le fruit d'une réforme des Traités, mais elle sera plutôt réalisée grâce au déploiement de moyens législatifs qui, en outre, sont incontestables et d'une importance capitale.

Tout ceci découle de la nécessité de résoudre les problèmes généralisés liés au transport maritime, notamment la hausse inquiétante des rejets opérationnels illicites de substances polluantes causés par les navires. Bien que nous disposions déjà de règlements internationaux en cours pour minimiser cette situation – la convention MARPOL 73/78 – nous constatons de plus en plus de lacunes flagrantes en matière d'application et de conformité. On a également observé que les systèmes de responsabilité civile régissant la pollution causée par les navires qui sont actuellement en vigueur ne sont pas suffisamment dissuasifs.

Les négligences dans certaines régions des zones côtières européennes sont si récurrentes que certains responsables du transport maritime préfèrent recourir à la pratique illicite de pollution, car cela leur coûte moins cher de payer la sanction administrative que de se plier à la législation pertinente. Un tel comportement a transformé le principe précédent selon lequel «le pollueur paie» en «payer pour polluer».

En effet, en introduisant des sanctions pénales en fonction de la gravité et de la tare sociale qu'elles entraînent par rapport aux sanctions administratives, l'Union européenne tente de dissuader les pollueurs potentiels pour tout type de contravention.

La réforme est le fruit de négociations avec le Conseil, représenté par la présidence tchèque qui, soit dit en passant, mérite toutes mes félicitations étant donné qu'elle n'a eu à faire face à aucune lacune ou difficulté politique pendant la durée de son mandat. Elle combine une réforme structurelle de la directive, qui n'affecte pas les fondements du mandat du Parlement et qui respecte pleinement le principe de subsidiarité, puisque la directive établit le principe de sanction des actions selon les termes définis par la décision de la Cour de justice, et une marge de manœuvre aux États membres pour définir les types de sanctions.

En outre, elle consolide la différence entre les rejets mineurs et les infractions majeures ainsi que les sanctions correspondantes qui leur sont réservées. Jusqu'à maintenant, nous avons réussi. Nous avons simplement dû réitérer les accords atteints au cours du débat et l'adoption de la directive 2005/35/CE et de la décision-cadre 2005/667/JAI du Conseil, mais en fonction de la nouvelle base juridique, étant donné que les règlements susmentionnés entraînent la possibilité selon laquelle le législateur communautaire peut adopter des mesures liées au droit pénal des États membres.

L'innovation majeure que nous avons ajoutée à cette proposition de modification, qui nous permettra d'aller plus loin dans notre lutte contre les infractions environnementales dans le secteur du transport maritime, est qu'elle prétend – comme l'a défendu ce rapporteur dès le tout premier jour – que la répétition des rejets mineurs liés à la pollution de l'eau peut également constituer une infraction pénale.

Je suis heureux de voir que je n'ai pas mené cette bataille seul, car le Parlement m'a prêté son appui par l'intermédiaire des membres de la commission des transports et du tourisme. Finalement, la Commission et le Conseil ont compris l'importance et l'ampleur de ma proposition.

Je me permets d'exprimer mes remerciements sincères à l'intention des rapporteurs fictifs qui m'ont aidé dans mes efforts et qui ont appuyé les rudes négociations avec le Conseil et la Commission. Je souhaite applaudir les contributions des rapporteurs pour avis de la commission des affaires juridiques et de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. Nous sommes enfin parvenus à une solution de compromis concernant la date de l'entrée en vigueur de la directive, qui aura lieu dans les 12 prochains mois.

Mesdames et Messieurs, je crois qu'aujourd'hui, nous avons tous des raisons d'être satisfaits, car avec l'adoption de cette législation et l'approbation du troisième paquet maritime au début du mois de mars, l'Union européenne a renforcé sa position de chef de file de la sécurité maritime. Je suis certain, Mesdames et Messieurs, que nous serons un exemple pour les autres.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, la Commission ne peut que se réjouir du résultat que nous observons, qui mènera à l'adoption d'une nouvelle directive modifiant la précédente.

Celle-ci comblera le vide juridique créé par suite de la décision de la Cour de justice annulant la décision-cadre 2005/667, qui établissait la nature, le type et le niveau des sanctions pénales pour le rejet illégal de substances polluantes dans la mer. Dès qu'elle aura été adoptée, la directive permettra de lutter plus efficacement contre les responsables de la pollution des mers. Le texte que le Parlement est sur le point d'adopter est donc un complément important du troisième paquet sur la sécurité maritime signé par les présidents du Parlement et du Conseil à la fin de votre séance plénière.

Le texte de compromis qui est discuté actuellement est légèrement différent de la proposition originale de la Commission, bien qu'il faille dire que les points essentiels demeurent inchangés: d'abord, la nature pénale des sanctions à imposer pour les rejets illégaux et, ensuite, la possibilité de poursuivre tous les responsables desdits rejets, y compris les personnes morales.

Pour cette raison, la Commission soutient le texte, même s'il présente un traitement distinct pour les infractions mineures et les infractions mineures répétées. D'un autre côté, je peux comprendre que le Conseil et le Parlement aient jugé souhaitable que les rejets n'entraînant pas une détérioration de la qualité de l'eau ne soient pas nécessairement soumis à des procédures pénales. Encore plus que le Parlement, j'ai hâte de voir les petits rejets punis sur le plan pénal; même s'ils ne sont pas très graves, ils peuvent entraîner, précisément parce qu'ils sont répétés, une pollution réelle de l'environnement marin.

Le compromis atteint concernant la question des infractions mineures répétées donne une définition plus précise de la notion de «répétition» et il peut donc être accepté par la Commission qui, je le répète, est satisfaite du résultat accompli grâce au travail du personnel de la Commission et des membres de cette Assemblée. Je crois donc que nous pouvons dire aujourd'hui que nous sommes heureux d'envoyer un message sur la réduction de la pollution de nos mers.

Marios Matsakis, rapporteur pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. – (EN) Monsieur le Président, le vide juridique créé par la décision pertinente de la Cour de justice des Communautés européennes a nécessité l'amendement de la directive dont nous débattons. Il est incroyable qu'une erreur de base juridique ait causé un retard dans la mise en œuvre d'une directive aussi importante, et celle-ci a sans aucun doute été préjudiciable pour notre environnement marin. Toutes les parties intéressées peuvent et doivent tirer des leçons de cette affaire afin d'éviter de tels événements à l'avenir.

La question principale à l'heure actuelle est d'amender rapidement la directive proposée et de mettre en route sa mise en œuvre dès que possible. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons envisager le problème d'envergure de l'augmentation de l'incidence et de la portée des rejets opérationnels illégaux contrôlés de substances polluantes causés par les navires, et ce n'est qu'à ce moment-là que notre lutte pour la propreté de nos mers aura un réel espoir de réussite.

En conclusion, je voudrais remercier le rapporteur pour l'excellent travail qu'il a effectué sur ce rapport.

Eva Lichtenberger, rapporteure pour avis de la commission des affaires juridiques. – (DE) Monsieur le Président, la pollution marine n'est au cœur de l'attention que lorsqu'un accident dramatique se produit. Il y a ensuite des débats sérieux concernant les menaces que représente cette pollution permanente pour nos océans. Malheureusement, le sujet est toujours largement ignoré entre-temps. Nous devons prendre au sérieux les violations constantes et répétées de la loi, qui contribuent de façon tout aussi importante et dramatique à la menace qui plane non seulement sur nos océans, mais aussi sur nos zones côtières.

Je tiens à remercier mes collègues avec lesquels nous avons pu discuter de la question relative à l'adoption d'une démarche cohérente à l'égard de la protection de nos océans. Je viens d'un pays sans littoral, mais cependant, en tant qu'Européenne, je me sens responsable de la protection de nos océans contre la pollution permanente causée par des intérêts commerciaux bon marché ainsi que de l'intégration des principes du troisième paquet maritime, qui est nécessaire de toute urgence, comme l'a proposé la commission des affaires juridiques.

Georg Jarzembowski, au nom du groupe PPE-DE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président de la Commission, le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et Démocrates européens soutient la version de la directive modificative négociée par le rapporteur avec le Conseil, qui introduit des sanctions contre la pollution causée par les navires. Nous aimerions le féliciter chaleureusement pour son travail. Nous aimerions aussi féliciter M. le vice-président, car sans l'aide de la Commission, il n'aurait pas été possible de parvenir à un accord avec le Conseil en première lecture. C'est un grand jour pour nous, car nous pouvons clôturer ce dossier important à la fin de cette période.

Nous ne devons pas oublier que les nouveaux règlements sont devenus nécessaires parce que la Cour de justice des Communautés européennes, dans ses arrêts rendus de 2005 à 2007, a finalement clairement précisé que la législation, y compris le droit pénal, est permise selon le premier pilier. Nous avons besoin de cette législation pour protéger les mers des navires et du comportement des capitaines, armateurs et autres. Jusqu'à présent, la législation en matière de responsabilité civile n'a pas été suffisamment dissuasive.

Il est beaucoup plus économique de rejeter des substances dans la mer de façon illégale. C'est inacceptable. Dès lors, nous avons besoin de sanctions efficaces. Je voudrais remercier le rapporteur pour cet accord tripartite qui a été atteint entre les trois institutions. Il est clair que la pollution grave causée par les navires doit être classée et punie comme une infraction pénale, et que la pollution mineure causée par les navires peut être considérée comme une infraction administrative, de sorte qu'il y ait une distinction entre la gravité des deux types d'infractions. Toutefois – et mon troisième argument est très important – la pollution mineure causée par les navires qui est répétée doit maintenant être considérée comme une infraction pénale, car elle contribue à la pollution globale des océans et il ne s'agit pas d'une banalité.

Nous devons envoyer des signes clairs à cet égard et nous encourageons les États membres – et j'espère que quelqu'un transmettra ces encouragements au Conseil – à mettre en œuvre et à appliquer cette directive immédiatement. Nous ne pouvons protéger nos océans qu'au moyen de sanctions pénales dissuasives.

Silvia-Adriana Țicău, *au nom du groupe PSE.* – (RO) Je tiens à féliciter M. de Grandes Pascual. Je souhaite également mentionner que la pollution de la mer est vraiment un sujet dont nous devons discuter plus souvent. Malheureusement, je peux citer l'exemple de la mer Noire: rien qu'au cours des deux dernières années, l'extrême pollution a quadruplé le volume d'algues, précisément en raison d'une concentration très élevée en nitrates.

Manifestement, le transport maritime est malheureusement en partie responsable de cette pollution. Cette directive vise justement à traiter des rejets illégaux des navires effectués par négligence, délibérément ou par incurie. En termes pratiques, la directive harmonise la définition de la pollution par les navires causée par des individus ou des personnes morales, la portée de la réponse à cet égard, ainsi que la nature punitive des sanctions qui peuvent être appliquées en cas de violation de ce type commise par des individus.

Je voudrais également souligner qu'une série de mesures législatives cohérentes a déjà été adoptée à l'échelle européenne pour renforcer la sécurité maritime et empêcher la pollution causée par les navires. Cette législation s'adresse et s'applique aux États du pavillon, aux armateurs et aux sociétés de classification, ainsi qu'aux États portuaires et côtiers.

Néanmoins, il est important que nous renforcions le système de sanctions actuel pour les rejets illégaux des navires en complétant la législation pertinente. Nous devons insister sur le fait que cette législation était nécessaire, précisément parce que les règlements préventifs existants n'ont pas été appliqués de façon adéquate. Malheureusement, la convention MARPOL 73/78 n'a pas été appliquée de façon adéquate non plus. Voilà pourquoi je crois qu'il est important que nous disposions de ce paquet législatif. Je crois aussi que le fait que les opinions aient été données tant par la commission des affaires juridiques que par la commission des pétitions souligne l'importance de ce sujet.

Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE). -(BG) Il va sans dire qu'à un niveau législatif et exécutif, la Commission européenne et le Parlement européen sont redevables aux citoyens européens qui, ces derniers temps, sont affectés par la pollution qui s'est produite dans nos zones marines.

J'examine cette question du point de vue du règlement précédent et de son application visant à protéger l'environnement, les mers et les côtes associées. Je tiens à répéter que le règlement et l'amendement aux directives sont nécessaires, mais ils sont encore inadéquats. La chose la plus importante est la façon dont ils sont appliqués concrètement.

On ne peut accepter comme une situation normale la pratique de jeter ses déchets dans la mer et de payer une amende moins coûteuse que le respect des exigences de la directive. C'est la raison pour laquelle, par-dessus tout, nous devons concentrer notre attention sur la surveillance. De nos jours, il existe suffisamment d'options technologiques pour veiller à ce que les eaux et les côtes puissent jouir de la protection d'une politique à long terme qui régirait l'utilisation et la protection de l'ensemble de la flore et de la faune.

Je soutiens la proposition d'amender la directive, car je crois qu'il est particulièrement important de créer un organe spécialisé pour l'Agence européenne pour la sécurité maritime dont les activités viseront à mettre en œuvre cette directive.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, à la fin de ce débat, nous devons nous réjouir, je pense, de la coopération interinstitutionnelle entre le Parlement, le Conseil et la Commission, que M. Jarzembowski a soulignée dans son discours. Je voudrais aussi remercier le rapporteur pour son travail.

Cette fois, les institutions ont montré, même à la fin de cette législature, qu'elles sont en mesure de travailler en partenariat et de trouver une solution en première lecture, et je crois que c'est ce message que nous envoyons aux citoyens, à la veille des élections européennes.

Un autre message dans le domaine sensible des transports et, comme il s'agira d'un des derniers débats auxquels participera la commission des transports et du tourisme du Parlement, je profite de cette occasion pour remercier tous les membres de cette commission pour le travail accompli en coopération avec la Commission européenne et avec moi-même; nous avons trouvé des solutions pratiques concernant plusieurs affaires importantes, dont certaines traînaient depuis des mois. Ceci fut possible grâce à l'intelligence des membres de cette Assemblée ainsi qu'au travail que nous avons accompli pour réaliser une coopération efficace entre notre personnel, ce qui prouve que lorsque la bureaucratie a des tâches évidentes, lorsque des objectifs doivent être atteints, il ne s'agit pas d'une barrière pour les citoyens, mais d'un instrument efficace, aux côtés de la politique, qui contribue à répondre aux besoins des citoyens.

Je crois qu'aujourd'hui, et bien sûr demain avec le vote, le Parlement donnera une autre démonstration d'efficacité et fera preuve d'un désir de toujours travailler pour le peuple. Ainsi, avec ce débat et avec le vote, la Commission, le Parlement et le Conseil comblent un vide juridique et permettent aux États membres, dès demain, de mieux poursuivre ceux qui polluent nos mers: une autre mesure prise par les institutions européennes pour renforcer les droits et les libertés des Européens.

Luis de Grandes Pascual, *rapporteur.* – (*ES*) Monsieur le Président, je vais parler très brièvement, et mes chers collègues m'en seront reconnaissants à cette heure de la nuit: M. Tajani, un grand merci une fois de plus, car vous avez montré, comme pour le troisième paquet maritime, que votre élan et vos compétences politiques ont débouché sur un accord avec le Conseil et qu'ils ont permis au Parlement, au Conseil et à la Commission de parvenir à un accord à cette occasion et dans les derniers jours de cette législature.

Je crois que nous devons nous féliciter. Je suis évidemment reconnaissant aux rapporteurs pour avis, tant ceux de la commission des affaires juridiques que ceux de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, pour leur étroite collaboration.

Je me permets de réitérer mes remerciements pour le sérieux du travail et de la collaboration des rapporteurs fictifs; je suis certain que demain, l'adoption d'un accord en première lecture sur un règlement aussi important qui est certain d'accomplir le travail du troisième paquet maritime, sera une réussite pour ce Parlement et pour les trois institutions de l'Union européenne; une fois de plus, il justifie l'utilité de la procédure de codécision qui nous permet d'entretenir un dialogue constructif au profit de tous les citoyens de l'Union européenne.

Le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Commissaire, non seulement pour votre travail accompli en tant que commissaire, mais également en tant que membre du Parlement européen.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain, le jeudi 5 mai 2009.

24. Droits des consommateurs (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission concernant la proposition de directive sur les droits des consommateurs d'Arlene McCarthy, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (O-0076/2009 – B6-0232/2009).

Arlene McCarthy, *auteure.* – (*EN*) Monsieur le Président, je sais que la commissaire Kuneva est ici, et je salue très favorablement l'occasion au cours de cette dernière session du mandat du Parlement – même à cette heure très tardive – d'avoir un échange de vues sur la proposition de la Commission relative aux droits des consommateurs.

Nous avons mis au point un document de travail et vous vous rappellerez que le groupe de travail de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, dirigé par moi-même en tant que présidente et rapporteure, a pris la décision de ne pas précipiter cette proposition sans prendre pleinement en considération toutes ses implications, en particulier parce qu'elle a été décrite comme le changement le plus profond en matière d'approche du droit des consommateurs en Europe.

Je crois que la commission a effectué son travail avec zèle avec une audition publique, plusieurs échanges de vues, une présentation suggérée par M. Harbour sur l'analyse d'impact, ainsi qu'une consultation en ligne qui a reçu environ 100 réponses de la part d'organisations en Europe en trois semaines seulement.

Nous avons également eu un échange de vues avec des représentants des 27 parlements nationaux auquel le commissaire a également été invité. Monsieur le Commissaire, je sais que votre personnel et vous êtes tout à fait conscients du fait qu'il s'agit d'une proposition controversée qui mérite un examen plus approfondi dans plusieurs domaines.

Nous apprécions la campagne visant l'amélioration des droits des consommateurs sur le marché intérieur. Nous sommes aussi d'accord sur le fait qu'il est nécessaire d'améliorer les pratiques des entreprises vis-à-vis des consommateurs au niveau du fonctionnement du marché intérieur en supprimant les frontières au commerce transfrontalier, mais il est également nécessaire de rassurer nos consommateurs sur le fait qu'ils peuvent continuer à prévoir un niveau de protection élevé.

Au cours de nos délibérations, débats et consultations avec les parties intéressées, nous avons reçu de nombreuses doléances exprimant un manque de clarté et de certitude dans cette proposition. Nous avons encouragé les associations de consommateurs et les entreprises à entamer leur propre dialogue sur la manière de faire fonctionner cette proposition, et je sais que le commissaire a reçu une lettre conjointement rédigée de la part d'associations d'entreprises et de consommateurs qui a été transmise à tous les parlementaires. J'aimerais en citer un extrait. Les auteurs disent «nous attachons une grande importance à la clarté et à la qualité juridiques de la proposition, ainsi qu'à la nécessité de connaître les conséquences et les changements qu'elle entraînerait par rapport à la situation actuelle. Nous croyons qu'il existe un degré d'incertitude élevé quant à la portée et aux conséquences de cette proposition, surtout par rapport à son impact sur les ordres juridiques nationaux.»

Leurs préoccupations sont claires. Nous devons donc l'être dans notre proposition finale. Demandons-nous aux consommateurs d'abandonner certains des droits dont ils disposent en vertu du droit national? Le cas échéant, qu'obtient le consommateur en retour? Si nous ne leur demandons pas de céder certains droits contractuels, notamment le droit de refus dans le droit britannique et irlandais, alors les entreprises ne seront-elles pas encore confrontées à 27 ensembles de règles différents applicables aux consommateurs, dont l'abolition était avant tout un objectif essentiel?

Mes collègues et moi croyons que notre première priorité est d'évaluer ce que cette proposition apportera aux consommateurs et aux entreprises en termes pratiques réels. C'est la raison pour laquelle les questions orales d'aujourd'hui définissent certaines questions clefs sur lesquelles nous aimerions travailler avec vous; nous devons nous assurer que ces questions sont prises en charge, afin de produire un ensemble de règles exploitables qui profitent à toutes les parties intéressées. Nos questions se concentrent dès lors sur les détails de domaines spécifiques dans lesquels nous aimerions voir davantage d'efforts.

Certains membres du groupe de travail étaient préoccupés les carences relevées dans l'analyse d'impact et veulent voir plus de preuves des coûts de la fragmentation juridique si nous n'agissons pas. Ils veulent également plus de renseignements sur l'impact économique de la proposition, pas seulement sur l'impact des exigences en matière d'information.

En bref, nous aimerions que la Commission prenne le temps d'entreprendre le travail suivant au cours de la période d'élection intermédiaire précédant la reconstitution du Parlement en juillet (tout ceci est repris dans la question orale): une analyse des implications pratiques et juridiques de la proposition sur les droits des consommateurs dans chaque État membre, une clarification de la relation entre les dispositions complètement harmonisées de la directive, et les recours généraux disponibles dans le droit national des contrats; une clarification de l'interaction entre le projet de proposition et la législation communautaire existante, en particulier la directive sur les pratiques commerciales déloyales, la directive sur le commerce électronique, la directive services, le règlement Rome I et, bien sûr, le cadre de référence contractuel (CRC) proposé. Nous voulons davantage de preuves dans l'analyse d'impact pour nous aider à analyser et à prouver les bénéfices et les coûts de cette proposition, ainsi que toutes les approches alternatives qui pourraient être soumises.

Nous voulons que vous nous aidiez – et nous travaillerons avec vous dans ce but – à veiller à ce que nous soutenions un dialogue entre les intervenants sur les mesures nécessaires pour faire valoir des bénéfices pratiques mutuels semblables pour les entreprises et les consommateurs.

Monsieur le Commissaire, je crois qu'il est possible de produire une proposition pratique exploitable qui serait soutenue par toutes les parties intéressées. Je peux vous assurer que les membres de cette Assemblée souhaitent continuer à travailler avec vous pour s'assurer que nous procédons de la sorte et que nous pouvons à un certain moment voter dans ce Parlement une nouvelle directive sur les droits des consommateurs.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je remercie chaleureusement Arlene McCarthy pour ses mots, car de grands progrès ont vraiment été réalisés concernant cette directive. Je voudrais cependant que cette directive – sur laquelle nous continuerons à travailler – soit non seulement adoptée, mais aussi embrassée par tous les intervenants. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour que ceci arrive. Étant donné qu'il s'agit de notre dernière session ici, je voudrais profiter de l'occasion pour vous remercier tous très sincèrement, surtout Arlene, qui est la présidente de notre commission, ainsi que

M. Harbour et en particulier M^{me} Cederschiöld. Je m'attends, d'une manière ou d'une autre, à garder contact avec vous, car ce fut un réel plaisir de travailler avec vous, et j'espère que cette collaboration se poursuivra d'une autre manière.

Je voudrais maintenant me concentrer sur les étapes suivantes importantes pour la directive, car je crois qu'elle est très importante pour nous tous. Nous avons besoin de cette directive pour le marché intérieur du

21^e siècle. Je tiens à être claire sur le fait qu'avant de déposer la proposition, la Commission a mené une analyse juridique comparative, le «compendium», qui englobait les lois des États membres qui transposent les directives «consommateurs» en cours de révision. La Commission examine maintenant dans les détails les différentes dispositions de la proposition avec les États membres afin d'améliorer sa compréhension de l'impact pratique sur le droit national.

Mes services préparent un tableau, qui vise à illustrer l'impact de la proposition sur les niveaux existants de protection des consommateurs dans l'Union européenne. Ce tableau abordera les dispositions (par exemple la durée du délai d'attente et de la garantie juridique) pour lesquelles il est possible d'évaluer si la proposition entraînera une augmentation ou une diminution indiscutable de la protection des consommateurs dans les différents États membres. Le tableau sera disponible à la fin du mois de mai au plus tard.

En vertu de la proposition, les États membres seront en mesure de conserver les recours contractuels généraux pour les biens défectueux, à condition que les dispositions légales pour l'exercice de ces recours diffèrent des dispositions qui s'appliquent aux recours réglementés dans la proposition. Je suis consciente que cette interaction entre la proposition et les recours contractuels généraux nationaux pourrait être éclaircie dans le texte. Ceci signifie que les recours tels que le droit de refus au Royaume-Uni ou la *garantie des vices cachés* en France pourraient être conservés. Néanmoins, je suis également prête à envisager des alternatives par lesquelles des éléments de ces recours nationaux pourraient être intégrés à la proposition, si une telle solution devait être privilégiée par le Conseil et le Parlement.

La proposition complète la directive sur les pratiques commerciales déloyales. Tandis que cette directive protège chaque consommateur des pratiques commerciales douteuses par les commerçants véreux, le projet de directive sur les droits des consommateurs confère aux consommateurs qui concluent un contrat avec un commerçant des droits contractuels individuels, qu'ils peuvent appliquer devant les tribunaux civils. En ce qui concerne la directive services et la directive sur le commerce électronique, les exigences en matière d'information dans ces directives s'appliqueront en addition à celles de la proposition et elles prévaudront également en cas de conflit avec la proposition.

Finalement, en ce qui concerne le règlement Rome I, le préambule de la proposition précise bien que la proposition ne porte pas préjudice au règlement. Par conséquent, le droit national applicable aux contrats à la consommation dans la portée du projet de directive sera déterminé exclusivement par le règlement.

En préparant la proposition, la Commission s'est inspirée des résultats du cadre de référence contractuel (CRC), par exemple, sur la liste noire des clauses abusives, les règles en matière de commercialisation trompeuse et de livraison, ainsi que la rationalisation des exigences en matière d'information précontractuelle.

À l'avenir, il sera important d'assurer une cohérence entre le CRC et la directive sur les droits des consommateurs. Étant donné que le CRC sera un projet à long terme, nous devrons nous assurer que les définitions et règles finales de la directive sur les droits des consommateurs sont intégrées à la section du CRC traitant des contrats à la consommation.

La proposition de directive sur les droits des consommateurs a été précédée d'une analyse d'impact approfondie. L'analyse d'impact a aussi monétisé le fardeau administratif qui augmenterait en conséquence des changements proposés et elle l'a comparé au coût de mise en conformité que les commerçants souhaitant vendre à d'autres États membres doivent encourir en conséquence de la fragmentation des règles de protection des consommateurs et de Rome I. L'analyse a montré que l'harmonisation complète des droits essentiels des consommateurs aurait d'importants effets positifs sur l'intégration du marché intérieur et la confiance des consommateurs. Durant les phases initiales du processus législatif, il s'est avéré qu'il pourrait être utile de disposer d'un plus grand nombre de preuves et d'idées au sujet du comportement et des préférences des consommateurs concernant les recours en matière de ventes. J'ai l'intention de lancer une étude qualitative dans un avenir proche sur cette affaire, en vue de recueillir des preuves selon des enquêtes approfondies auprès de consommateurs et de commerçants. Les résultats de l'étude devraient être disponibles au troisième trimestre de cette année 2009.

La Commission s'est engagée à maintenir un dialogue constructif – voici mon engagement politique envers vous – avec les intervenants les plus touchés par le projet de directive au cours du processus législatif. À cet effet, je rassemblerai les consommateurs et les entreprises concernés au cours d'une réunion conjointe en juin 2009 pour préciser certains éléments de la proposition et continuer à discuter des aspects les plus importants de la proposition. Le Parlement sera dûment tenu informé.

Je voudrais simplement ajouter que la semaine dernière, j'ai rencontré toutes les associations de consommateurs sous l'égide du Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) et nous avons rediscuté de cette affaire. Deux jours plus tard, au moins 10 représentants de la Chambre des Lords sont venus discuter de cette directive à Bruxelles. Ceci témoigne de l'augmentation de l'intérêt pour la politique des consommateurs, tout comme celui pour le marché intérieur.

Malcolm Harbour, *au nom du groupe PPE-DE*. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement M^{me} Kuneva pour tout le travail qu'elle a accompli sur les questions liées aux consommateurs, comme c'est la dernière fois dans ce Parlement que nous avons la possibilité de débattre avec elle. Madame la Commissaire, pour ma part et, je pense, pour celle de la commission tout entière, nous avons vraiment apprécié votre engagement intensif.

Je sais que ce fut peut-être quelque peu décevant pour vous parce que nous avons eu l'impression de ne pas pouvoir examiner cette proposition de manière approfondie et l'adopter en première lecture avant la fin de ce mandat. Toutefois, je pense que l'histoire montrera que nous avons fait ce qu'il fallait, car le travail qui a été très bien dirigé par Arlene McCarthy – étude de l'analyse d'impact, remise en question des problèmes – a sensibilisé les gens à la proposition et il a aussi entraîné l'engagement de bien d'autres personnes, comme vous-même l'avez indiqué.

Il me semble – et voici les points essentiels que je souhaiterais aborder durant la courte période dont je dispose ce soir – qu'une chose importante qui manque dans cette proposition est le cadre stratégique global que la Commission veut suivre dans l'évolution de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs.

Cette proposition concerne les biens, mais à la fin de cette année, avant de mettre cette proposition en place, nous mettrons la directive services en place et de nombreuses questions l'entourent au niveau des consommateurs. Nous savons que vous examinez aussi les questions telles que les produits numériques, les paquets de mesures, les voyages, etc.

Je pense que nous devons voir ce que vous avez l'intention de faire avec ce paquet de mesures concernant les biens dans le cadre d'une stratégie plus large pour l'orientation de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs. C'est très important. Il doit être pérenne; il doit faire partie d'un processus général. C'est l'une des choses sur lesquelles je serais légèrement critique dans l'approche qui a été adoptée jusqu'ici. J'espère que nous pourrons le faire progresser.

J'étais heureux que vous mentionniez la Chambre des Lords, car j'allais faire part de mes réflexions à son sujet. Nous avons assuré à ses membres que leur rapport pourra avoir une contribution matérielle au résultat, étant donné le temps dont nous disposons. Nous espérons finalement un résultat extrêmement bon pour les consommateurs et le marché intérieur en Europe.

Jacques Toubon (PPE-DE). - Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je me réfère au document de travail de M^{me} McCarthy et de M^{me} Wallis qui pose, à l'usage du prochain Parlement, les questions que suscitent cette proposition d'harmonisation maximale et le risque que ressentent certains pays d'un affaiblissement de la protection de leurs propres consommateurs.

D'un autre côté, la Commission a raison de vouloir élargir la consommation transfrontière, qui est anormalement faible dans un marché intérieur. Je ne reviendrai donc pas sur le fond $-M^{me}$ McCarthy l'a dit -, mais je voudrais donner quelques conseils, si vous le permettez, à la Commission.

D'abord, je souhaite que M^{me} Kuneva continue son travail, et j'espère qu'elle pourra faire adopter un projet de directive horizontal. Mais vous ne pourrez y parvenir que, premièrement, si vous évaluez très exactement l'impact sur toutes les législations nationales – ce qui n'est pas fait; deuxièmement, si vous positionnez très exactement cette proposition par rapport aux règlements, directives et conventions existants et en projet au niveau communautaire – ce qui n'est pas fait; troisièmement, si vous écrivez très exactement que certains régimes de principe, par exemple le vice caché, sont sauvegardés – ce qui n'est pas fait; quatrièmement, si vous indiquez – et c'est le plus important – quel sera le niveau de protection qui résultera de la mise en œuvre de la directive, et pas seulement quelles seront les dispositions concernées.

En ce sens, la proposition n'est pas ce qu'on appelle un acte clair. Car c'est cela qu'il faudra obtenir: une harmonisation qui augmente le niveau de protection. Pour résumer, Madame, vous êtes allée un peu vite. Mon conseil, c'est de prendre du temps – votre temps –, et avec ce temps, de présenter tous les arguments qui vous permettront de convaincre totalement les gouvernements et ce Parlement européen.

Charlotte Cederschiöld (PPE-DE). – (SV) Il y a actuellement matière à amélioration dans les règlements relatifs à la protection des consommateurs. Les négociations n'ont pas commencé, le Parlement n'a fait aucune déclaration et les États membres viennent d'entamer leurs discussions. Nous avons besoin d'une harmonisation *complète* dans le domaine de la protection des consommateurs.

Il y a trois points que j'estime appropriés de mentionner. 1. Une portée plus claire pour la directive. 2. Actuellement, les biens présentant un défaut original peuvent être rapportés dans les deux ans. Cette garantie devrait être de trois ans. 3. Le délai d'attente devrait être fixé à un an, ce qui augmentera la protection des consommateurs dans la plupart des États membres. Des règles claires et sans équivoque, ainsi qu'un niveau élevé de protection des consommateurs, profitent tant aux consommateurs qu'aux entreprises. Les règles peu claires nuisent aux entreprises sérieuses et aux petites et moyennes entreprises. Le Conseil et le Parlement devraient maintenant intégrer ces trois points centraux à une proposition complètement harmonisée.

Étant donné qu'il s'agit de mon dernier débat avec Meglena Kuneva, je voudrais exprimer mes remerciements au sujet du caractère incroyablement agréable de notre coopération.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais commencer par répondre à M. Harbour. Je vois clairement pourquoi nous devons résoudre la question des services, et les services constituent clairement une partie très importante de la stratégie en matière de politique des consommateurs pour la période 2007-2013. Je suis tout à fait consciente que l'économie européenne est une économie de services.

Quant à la raison pour laquelle nous ne nous occupons pas, par exemple, du contenu numérique et que nous l'excluons de la portée de la proposition, je peux dire que la question de la protection des consommateurs par rapport aux services de contenu numérique a été soulevée dans la consultation lancée par le livre vert. Plusieurs intervenants, et surtout les associations de consommateurs, considèrent qu'il s'agit d'une affaire importante. Néanmoins, elle a soulevé de graves inquiétudes dans les quartiers d'affaires, et les personnes

interrogées ont prétendu qu'en raison de la complexité de la question, une analyse plus minutieuse était nécessaire.

À cette fin, la Commission va diriger une étude afin de déterminer l'ampleur du problème et la mesure dans laquelle les consommateurs sont affectés par l'absence de prise en charge du contenu numérique. Je voudrais plancher sur les questions numériques la prochaine fois, avec des arguments en béton.

Sans vouloir gaspiller le temps du Parlement ou celui des consommateurs et des entreprises, je me permets de vous informer aimablement que demain, avec la commissaire Reding, je présenterai le guide numérique. Il s'agit d'un guide très pratique basé sur la législation existante – environ 20 directives – qui forme un type de condensé de ce que nous pouvons faire dès à présent pour faire valoir nos droits, car parfois, le point le plus important est la manière dont nous appliquons la législation.

À propos des remarques faites par M. Toubon, je dirais qu'en vertu de la proposition les États membres pourront conserver les recours contractuels généraux pour les biens défectueux, et ceci signifie que les recours tels que le droit de refus au Royaume-Uni ou la garantie des vices cachés en France peuvent être conservés.

Parfois, nous devons investir plus de temps dans l'explication du contenu d'une directive, et c'est ce que font mes collègues au Conseil. À tout le moins, nous devons expliquer clairement ce que nous voulons dire dans l'un ou l'autre texte, et c'est le stade auquel nous pouvons clairement régler les questions équivoques.

La Commission examine maintenant dans les détails les différentes dispositions de la proposition avec les États membres afin d'améliorer sa compréhension de l'impact pratique sur le droit national, exactement comme vous, Monsieur Toubon, ainsi que le Parlement, l'avez demandé. Nous ne ménagerons aucun effort pour tout expliquer. C'est un texte juridique, c'est un texte civil, et la manière dont ce texte juridique peut même être interprété constitue en soi un défi de taille. Nous continuerons donc à expliquer et à conserver le bon niveau de collaboration avec le Conseil et avec le Parlement à cet égard.

Merci une fois de plus pour le dernier commentaire, Madame Cederschiöld. Je tiendrai compte de vos propositions. Vous avez raison de dire que nous négocions la directive. J'ai écouté très attentivement, mais je tiens à être très claire en disant qu'il y a un point sur lequel je ne me compromettrai pas, et il s'agit de l'harmonisation complète.

Le Président. - Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 142)

Zita Pleštinská (PPE-DE), *par écrit.* – (*SK*) Les niveaux de protection des consommateurs varient entre les États membres. Au cours des auditions de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, les représentants des groupes volontaires de protection des consommateurs des anciens États membres n'ont pas signalé de problèmes financiers. Les consommateurs paient souvent pour les services de ces groupes de consommateurs avant de décider d'un achat. Ce système aide ces associations à rester indépendantes.

Les associations de consommateurs en Slovaquie reçoivent 152 000 euros pour financier leurs activités. Je crains qu'une somme aussi pitoyable décourage ces associations de défendre les droits des consommateurs.

À la suite de l'expansion de l'Union européenne, il est devenu d'autant plus difficile et complexe d'être un consommateur. Les consommateurs sont directement préoccupés par toute une série de questions, notamment l'état exempt de défauts des produits acquis, la confiance dans les transactions, ainsi que les achats et la publicité en ligne. Étant donné que bon nombre de ces questions dépassent les frontières de chaque pays, nous avons besoin d'une législation harmonisée et d'efforts intensifs en matière de sensibilisation à la prévention; notre prise de conscience suffira pour éviter de devenir des pions dans les mains de sociétés expérimentées. Pour cette raison, les consommateurs doivent savoir comment utiliser les portails qui leur fournissent des renseignements à jour, par exemple RAPEX sur les produits dangereux, SOLVIT sur le marché intérieur, DOLCETA sur la connaissance financière, et beaucoup d'autres. Le Centre européen des consommateurs et l'Agenda Europa peuvent aussi considérablement aider les consommateurs.

Madame la Commissaire Kuneva, au nom de la Commission, vous devez sommer les nouveaux États membres en particulier de ne pas sous-estimer la protection des consommateurs en n'apportant pas un soutien suffisant aux associations de consommateurs.

25. Recommandation à la Commission dans la plainte 185/2005/ELB (brève présentation)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la brève présentation du rapport (A6–0201/2009) de M. Martínez Martínez, au nom de la commission des pétitions, sur le rapport spécial du Médiateur européen suivant son projet de recommandation à la Commission dans la plainte 185/2005/ELB (2009/2016(INI)).

Miguel Angel Martínez Martínez, *rapporteur.* – (*ES*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, en 2005, un interprète freelance a découvert qu'il n'était plus recruté par la Commission européenne lorsqu'il a atteint l'âge de 65 ans. Il a déposé une plainte auprès du Médiateur européen au motif d'une prétendue discrimination liée à son âge, qui contrevenait à la Charte des droits fondamentaux.

Il ne s'agissait pas d'une question récente: auparavant, la Commission et le Parlement avaient pris la décision de ne pas recruter d'interprètes freelance au-delà de l'âge de la retraite de leur propre personnel.

Les interprètes affectés par cette décision ont saisi la Cour de justice des Communautés européennes de l'affaire et ils l'ont gagnée en première instance, mais elle a été rejetée en appel, bien que ce rejet fût dû aux vices de forme et non à la substance.

Compte tenu des dossiers et des jugements précédents, le Médiateur a effectué une analyse approfondie de la plainte et il en a conclu qu'en effet, il existait des preuves de discrimination ainsi qu'une infraction à la Charte des droits fondamentaux. Il a donc recommandé que la Commission modifie le règlement en accord avec l'action déjà prise par le Parlement après le jugement rendu par le Tribunal de première instance.

La Commission a ignoré la recommandation du Médiateur, ce qui a forcé ce dernier à solliciter l'appui du Parlement, qui a transmis le dossier à la commission des pétitions. Celle-ci avait trois raisons de soutenir le Médiateur avec la résolution qui était adoptée à l'unanimité par la commission.

D'abord, s'aligner sur la position du Parlement lui-même, qui avait recruté des interprètes freelance âgés de plus de 65 ans lorsqu'il l'avait estimé approprié ou nécessaire.

Ensuite, en raison de son obligation de soutenir le Médiateur. Le Parlement considère que le Médiateur est une institution gênante parfois, mais son importance est toujours considérable pour notre système juridique.

Enfin, nous avons jugé qu'il était important de rappeler à la Commission européenne qu'elle n'est pas supérieure aux autres institutions communautaires, surtout par rapport à celles qui sont chargées d'examiner et de superviser son travail.

Donc nous voici en séance plénière, à présenter la résolution qui a été adoptée à l'unanimité par la commission des pétitions, comme je l'ai dit, et qui exhorte la Commission à mettre en œuvre la recommandation du Médiateur. Nous répétons aussi que le Médiateur, comme le Parlement lui-même, se trouve au-dessus du Service juridique de la Commission, qui constitue une structure importante, mais il s'agit d'une structure administrative et rien de plus. Rien de moins et rien de plus que cela.

Je dois avouer, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, un certain malaise, car tout au long de ce processus, nous avons toujours cherché à nous entendre, mais toutefois, une certaine pression a été exercée pour que le rapport n'arrive pas en séance plénière, et même maintenant, certains commentaires laissent penser que la position du Parlement sera méprisée également. Cette attitude est très surprenante et, de plus, elle ne provient pas des commissaires eux-mêmes, mais plutôt de certains fonctionnaires haut placés – ils sont très peu nombreux, mais ce sont des certains fonctionnaires haut placés – convaincus qu'ils sont des membres permanents du personnel à la différence des membres du Parlement et même des commissaires qui sont, par définition, du personnel intérimaire à court terme.

Bien que nous réitérions, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues parlementaires, notre désir et notre volonté de coopérer et d'être toujours en bons termes avec la Commission, nous n'avons d'autre choix que le rejet de la conduite des personnes que j'ai mentionnées. Espérons que le vote de demain reflétera ce qui s'est passé à la commission des pétitions: un vote majoritaire ou à l'unanimité en soutien au Médiateur, avec le Parlement signifiant à la Commission que les choses sont comme elles doivent l'être et que chacun connaît sa place.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, tout d'abord, je souhaiterais mettre l'accent sur le fait que la Commission a agi en toute bonne foi; elle a respecté à la lettre toutes les règles

juridiques pertinentes dans le processus. Nous n'avons jamais cherché les conflits avec le Médiateur, et encore moins avec le Parlement européen. Nous pensions que notre position serait reconnue par le Médiateur.

Notre point de départ est qu'au cours des années, les conditions de travail pour les agents interprètes de conférence (AIC) se sont progressivement alignées sur le Statut. Depuis 2000, les interprètes freelance sont liés au Statut, après que le Conseil des ministres avait décidé qu'ils pouvaient payer l'impôt communautaire au lieu des impôts nationaux sur leurs revenus issus des institutions européennes.

Alors, depuis 2004, ils sont couverts par l'article 90 du régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, qui est la raison pour laquelle on les appelle maintenant les agents interprètes de conférence. La limite d'âge de 65 ans est une règle du Statut qui englobe toutes les catégories du personnel travaillant pour les institutions, qu'il s'agisse de fonctionnaires, de personnel temporaire, contractuel ou auxiliaire, ou d'assistants parlementaires, après l'adoption récente d'un nouveau règlement à cet égard. Ce règlement a été appliqué aux AIC par la Commission et le Parlement, entre 2000 et 2004.

À la suite d'une décision du Tribunal de première instance en 2004 indiquant que le non-recrutement des AIC de plus de 65 ans constitue une discrimination, les institutions ont suspendu l'application de la règle. Toutefois, après un recours contre la décision, le Tribunal l'a déclarée nulle et non avenue. Par conséquent, la Commission est retournée à sa pratique précédente.

Étant donné qu'il n'y a plus de décision du Tribunal en la matière, notre lecture est que la ligne précédente s'applique, et que la Commission doit appliquer les règles découlant du règlement du Conseil de l'année 2000 et cesser de recruter à l'âge de 65 ans, exactement comme pour le reste du personnel.

La liberté des services d'interprétation des institutions quant au recrutement d'agents interprètes de conférence en fonction de leurs besoins constitue une pierre angulaire de la prestation efficace des services d'interprétation de conférence. Cela permet de satisfaire à la demande la plus régulière et prévisible grâce aux interprètes fonctionnaires, tandis que le recrutement d'agents interprètes de conférence répond à la fluctuation de la demande et aux situations intenses.

Ce système a fait ses preuves et a permis aux institutions de satisfaire aux demandes d'interprétation en fonction de la demande; il a transformé en réussite les derniers élargissements tout en contrôlant strictement les coûts. Cette approche soutient aussi une politique de formation active des jeunes interprètes de conférence.

Finalement, je tiens à saluer les contacts très positifs entre le Parlement et la Commission dans ce dossier, et je voudrais plus particulièrement remercier le vice-président Martínez Martínez pour ses contacts très précieux avec mon collègue le commissaire Orban lors d'une phase précédente.

Miguel Angel Martínez Martínez, *rapporteur.* – (*ES*) Monsieur le Président, comme j'ai manqué une minute précédemment, je voudrais répondre à la commissaire Kuneva, qui sait le sentiment d'amitié et d'affection que je lui porte et celui que je porte effectivement à M. Orban. Néanmoins, la commissaire n'a pas mentionné une seule fois la recommandation du Médiateur. En d'autres termes, le Médiateur, qui connaît tous les arguments de la commissaire, a émis une recommandation spécifique dont la Commission semble ignorer chaque aspect.

Je ne demande même pas à M^{me} Kuneva de me donner une réponse en personne, car manifestement, elle n'est pas la seule à disposer de l'information, mais tous les renseignements qu'elle m'a fournis sont conformes à ce que nous savions déjà et à ce que le Médiateur sait; pourtant, elle ne nous a toujours pas dit si la Commission – abstraction faite de tout cela et en sachant que le Médiateur, qui connaît le dossier, recommande que la règle soit modifiée – va donner suite à la demande du Médiateur et à la recommandation connexe du Parlement.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président, la seule chose que je peux vous dire à ce stade est que je vais présenter mon rapport au commissaire Orban et je veillerai à ce que vous obteniez une réponse adéquate sur ce point. Évidemment, nous prendrons vos commentaires très au sérieux, ainsi que la dernière mise au point que vous avez demandée.

Le Président. – Merci, Madame la Commissaire, merci chers collègues. Je remercie l'ensemble du personnel ainsi que tous les interprètes, quel que soit leur âge.

Le débat est clos. Le vote aura lieu demain, le jeudi 5 mai 2009.

26. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

27. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 45)